

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	13
2021-085 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	13
2021-086 Décision modificative n°4	23
2021-087 Création d'un service commun de la Direction Générale des Services entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	23
2021-088 Possibilité de recrutement d'un emploi de direction pris en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.....	30
2021-089 Mutualisation des ressources de la mission de l'assistant technique mission autonomie accessibilité	31
2021-090 Création d'un poste dans le cadre du dispositif Adultes relais – Contrat d'adultes relais – Brigade de tranquillité publique	32
2021-091 Actualisation du tableau des emplois	36
2021-092 Actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers	36
2021-093 Nouveau règlement d'utilisation des véhicules municipaux	36
2021-094 Attribution de subventions aux associations – Acte II	38
ENFANCE JEUNESSE.....	48
2021-095 Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France (APF) pour une classe d'Unités Localisées par l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2021-2022	48
2021-096 Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2020/2021	48
RELATION CITOYENNE.....	49
2021-097 Désignation d'un représentant du Conseil municipal – Centre social du Banlay IRAE	49
2021-098 Désignation d'un représentant du Conseil municipal – Centre social des Bords de Loire.	50
2021-099 Entretien d'une station de Street Workout, installée par Nièvre Habitat sur une parcelle de terrain de Nièvre Aménagement rue Maréchal Lyautey.....	50
SPORT ET BIEN ETRE.....	51
2021-100 Courir à Nevers 2021 – Convention d'organisation quadripartite Ville de Nevers – Journal du Centre – Avenir Sportif de Fourchambault (ASF) USON – L'Amicale Omnisports Nivernaise (AON)	51
ENVIRONNEMENT.....	52
2021-101 Cession de certificats d'économie d'énergie	52
URBANISME.....	53
2021-102 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2020	53

2021-103	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus au concédant (CRAC) au 31 décembre 2020.	55
2021-104	Déclassement par anticipation et désaffectation du bâtiment dit « Bourse du Travail » boulevard Pierre de Coubertin à Nevers.....	56
2021-105	Déclassement et désaffectation de l'ancienne cuisine centrale rue Albert Camus à Nevers	67
2021-106	Extinction anticipée du bail à construction concernant le foyer logement « La Roseraie » et cession	67
2021-107	Complément à la vente des immeubles situés au 2,4 et 7 rue Sabatier à Nevers.....	76
SANTE ET ACTION SOCIALE.....		76
2021-108	Convention pour la mise en œuvre de dispositions d'insertion sociale dans le cadre du PRU du Banlay pour le compte de la Ville de Nevers	76
SÉCURITÉ.....		78
2021-109	Astreintes administratives dans les procédures de mise en sécurité et lutte contre l'habitat indigne	78
2021-110	Conditions générales de vente – Saison culturelle 2021-2022	79
Questions orales		81

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je m'adresse aussi à ceux qui nous suivent comme d'habitude maintenant en direct en *Facebook Live*, et d'ailleurs nous proposerons aux différents groupes de réfléchir ensemble peut-être sur la possibilité que des questions puissent être posées. On l'avait fait sous le précédent mandat avec des questions écrites, et puis cela n'avait plus eu de succès. On pourrait peut-être retravailler cela et accepter quelques questions auxquelles on répondrait en direct.

Je déclare cette séance du Conseil municipal de Nevers du 21 septembre ouverte.

Je propose que soient désignés deux secrétaires de séance, qui pourraient être Walid Ghessab et Emilie Chamoux, si elle l'accepte, et que vous l'acceptez.

Pas d'opposition ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous avons à adopter le compte rendu du Conseil municipal du 30 juin.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais vous informer que M. Philippe Morel m'a adressé un courrier de démission. C'est un courrier du 14 septembre ; donc il est assez récent. Comme le veut l'usage, il a été transmis au préfet. Quand le préfet en aura pris acte, c'est le suivant sur la liste, à qui nous avons écrit également, qui est Florence Vard, et, si elle l'accepte, c'est elle qui, de droit, prend la place de Philippe Morel. Évidemment, compte tenu des délais, elle n'a pas pu être convoquée, puisque, pour l'instant, la démission est en cours de validation.

Je voulais vous informer aussi que les règles dérogatoires pour les organes délibérants sont maintenues jusqu'au 30 septembre 2021, sauf nouvelles dispositions législatives ou réglementaires ; c'est-à-dire que le quorum est à un tiers des membres, et que chaque élu peut disposer de deux pouvoirs. C'est donc toujours applicable pour le temps de notre Conseil.

Avant d'examiner les délibérations, et les décisions du maire – puisque Emilie Chamoux a fait savoir qu'elle souhaitait poser un certain nombre de questions, auxquelles je répondrai, ou d'autres élus en fonction du sujet –, et sans ajouter le point à l'ordre du jour, car vous ne l'avez pas reçu dans les délais qu'il aurait fallu, je voulais vous proposer de vous associer à une décision de principe pour

accueillir des familles afghanes, dans la mesure où notre groupe majoritaire a décidé de le faire.

Ce n'est pas une obligation de passer en Conseil, mais l'idée est que ce soit symbolique. Je proposerai la même chose au Conseil communautaire du 2 octobre.

Vous connaissez la situation évidemment en Afghanistan. Nous avons déjà accueilli, je crois en 2015, une trentaine de familles syriennes, qui, pour un certain nombre, sont présentes sur le territoire de l'agglomération. Je voulais préciser aussi que, depuis, j'ai interrogé la gouvernance de l'Agglomération, qui est aussi favorable à proposer le territoire de l'agglomération, et pas seulement la ville de Nevers, pour l'accueil. L'objectif est que notre ville, qui a toujours été ouverte à l'international et à la solidarité, le soit aussi vis-à-vis, non pas de terroristes ou de talibans, mais de familles ou de personnes qui y sont menacées dans leur vie, dans leur sécurité, compte tenu du fiasco de la gestion de l'Afghanistan, puisque l'on revient quasiment à la case départ. L'idée, c'est que notre pays, qui est de tradition d'accueil, se positionne pour accueillir quelques réfugiés et quelques familles réfugiées. Je rappelle que quelqu'un qui obtient le statut de réfugié est quelqu'un qui a le droit de travailler, qui est reconnu inséré et qui pourra d'ailleurs s'assumer, comme j'avais eu l'occasion de le voir pour les Syriens que nous avons accueillis ; beaucoup avaient des métiers, des compétences, qui nous manquent parfois sur le territoire. Il ne s'agit évidemment pas de prendre la place des autres, comme on peut l'entendre parfois de façon démagogique. De toute façon, la France a toujours eu besoin d'accueil, ne serait-ce qu'à titre démographique, et puis de mélanges culturels, dont elle est issue.

C'est la raison pour laquelle je vous proposai un vote de principe, qui est de partager la décision, que j'avais déjà exprimée, mais pour que je puisse éventuellement considérer que le Conseil municipal adopte cette possibilité d'accueillir un nombre, qui sera limité... Je vous indique, d'ailleurs, que Dijon s'était positionnée, mais pour l'instant il n'y en a pas eu. Il y a quelques familles arrivées à Clamecy et une à Decize. C'est un organisme de l'État qui gère et qui accompagne, et qui identifie aussi ce que l'on peut proposer aux territoires, parce que, quand il y a des enfants, il faut assurer le périscolaire ; il faut aussi accompagner l'insertion professionnelle et assurer l'accompagnement social, et cela se fait donc évidemment en collaboration avec les services de la préfecture et de l'État.

Avant de vous proposer de voter, je souhaiterais savoir si quelqu'un souhaitait intervenir.

M. Baudry m'a demandé la parole, et ensuite Mme Chamoux.

M. Baudry –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, je m'opposerai à cette décision, et je pense qu'un débat public ou une consultation devrait avoir lieu, et il faudrait savoir exactement quelles personnes vous souhaitez accueillir. C'est évident que, si ce sont des supplétifs de l'armée, je ne m'y oppose absolument pas. Par contre, après, je voudrais savoir, financièrement, quelle est notre capacité d'accueil, car je pense que,

malheureusement, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde à nos frais et à l'hôtel, comme vous avez si bien pu le dire pour d'autres personnes hier dans votre *Facebook Live*.

M. le Maire –

D'abord, je n'ai jamais parlé d'hôtel ; il n'est pas question de les accueillir à l'hôtel, il est question d'insérer des personnes qui ne rêvent que d'une chose, et je l'ai vécu pour les Syriens : c'est de retourner dans leur pays un jour, et le plus tôt possible. Mais à la communauté internationale de garantir aussi leur sécurité, ce qu'elle a été incapable de faire à ce jour.

Pour la phrase toute faite « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde », moi, je considère que cela ne doit pas s'appliquer.

Pour ce qui est d'un référendum, pardonnez-moi, mais je le balaie d'un revers de bras, parce que, pour moi, la solidarité, cela ne se négocie pas ; c'est un état d'esprit, on l'a ou on ne l'a pas. Chacun apprécie celui qui l'a ou qui ne l'a pas.

Je n'ai pas bien compris votre idée quand vous parliez de supplétifs de l'armée. L'objectif est d'accueillir des personnes humaines qui sont en danger, et menacées. Ce sont les conditions, d'ailleurs, d'un statut de réfugié. On n'octroie pas le statut de réfugié comme cela.

Puisque votre chef de file régional est venu devant mon hôtel de ville, qui est celui de tous les Neversois, faire un peu de provocation, il en faut plus pour m'émouvoir... S'il faut que je les accueille dans mon salon, je les accueillerais dans mon salon, mais je n'ai pas un salon qui fait 4 000 m². Donc pour moi ce n'est pas un souci et ce n'est pas un sujet. L'état d'esprit du Rassemblement National se révèle dans vos propos, et c'est bien ainsi qu'on le connaisse mieux à Nevers, car il est bien souvent inexistant ; au moins cela aura le mérite d'être clair.

Pour moi, il s'agit d'accueillir des personnes qui sont identifiées comme étant des gens en danger et à qui la France décide d'octroyer le statut de réfugié ; et rien d'autre. Donc, je considère que cela ne relève pas du débat public, mais de la décision des élus, qui sont légitimes à représenter la population de Nevers, dans un état d'esprit que nous avons toujours eu, qui est d'être ouverts et d'être solidaires.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voulais saluer votre décision, qui ne va pas dans le sens de celle du Président de la République. Je tenais donc à vous saluer pour cette décision.

Je reconnais la tradition d'asile de la France, et, à l'inverse de M. Baudry, je m'en félicite, et je vous félicite de la décision prise.

Par ailleurs, je voulais savoir quels seraient les moyens qui seraient accordés, par exemple, à l'Éducation nationale, parce que nous connaissons actuellement une dérive des moyens pour les classes du Pôle éducatif Accompagnement des Adolescents (PE2A) qui sont notamment censées permettre l'intégration au

mieux, dans des conditions favorables et dignes pour apprendre, des enfants qui sont ressortissants de pays étrangers, pour qu'ils puissent apprendre la langue française. Or, actuellement, nous avons une diminution des moyens de ces classes, et il est compliqué de permettre que les jeunes élèves, qui, en deux ans, doivent apprendre la langue française et s'insérer dans le système scolaire français, soient correctement accompagnés. On sait que, selon l'âge auquel ils vont arriver en France, la facilité ne va pas être la même, et, plus ils arrivent tard, et plus leur âge est grand, plus il est compliqué de les accompagner dans cet apprentissage. J'aimerais donc que des moyens soient donnés pour que l'intégration se fasse au mieux. Je vous remercie.

M. le Maire –

Sur les moyens, vous vous doutez bien que je n'ai pas la réponse, n'étant pas le représentant de l'Éducation nationale. Mais cela me permet de répondre aussi à M. Baudry, puisque j'ai éludé une partie de sa question, pour dire qu'il n'est pas pour objectif de faire supporter des coûts aux collectivités. Il s'agit simplement d'un accueil périscolaire, et, après, c'est accompagner, accueillir dans nos établissements, comme je l'ai dit. Sur le plan de la scolarité, c'est l'État qui doit assumer, effectivement, cet accueil supplémentaire.

Je voulais signaler aussi le gros travail que fait l'AFPLI sur notre territoire ; que je connais bien, puisque c'est un « bébé » de l'ANAR, que j'ai présidée un certain nombre d'années. Elle fait un gros travail pour les personnes analphabètes, qu'elles soient françaises ou d'origine étrangère.

Il y a donc cet outil-là, que nous aidons aussi. Et évidemment, tout cela est à négocier. Il faut voir aussi que, sur le plan du logement – et c'est peut-être pour cela que tous les territoires ne peuvent pas le faire, même si la situation semble reprendre en termes de ventes immobilières –, (et je le vois, puisqu'elles nous passent sous le nez, notamment pour savoir si la Ville exerce son droit de préemption ou pas), nous sommes quand même en territoire détendu, avec un certain nombre de logements qui sont disponibles, et qui peuvent tout à fait accueillir des personnes supplémentaires. Il est évident que, si nous accueillons quelques personnes – encore une fois, il ne s'agit pas de milliers de réfugiés –, eh bien nous veillerons à ce que l'État accomplisse sa mission, puisque c'est pour nous inscrire dans un dispositif d'accueil de l'État.

Avant d'être « un soutien du Président de la République », je suis d'abord un homme libre. Mais d'abord ce choix ne me revient pas uniquement ; il a été partagé au niveau de notre groupe majoritaire, et l'idée, c'était que l'on puisse associer les élus qui le souhaitent à cette démarche, et que nous soyons tous ensemble sur cette décision. Je ne vais pas me lancer dans l'interprétation des propos du Président de la République, qui n'ont pas tout à fait été non plus à l'encontre d'accueillir des Afghans sur notre territoire. Je m'inscris plutôt dans cette démarche.

Monsieur Baudry.

M. Baudry –

C'est assez flou au niveau du financement. Vous parlez des écoles, d'accord ; mais au niveau de la cantine scolaire, de l'hébergement, qui va quand même payer le loyer ? Au niveau des transports ? Quel sera le coût au niveau de

l'Agglomération, ou de la commune, de tous ces frais annexes qui vont avoir lieu, si c'est réellement des familles qui arrivent ?

M. le Maire –

Je vous invite aussi à envisager, puisque vous réfléchissiez comptablement, aux richesses que cela peut procurer, puisque ce sont des familles qui s'insèrent, qui peuvent même parfois obtenir la nationalité française. D'ailleurs, je vous informe, pour le cas où vous ne le sauriez pas, que nous avons quelques Afghans déjà, depuis 2016, par exemple. J'en ai reçu un, en pleurs, qui est très inquiet sur le sort de sa famille, et qui tient un commerce dans la zone piétonne, et je ne pense pas que c'est quelqu'un qui ait posé des difficultés chez nous. Donc, pour moi, la notion comptable viendra après. Et, encore une fois, l'objectif, ce n'est pas de pénaliser nos collectivités sur le plan financier, ce qu'elles ne pourraient pas assumer, vu la situation, y compris, liée à la sortie sanitaire, mais il est d'assumer une solidarité, et j'imagine, et j'y veillerai, que l'État prendra ses responsabilités, comme il l'a fait pour les Syriens.

Maintenant, je ne vais pas vous répondre à l'euro près. Et je le redis, ce sont des personnes qui auront une autorisation de travailler ; ce ne sont pas des personnes en situation irrégulière. C'est-à-dire qu'elles auront un salaire, et qu'elles seront à même de s'assumer, et de régler les contributions comme tout un chacun sur notre ville. C'est donc cela l'objectif ; ce n'est pas d'accueillir des personnes qui sont assistées, et elles n'ont pas envie d'être assistées, elles ont envie de s'assumer et de retrouver une dignité et une liberté.

Monsieur Baudry, une dernière intervention. Puis Mme Kozmin.

M. Baudry –

Donc, si je comprends bien, on n'a vraiment aucune vision financière de la situation. Ce n'est pas à l'euro près ; c'est à aucun euro que l'on peut savoir.

Ensuite, finalement, je me rends compte que votre vision, ce n'est pas d'aider ces personnes pour pouvoir, après, qu'elles retournent dans leur pays, mais bien qu'elles restent ici en France. C'est votre choix de vouloir les faire entrer en France et qu'elles restent ici ; c'est votre choix, vous en assumerez les ...

M. le Maire –

Les quoi ?

M. Baudry –

... les conséquences potentielles.

M. le Maire –

Serait-ce des menaces ? Parce que j'en avais eu quand on avait accueilli les Syriens. J'ai même été menacé de mort. Ce n'est pas cela qui va m'arrêter.

Je crois que vous interprétez mes propos. Je n'ai jamais dit... Si vous m'avez bien écouté... Je n'ai pas encore rencontré de prétendants à venir, mais j'étais allé accueillir les personnes syriennes, et, si je me fie à cette expérience, qui n'a jamais causé de difficulté sur notre territoire, les personnes qui sont venues ne rêvaient que d'une chose, pas deux : s'assumer ici quand elles étaient ici, et repartir le plus tôt possible dans leur pays, qu'elles soient des cuisiniers,

médecins, ou d'autres professions, quelles qu'elles soient. Et j'imagine qu'il en est de même... Et je pense qu'il en a été de même pour les Français il y a 75 ou 80 ans quand ils ont fui en Angleterre, aux États-Unis...

Vous pouvez lever les yeux au ciel, Monsieur Baudry, il y a peut-être des personnes de notre famille qui ont sauvé leur vie, et c'est peut-être grâce à cela que nous sommes là, et qui se sont réfugiées parce qu'elles étaient menacées. Et notamment la communauté juive, mais pas seulement. Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire ici. L'idée, c'est peut-être de rendre ce que, parfois, les Français ont obtenu pour ... Je ne vais pas comparer des choses qui sont difficilement comparables... Mais l'Histoire est malheureusement souvent un éternel recommencement, et pas dans le bon sens.

Je n'adhère donc pas à votre logique comptable. Je n'ai jamais dit que l'objectif était que ces personnes deviennent Neversaises *ad vitam aeternam*. Elles font bien ce qu'elles veulent. Si elles sont naturalisées, de toute façon, elles ont des titres de séjour pour un certain temps. Et après, certaines peuvent prétendre à la nationalité française ; ou pas, d'ailleurs. Et si, un jour, la communauté internationale est capable de remettre l'Afghanistan, qui, paraît-il, est un très beau pays, en ordre démocratique, j'imagine que les choses seraient revues...

Vous pouvez lever les yeux au ciel autant de fois que vous voulez, mais je pense qu'être déraciné de son pays, cela ne doit jamais être facile pour quiconque.

Amandine Boujlilat veut compléter, puisque c'est elle qui est en charge des liens avec la préfecture. Puis Isabelle Kozmin.

Mme Boujlilat –

Bonsoir à tous. Un petit complément d'information. Pour ce qui relève, en fait, de l'habitat, du logement, nous ne devrions pas être concernés. Il s'agirait d'une prise en charge par l'État. Au niveau de la collectivité, nous ne serions pas concernés.

En effet, nous devrions être sollicités surtout sur l'accueil périscolaire, pour ce qui concerne la cantine, la question des garderies. Nous n'avons pas, pour l'instant, plus de détails que cela.

En ce qui concerne l'accompagnement social, ce sont plutôt toutes les démarches administratives, qui sont nécessaires pour ces personnes qui arriveront sur le sol français, puisqu'elles ne parleront pas français, en tout cas dans l'immédiat. Je sais que l'État est en recherche d'interprètes pour le moment. Il y a un travail qui s'engage de ce côté.

Voilà donc les compétences, en tout cas, sur lesquelles nous devrions être sollicités. Pour la mise en relation avec le monde de l'entreprise, c'est plutôt du côté de l'Agglomération. Nous savons accueillir des personnes parfois qui sont séduites par notre territoire pour venir y vivre, ou en tout cas pour les mettre en relation avec le monde de l'entreprise et trouver un emploi, et je pense que nous saurons le faire aussi pour des personnes réfugiées qui viennent et qui espèrent trouver un morceau de vie pour essayer de se reconstruire sur notre territoire, et, nous l'espérons, pour pouvoir repartir du pays.

Voilà le complément d'information que je peux vous apporter, et, en tout cas, je me félicite de cet acte de solidarité. Je suis très heureuse pour ma part que l'on puisse venir en aide à ces populations.

Monsieur le Maire – Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – Merci. Bonsoir à tous.

Que faites-vous de la solidarité nécessaire entre les peuples, Monsieur ?

Je trouve un peu dommage d'oublier que nous avons aussi, à un moment donné, dans notre histoire, été en danger en France, et que nos familles ont apprécié d'être secourues en terre étrangère. Oublier, je trouve cela dommage.

Je pense qu'il est important pour nous d'être solidaires. Il y a des personnes, pas très loin de chez nous, en Afghanistan, qui ont peur pour leur vie. Il y a des familles qui ont peur pour leur vie. Notre devoir, c'est de les accueillir, de leur venir en aide, et c'est la moindre des choses.

Comme vous avez pu l'entendre, les aspects organisationnels sont essentiels, mais ils sont en train d'être réglés par la préfecture.

Quant aux questions comptables, je pense que nous sommes d'accord pour dire qu'elles seront réglées en temps et en heure, mais cela n'est pas la première nécessité.

Je vous rassure aussi, je pense qu'en effet nous sommes très conscients de notre devoir, qui est, bien sûr, d'accueillir ces personnes en demande et en besoin, mais aussi de faire en sorte que ces personnes accueillies soient autonomes dans notre pays, qu'elles choisissent ou non de rester, mais qu'elles deviennent de toute manière autonomes.

M. le Maire – Vincent Morel.

M. Morel V – Monsieur le Maire, évidemment tout a été dit ce soir, et il n'y a qu'une question à se poser ce soir ; il faut accueillir ces personnes. Il n'y a même pas à se poser la question de comment on va les loger, de comment on va les nourrir. Et évidemment ces questions comptables n'ont pas lieu d'être. Le Front National joue au Front National, fait du Front National comme il l'a toujours fait. Il a beau changer de logo, il fait du Front National.

Et ce soir, Monsieur le Maire fait ce que tous les maires de France doivent faire : accueillir ces populations. Et évidemment, Monsieur le Maire n'est pas ministre de l'Intérieur, n'est pas ministre de l'Éducation nationale, il n'a pas réponse à tout, mais il fait œuvre de ce qu'un élu de territoire doit faire et qu'il faut faire aujourd'hui pour accueillir ces personnes, et il y a beaucoup d'associations qui ici prendront le relais. Je pense à la Cimade et à bien d'autres.

Monsieur le Maire, vous avez, bien entendu, en tout cas pour le Groupe Nevers Ecologique et Solidaire, notre plein soutien dans ce projet. Nous vous disons que vous pouvez nous associer ; si nous pouvons vous aider, nous le ferons bien volontiers.

Merci, Monsieur le Maire, et la majorité, d'avoir pris cette décision ce soir.

M. le Maire –

Merci pour vos propos.

Avant de passer au vote, je vais donner lecture des procurations.

Cécile Dameron a donné procuration à Claude Loron.

Martine Mazoyer à Céline Morini.

Anne Wozniak à Pierrette Concile.

Nathalie Charvy à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Basile Khoury à Michel Suet, à partir de 22 heures.

Laurent Pommier à Françoise Hervet, jusqu'à son arrivée.

Chrystel Pitoun à Philippe Cordier, jusqu'à son arrivée aussi.

Sur cette proposition, qui, vous l'aurez compris, est une décision de principe, que nous voulions partager avec l'ensemble des membres du Conseil, en tout cas de ceux qui le souhaitent, qui s'oppose à se positionner pour accueillir des familles ou des personnes afghanes sur le territoire de la ville de Nevers ?

Une voix : celle du Rassemblement National, ce qui n'étonnera pas personne, mais c'est bien de révéler son vrai visage sur des décisions importantes et majeures. Voilà, les choses sont claires !

Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

C'est donc approuvé à une très large majorité. Je remercie l'ensemble des formations politiques. Nous exprimons une solidarité en nous positionnant officiellement au niveau du Conseil municipal de Nevers pour accueillir des personnes et/ou des familles afghanes sur notre territoire, dès lors que cela sera possible.

Merci.

Nous allons revenir à l'ordre du jour.

Je voulais aussi vous informer sur un point. Vous avez peut-être retiré la plaquette « Nevers Sup », qui est bien faite, et qui met en valeur tout ce qui est porté sur l'enseignement supérieur par notre territoire. Elle est à votre disposition si vous souhaitez davantage d'exemplaires.

Nous aurons évidemment les décisions du maire. Mais je vais laisser à chaque groupe le soin d'exposer les délibérations qu'il souhaite voir aborder

individuellement, et je vous propose de voter les autres sans débat successivement, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord. Tout le monde est d'accord pour procéder comme usuellement ?

Amandine Boujlilat, pour le groupe majoritaire.

Mme Boujlilat – Pour le groupe majoritaire Nevers A Venir, nous souhaitons mettre au débat les délibérations n° 087, 088, 089, 090, 093, 094, 097, 098, 099, 101, 102, 103, 104, 108, 109 et 110.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je précise que la délibération ayant le numéro 26 sur la feuille est retirée. Elle reviendra ultérieurement. Elle doit être re-travaillée. Il s'agit de confier par convention les expertises structurelles sur les bâtiments privés. Nous pensions pouvoir le faire avec le CAUE, mais ce n'est pas légalement possible, et donc nous devons re-travailler cette possibilité.

Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir. Pour le Groupe Nevers Ecologique et Solidaire, nous interviendrons sur les délibérations n° 087, 090, 094, 104 et 106. Finalement, nous n'interviendrons pas sur les délibérations n° 102 et 103.

M. le Maire – Nous pourrions peut-être dire un mot rapide, s'il n'y a pas de prises de paroles autres, sur le sujet de nos conventions publiques d'aménagement, puisque cela n'appellera pas de débat particulier.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je souhaiterais voir aborder quelques décisions du maire, et les délibérations n°087, 094, 104 et 106, s'il vous plait.

M. le Maire – Très bien.

Nous allons donc voter sans débat les délibérations suivantes :

2021-086 – Décision modificative n°4

Adopté à l'unanimité.

2021-091 – Actualisation du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité.

2021-092 – Actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2021-095 – Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France (APF) pour une classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2021-2022

Adopté à l'unanimité.

2021-096 – Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2020/2021

Adopté à l'unanimité.

2021-100 – Courir à Nevers 2021 – Convention d'organisation quadripartite Ville de Nevers – *Journal du Centre* – Avenir Sportif de Fourchambault (ASF) USON – L'Amicale Omnisports Nivernaises (AON)

Adopté à l'unanimité.

2021-105 – Déclassement et désaffectation de l'ancienne cuisine centrale rue Albert Camus à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2021-107 – Complément à la vente des immeubles situés au 2,4 et 7 rue Sabatier à Nevers

Adopté à l'unanimité.

Il y a aussi des questions orales d'Emilie Chamoux en fin de Conseil.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2021-085 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Sur les décisions prises par le maire, Madame Chamoux, je vous laisse revenir sur vos questions.

Mme Chamoux – C'était au sujet d'une décision concernant la mise à disposition des jardins du musée, pour *D'Jazz* pendant l'été, et du kiosque. Je ne conteste absolument pas ces mises à disposition ; ce n'est pas du tout le sujet. Je voulais faire un point au sujet de la mise à disposition des salles municipales.

Depuis la crise sanitaire, il semble que cela ait un peu changé, et il me semble qu'il reste moins de salles qu'avant pour être mises à disposition des associations. C'est normal, puisque la salle des Éduens est transformée en centre de vaccination. Mais cela me semble un peu compliqué de pouvoir disposer d'une salle quand on est une association ; il y a des règlements intérieurs ; c'est assez contraignant. Je voudrais savoir s'il est possible d'alléger un peu les démarches. Je suis d'accord avec le fait de fournir une attestation d'assurance, etc. Mais c'est un peu compliqué de savoir comment faire pour réserver une salle quand on est une association. Je vous remercie.

M. le Maire –

Je voulais juste rappeler qu'à chaque fois nous nous sommes mis au diapason des mesures nationales, même si, vous l'avez compris, il y a parfois eu une territorialisation, que j'avais d'ailleurs demandée dès le début, et je n'ai parfois pas été d'accord sur le fait qu'elle n'intervienne pas plus tôt.

Vous le savez, je crois que la Nièvre est le département où l'on a le plus faible taux d'incidence. Nous n'avons pas toujours été dans les meilleurs, mais quand c'est le cas, il faut le dire. Je pense que c'est lié aussi à une forte politique de vaccination, puisque nous sommes à plus de 75 % en taux de vaccination, et encore c'était la semaine dernière. J'attends l'issue du Conseil de Défense pour voir la position à tenir, parce qu'on pourrait envisager un assouplissement du Pass Sanitaire, mais je ne veux pas donner raison à ceux qui n'ont pas voulu jouer la solidarité de la vaccination. Mais l'idée, c'est surtout que cela ne reparte pas, et que, si cet assouplissement ait lieu, il ait lieu au bon moment, et que l'on ne prenne pas de risques de re-connaître une nouvelle vague qui nous paralyse à nouveau.

Pour les salles, vous évoquez la salle des Éduens. Nous envisageons, mais, en tout cas, c'est une demande de ma part, peut-être de la fermer, dans la mesure où nous n'avons plus aujourd'hui à peu près que 200 personnes par semaine, ce qui est très loin des plusieurs milliers que nous avons au Centre des Expositions. Et peut-être voir si maintenant les professionnels de santé sont suffisants pour faire les vaccinations, sous réserve de la politique qui sera tenue ou pas en élargissement de la troisième vaccination. Mais on peut très bien stopper ce centre, et le remettre si besoin était, parce que nous avons aussi des demandes, notamment pendant l'hiver, de réunions, et nous sommes donc en train de regarder cela. Évidemment, nous n'allons pas le faire du jour au lendemain ; nous allons voir cela avec l'ARS. Mais si éventuellement nous pouvions le faire sous un mois ; c'est aussi des coûts que supporte la Ville, et puis des affectations d'agents qui, pendant ce temps-là, ne font pas forcément leurs missions premières. Mais je pense que nous avons été à la hauteur, en tout cas, de ce qu'il fallait faire pour protéger notre population.

Pour en revenir à votre sujet principal, on parlait de deux décisions de mise à disposition, dont l'une concerne le kiosque. Je précise que nous avons essayé de le faire dès le mandat précédent, car ce kiosque ne servait pas, ou très peu, ou de façon très informelle, à part à un saxophoniste parfois le samedi matin, ou d'autres choses... Nous avons donc essayé de cadrer un peu les choses pour qu'à ceux qui nous demandent l'utilisation, on leur prête, mais, par contre, ils s'engagent à s'assurer, s'il y a quoi que ce soit, car on a vu quelques dégradations parfois, pas forcément des occupants, mais il faut au moins que les choses soient claires. Donc il y a effectivement une mise à disposition à l'association des « trois temps des Saules » au mois de juin pour leurs cours de danses traditionnelles – je trouve cela sympathique, d'ailleurs – dans le parc.

Et puis une décision porte sur la mise à disposition des jardins du musée, du 4 au 6 juin, à l'association D'Jazz Nevers pour trois concerts, dans le cadre de la compensation de *D'Jazz* qui n'avait pas pu se tenir à l'automne dernier ; il y avait eu quelques concerts. Sachant qu'il y a aussi l'exposition du photographe. Et régulièrement on met en place des expositions. Je trouve que c'est un lieu qui se prête d'ailleurs beaucoup – et il y a eu d'ailleurs des pièces de théâtre ou autres

–, à du spectacle, dans tous les sens du terme. Et il y a eu du mapping, avec des projections sur les murs...

Pour ce qui est des salles, y compris la salle des fêtes, nous allons l'affecter pour une occupation temporaire – mais qui ne soit pas prioritaire ; c'est-à-dire que nous la gardons en salle des fêtes – destinée aux étudiants. Je vais donner la parole à Amandine Boujlilat. Nous essayons d'ouvrir au contraire le plus possible ces salles, et d'être le plus facilitants possible, sous réserve du protocole applicable.

Mme Boujlilat –

Sur les mises à disposition de salles, de manière générale, il est vrai que, quand il a fallu mettre en place le protocole sanitaire, cela a été un peu compliqué pour les associations, le temps qu'elles s'imprègnent aussi d'une nouvelle organisation. Mais cela semble logique. Tout cela s'est mis en place.

Là où vous n'avez pas tort, c'est que, sans que cela soit forcément compliqué pour une association d'avoir une salle, la salle des Éduens était très demandée. Or, la salle des Éduens était extrêmement réservée ; elle était quasiment tout le temps prise. A partir du moment où l'on a le centre de vaccination qui est présent, forcément cela se ressent dans les mises à disposition de salles.

Sur les autres salles, on est vraiment revenu à un fonctionnement à la normale ; cela se fait à nouveau comme avant la crise sanitaire. On n'a pas de difficultés particulières.

Sur la salle des fêtes qui est, de la même façon, à nouveau mise à disposition du public, et des particuliers, pour des événements privés et familiaux, Françoise Hervet a travaillé sur le sujet de la restauration étudiante, puisqu'il y a une forte demande, notamment sur le secteur des Loges, du 13^{ème} de ligne, et pas seulement, de la part du monde étudiant d'une manière générale, et nous avons donc pris la décision, et nous y avons travaillé avec l'Agglomération, de pouvoir proposer, dans cette salle, une solution de restauration à destination des étudiants, de manière temporaire, dans un premier temps. Nous allons tester cette solution les lundi midi, mardi midi, mercredi midi, jeudi midi. La location aux particuliers restera prioritaire. C'est-à-dire que, si l'on a une demande qui arrive au niveau des mises à disposition de salles, nous allons la traiter. Mais, s'il n'y a pas de demande particulière, il y aura un service de restauration étudiante qui sera mis en place sur la salle des fêtes.

C'est vraiment une initiative qui n'est pas neutre, car il y avait une vraie attente, il y a un vrai problème de restauration à destination des étudiants. On a beaucoup d'étudiants qui n'ont pas de solutions pour se restaurer le midi. Certains parce qu'ils ont un temps très court entre midi et 14 heures pour déjeuner, et donc ils ne mangent pas. Certains, quand ils ont le temps de manger, n'ont pas forcément l'opportunité de pouvoir se restaurer où ils le souhaitent. Nous avons donc vraiment voulu répondre à cette attente-là. En attendant de trouver une solution plus pérenne, nous avons travaillé sur cette option, qui va répondre à un véritable besoin.

M. Diot – Qu'appellez-vous « un service de restauration étudiante » ?

Mme Boujlilat – Nous allons avoir un prestataire de restauration qui va prendre possession des lieux, à qui nous allons déléguer cette gestion de la restauration 4 jours par semaine, avec des tarifs tout à fait attractifs.

M. le Maire – Je précise qu'il y a un mécontentement des étudiants sur le site Cobalt. Comme vous le savez, cela a beaucoup grandi en termes d'effectifs, même s'il y a de nouvelles offres de restauration qui viennent d'ouvrir, une ou plutôt deux, avec une extension du traiteur en face, avec d'autres tarifs aussi. J'ai échangé hier, durant la rentrée universitaire, avec le Président de l'Université pour évoquer justement l'avenir de la restauration universitaire, que je souhaiterais voir élargie, voire, pourquoi pas, avec le SYMO d'ailleurs, car il y aurait peut-être une offre, et puis pour voir comment on pourrait faire évoluer les restaurants universitaires ici présents. Il est d'accord pour entamer une réflexion et une discussion là-dessus.

L'idée, ce n'est pas de transformer la salle des fêtes en restaurant. La priorité reste à la location, car on a besoin aussi qu'elle génère des recettes, et c'est une salle des fêtes, et on verra, avec le retour à la normale, je l'espère, comment elle va être utilisée ; l'idée c'est qu'entre deux, on puisse rendre service en permettant aux étudiants sur le site Cobalt de s'y rendre, et puis on verra si cela fonctionne ou pas, mais, en tout cas, c'est pour un temps limité.

Françoise Hervet, puis Emilie Chamoux, après.

Mme Hervet – Juste pour vous dire que, pour ce qui concerne les étudiants de l'ESAAB, au lycée Alain Colas, pour être allée voir le proviseur, je sais qu'ils n'ont pratiquement pas le temps d'aller déjeuner, parce qu'ils doivent faire la queue au lycée Pierre Bérégovoy. Il y a là une proportion de plus de 130 étudiants qui essaient de trouver un endroit pour manger. On va voir comment cela va fonctionner, mais il y aura vraiment des étudiants qui auront besoin, et qui seront à l'abri au moins cet hiver ; le but, c'est qu'ils ne mangent pas comme cela... Et tout le monde ne peut pas payer un repas au « O'Tacos », ou aller dans un restaurant. C'est pour cela que j'ai beaucoup insisté pour que cette restauration solide ait lieu et qu'elle soit à l'abri.

M. le Maire – On va recentrer un peu sur le sujet. C'était plus à titre d'information. Et effectivement c'est un sujet dont doit s'emparer la Région. Aujourd'hui l'ESAAB est trop petite, et la restauration au lycée Alain Colas est trop petite, ce qui fait que même des lycéens n'arrivent pas à déjeuner. Il y a donc un vrai sujet, que je vais remonter évidemment dans le cadre de mes nouvelles fonctions régionales pour que l'on essaie d'avoir une prise en compte de ces difficultés, et que cela ne soit pas à nous de devoir palier les choses.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Bien évidemment, la restauration des étudiants est un vrai problème, et je souhaite que, comme beaucoup de villes universitaires, on puisse bénéficier de la restauration à un euro par le CROUS comme dans les autres villes universitaires de France.

M. le Maire – C'est le cas.

Mme Chamoux – Oui, mais qu'il y ait un restaurant universitaire qui puisse le permettre.

M. le Maire – Il y a l'INSPE, et celui situé...

Mme Hervet – C'est le cas ; ils auront le même traitement que le restaurant de l'ISAT, c'est-à-dire que les non-boursiers paieront 3,30 € et les boursiers auront un repas à 1 €. C'est la couleur des tickets qui les différenciera quand ils prendront leur repas. Mais c'est le cas.

M. le Maire – Je me permets un correctif ; ce n'est pas « le restaurant de l'ISAT », c'est le restaurant universitaire du site, accueillant, par ailleurs, d'autres étudiants en plus de ceux de l'ISAT.

Mme Hervet – Quand je dis « c'est comme le restaurant de l'ISAT... »

M. le Maire – Oui, mais ce n'est pas le restaurant de l'ISAT...

Mme Hervet – Non, non.

M. le Maire – C'est le restaurant à côté de l'ISAT, mais c'est un restaurant universitaire qui s'adresse à tous les étudiants.

Mme Hervet – Tout à fait.

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Pour revenir au sujet, ma question allait plutôt dans le sens de vous faire part de la difficulté pour les associations à trouver des salles pour se réunir. Actuellement, on a le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail, et c'est à peu près tout. En plus, si dans l'avenir elle risque de disparaître de son usage actuel, je voudrais savoir où les associations pourraient se réunir, et s'il ne serait pas prévu de mettre à disposition de nouveaux bâtiments, dans la mesure où les Centres

sociaux aujourd'hui, du fait de leur changement de modèle économique, ont sensiblement augmenté leurs tarifs pour louer une salle, puisque l'on est passé en 2019 de 50 € à peu près pour pouvoir adhérer au centre social à une adhésion à 150 €. Cela fait donc des frais supplémentaires pour les associations pour pouvoir se réunir.

M. le Maire –

Cela n'est jamais assez, j'entends, mais je pense que la Ville de Nevers a toujours répondu très généreusement aux associations, et nous n'avons pas modifié profondément les choses. Les salles qui existent sont celles qui sont là, c'est-à-dire l'Oasis, qui est souvent utilisée ; il n'y a pas que de grandes salles, il y a souvent de plus petites salles. Nous avons même rajouté une salle rue Saint-Martin, dans la cour de l'ancienne caserne des pompiers. Il y a le 7^{ème} étage de la tour de la Bourse du Travail qui est aussi utilisée parfois par les syndicats. Même si la vente se dessine, et nous allons en parler tout à l'heure, cela ne va pas se faire non plus du jour au lendemain. Il y a la salle actuellement au Banlay. Il y a la salle des Bords de Loire que nous allons refaire dans le cadre du nouveau projet. Il y a le Château des Loges. Il y a la Maison des Sports. Les salles de la Maison des Sports ; il n'y a pas que la grande salle. Les salles, parfois, du palais ducal, y compris ici. L'Agglomération, qui m'est demandée plusieurs fois par semaine, et que l'on prête régulièrement de façon gratuite aux associations à but non lucratif.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de solutions. Parfois on prête même la salle de réceptions de l'Agglomération, l'amphithéâtre. On met souvent à disposition des salles pour Pôle Emploi quand il y a des périodes de recrutement, notamment quand les entreprises recrutent pas mal de candidats à l'embauche.

Je vous assure donc que vraiment on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas assez... Il n'y a peut-être jamais assez, mais il y a quand même de quoi...

Le fait que l'on n'ait pas eu un temps le Centre des Expositions, la salle des Éduens, oui, c'est handicapant, parce que ce sont des salles qui sont très demandées, malgré l'état du Centre des Expositions. Maintenant les choses reviennent à la normale pour le Centre des Expositions, sous réserve de travaux qui, je l'espère, un jour, pourront avoir lieu. Et puis la salle des Éduens, si l'on pouvait la libérer sous un mois sauf nécessité d'une grosse campagne de troisième vaccination, cela va aussi redonner un peu d'oxygène, justement, à ces occupations.

Vous relayez un avis. Mais je n'ai pas vu passer récemment des dizaines de mécontentements d'associations qui n'arrivent pas à occuper. Peut-être avez-vous eu quelques demandes. Mais nous essayons d'être très facilitateurs. Nous avons parfois dit *non* parce que cela n'était pas possible par rapport aux mesures sanitaires ; cela, c'est vrai. Mais comme dans toutes les villes.

Daniel Devoise, vous vouliez dire quelque chose ?

M. Devoise –

C'est juste pour savoir si éventuellement les associations dont vous parlez, Madame Chamoux, ont fait une demande auprès de la Direction du Sport et de

l'Événementiel afin de savoir s'il y avait des salles disponibles aux créneaux qui pourraient convenir, et de savoir si elles avaient eu une réponse ou pas, si elles avaient fait une demande.

Mme Chamoux – Oui. Actuellement, il n'y a que le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail, et il faut faire une demande un mois avant. C'est pour cela que je trouve cela un peu contraignant.

Par ailleurs, le Centre des Expositions et le Château des Loges sont payants. Et puis cela peut être un peu compliqué pour ...

M. le Maire – Ils sont payants sur le principe ; il y a des exonérations, il y a la possibilité de tenir, de mémoire, une assemblée générale à titre gratuit.

Pardonnez-moi, mais vous ne répondez pas vraiment à la question de Daniel Devoise : quelles sont les structures qui n'arrivent pas à avoir une salle ? C'est cela qui m'intéresserait, pour pouvoir les contacter.

Mme Chamoux – Je vous fais juste part de la difficulté à réserver une salle...

M. le Maire – Oui, mais elle est exprimée par qui, cette difficulté ? En général, quand ça « râle », je suis le premier à être informé. Je n'ai pas vu passer de plaintes particulières en ce moment. C'est pour cela que je vous demande... Ou si vous voulez le dire en privé... Mais faites-nous remonter qui a des difficultés, pour que nous puissions traiter le point, si des choses nous ont échappé. Mais je n'ai pas eu de problématiques majeures à ce sujet récemment.

Mme Chamoux – C'est simplement qu'il y en a peu, et que c'est contraignant, le fait qu'il faille demander un mois à l'avance...

M. Devoise – On ne peut pas vous laisser dire qu'il y a peu de salles. Il y a beaucoup de salles, sauf qu'elles sont prises assez souvent par de nombreuses associations, sur des créneaux différents. Effectivement, ce qui peut arriver, c'est que des créneaux souvent le soir soient pris. Mais, après, on arrive toujours à trouver des solutions, surtout pour des réunions ponctuelles. Si c'était récurrent et que chaque semaine il fallait une salle, c'est beaucoup plus difficile. Mais, si c'est pour quelque chose de ponctuel, on a toujours trouvé des solutions au sein de la Direction du Sport et de l'Événementiel. Donc, si éventuellement vous voulez nous en parler ou nous donner le nom de l'association en aparté, nous pourrions regarder cela, il n'y a pas de soucis, et avec grand plaisir. Merci.

M. le Maire – Ce que je vous invite à faire, Madame Chamoux, car vous êtes une élue tout autant que nous, c'est que, quand vous avez des demandes, vous n'attendiez pas le Conseil ; nous pouvons nous parler en dehors du Conseil, il n'y a pas de difficultés. Sinon, le « on », cela ne m'a jamais beaucoup intéressé. Soit il y a un

problème précis de la part de structures précises, et on essaie de trouver une solution, soit il y a le « on dit que », et cela ne m'intéresse pas beaucoup pour faire avancer les sujets.

Mais, oui, il y a eu des contraintes. Oui, une contrainte, cela pénalise. Et, s'il faut un délai avant, c'est justement pour organiser, parmi les autres structures qui demandent, parce que, si l'on demande cela 8 jours avant, cela sera toujours *non* parce que les autres se seront positionnées plus tôt. C'est pour cela qu'il y a aussi une organisation qui a été mise en place pour être le plus équitable possible.

Voilà, nous allons essayer de ne pas passer tout le Conseil sur un problème qui n'en est pas vraiment un, à mon avis.

Madame Chamoux, vous aviez une autre question sur la décision du maire n° 146, s'il vous plait.

Mme Chamoux – Oui, c'était une décision concernant de l'achat d'électroménager. Je me demandais simplement pour quel usage.

M. le Maire – Ce marché porte sur l'achat de divers matériels électroménagers pour les besoins des crèches et des restaurants scolaires. Précisément, lave-vaisselles, fours, charriots de chargement, lave-linges, sèche-linges, et robots. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, qui est donc exécuté au fur et à mesure, dans un montant maximal de 30 000 € HT, avec un marché qui s'achève au 31 décembre 2021. Le titulaire du contrat est le Comptoir de Bourgogne, ex-Générale Collectivités, situé à Varennes-Vauzelles.

Michel Suet, pas d'autres précisions ?

Madame Chamoux, je vous laisse aborder la question suivante, sur la décision du maire n° 160.

Mme Chamoux – C'était au sujet de l'aménagement du service de communication mutualisé entre l'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers. Il y a des dépenses d'électricité, dont je vous épargne les montants, et d'autres dépenses pour l'aménagement du service. La mutualisation du service a été votée à l'Agglomération. Mais je voulais savoir qui va payer les dépenses des travaux. Est-ce l'Agglomération ? Ou bien est-ce la Mairie, pour les bâtiments ?

M. le Maire – C'est une répartition moitié-moitié, comme on le fait usuellement, puisque c'est un service commun qui pourra bénéficier à d'autres communes. Mais en tout cas, c'est moitié-moitié, comme l'ensemble des coûts de ce service commun.

Il y avait une partie, l'ex-service de communication de la Ville qui était située en mairie centrale, et après aux Ursulines, et l'autre partie, l'ancien service de communication de l'Agglomération, qui était située dans les locaux de l'Agglomération. Il était impossible de réunir à l'Agglomération tout le monde.

Comme, sur les Ursulines, nous avons dû refaire le toit, puisque ce bâtiment était en mauvais état, comme beaucoup, on s'est dit que c'était bien de l'optimiser, avec une partie, d'ailleurs, qui sert au Conservatoire aussi, mais l'autre partie a permis un aménagement pour inclure l'ensemble du service Communication, qui aujourd'hui est bien installé depuis quelques jours, et que j'irai voir. Et vous êtes tout à fait en droit d'y aller aussi.

Les charges sont donc réparties moitié-moitié, sur un bâtiment Ville.

Sur la décision du maire n° 181 ?

Mme Chamoux – C'est au sujet de la mise à disposition pour Médico. Je voudrais savoir ce qu'il reste aujourd'hui de Médico.

M. le Maire – Médico ? Il reste Médico.
Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Pouvez-vous préciser ? C'est par rapport à l'association elle-même ? Par rapport aux locaux qu'on leur met à disposition ?

Mme Chamoux – Puisque les Centres sociaux ont pris leur autonomie, je voulais savoir ce que Médico gère encore aujourd'hui. C'était juste un point d'éclaircissement, pour savoir ce qu'il restait à Médico en gestion.

Mme Boujlilat – D'accord. Là, à l'heure actuelle, comme nous en avons échangé et débattu en Conseil municipal, le centre social grand ouest ESGO est devenu autonome au printemps 2021. Il y a d'ailleurs des désignations de représentants au Conseil municipal qui sont à l'ordre du jour, et j'aurai l'occasion peut-être de vous en dire un mot tout à l'heure. Pour les autres centres sociaux, à l'heure actuelle, ils dépendent toujours de Médico.

Et en ce qui concerne les locaux, d'une manière générale, cela n'a absolument rien changé. Tout est resté à l'identique. Ils sont hébergés pour l'instant de la même façon qu'ils l'étaient jusqu'à maintenant.

Donc, pour la partie ESGO, ils ont les mêmes murs, concrètement ; on leur met à disposition la même chose. Et pour les autres centres sociaux qui dépendent encore, à l'heure où l'on se parle, de Médico, c'est pareil, rien n'a changé.

M. le Maire – Je voulais dire quand même, puisque c'est important que tout le monde le sache, que, sur les locaux que nous mettons à disposition, il y a un total de valorisation pour l'année 2021 de 680 955,36 €. Ce n'est quand même pas négligeable.
Le siège social, 2 boulevard Jacques Duclos, 72 000 €.
Médico Accords de Loire, rue Bernard Palissy, plus de 91 000 €.
Médico Baratte, rue des Échevins, plus de 213 000 €.
Médico Banlay, 191 000 €.

Médio Vertpré, 112 000 €.

On arrive donc à ce total-là, avec un nombre de mètres carrés de plus de 15 000 m². Donc, vous voyez qu'il reste encore quelque chose de Médico, à la fois sur leur présence sur le territoire, et également sur l'occupation de locaux.

C'est vrai qu'il y a eu l'autonomisation des centres sociaux ; on a scindé en deux la convention avec Médico, pour permettre justement une adaptation. Aujourd'hui, seul ESGO a pris son autonomie en 2021. Avec une valorisation de 265 000 €.

Pour 2022, les conventions seront adaptées en fonction de l'autonomisation des autres centres sociaux, avec de nouvelles associations qui vont être créées.

Ensuite, vous aviez une question – je crois que c'est la dernière – sur la décision n°191.

Mme Chamoux –

Oui, c'était au sujet de la mise à disposition des gymnases pour le lycée Jules Renard. Je voulais signaler, mais vous devez le savoir, que les travaux sont toujours attendus, parce qu'il y fait souvent froid, et que, parfois, il y pleut même.

M. le Maire –

C'est un sujet de discussion avec la Région, et je pense qu'il faudrait que l'on avance. Nous, notre ambition, c'était aussi que les gymnases, principalement affectés aux lycées, soient pris en compte par la Région. Nous ne pouvons pas tout prendre en compte. On vaccine aussi des lycéens, des collégiens. Pour moi, cela a été prioritaire, mais cela aurait pu être d'autres collectivités qui auraient pu prendre à leur charge cela. Nous allons être généreux et solidaires jusqu'au bout, mais, dans les discussions avec la Région, il y a des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, et notamment sur la révision des prix, le conventionnement bilatéral ; il y a des choses sur lesquelles la Région n'est pas d'accord non plus. Il y a un tarif privilégié de 12 € l'heure qui s'applique. Je précise aussi que, quand nous utilisons des équipements d'autres collectivités, nous payons.

Aujourd'hui, il y a une convention tripartite qui permet au lycée Jules Renard d'avoir de bonnes conditions d'accès à nos installations sportives. Je voulais quand même rappeler que les 4 établissements scolaires du Banlay (les lycées Jules Renard, Raoul Follereau, Jean Rostand et le collège Adam Billaut) se coordonnent aussi pour occuper les 3 gymnases de la cité ; celui de Jules Renard, qui appartient à la Ville de Nevers ; celui de Jean Rostand, qui appartient à la Région ; celui de Raoul Follereau, qui appartient aussi à la Ville de Nevers. Donc, pour l'instant, cette répartition est validée par la Ville de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté, avec un certain nombre d'horaires qui sont définis.

Maintenant, moi, je le redis, s'il y a des travaux importants à faire, il faudra que l'on voie qui les prend. Car il y a une utilisation importante qui est faite au bénéfice des lycées. Et les lycées relèvent de la Région. C'est une discussion que l'on pourra peut-être partager, d'ailleurs, puisqu'il s'agit de défendre aussi les intérêts financiers de la Ville de Nevers tout en étant justes, et équitables, et accueillants avec les lycéens et les collégiens.

Voilà pour les décisions du maire.
Je pense que nous vous avons un peu éclairée.

Je vous propose que nous arrivions aux délibérations qui nécessiteront un vote.

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-086 Décision modificative n°4

Adopté à l'unanimité.

2021-087 Création d'un service commun de la Direction Générale des Services entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération

M. le Maire – Tout d'abord, sur les délibérations 087 à 093, même si nous en avons déjà voté deux, l'avis du Comité technique a été rendu, et c'est un avis favorable.

Sur la délibération n° 087, à savoir la création d'un service commun de la Direction Générale des Services entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, je cède la parole à Céline Morini.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération n° 087 nous explique que, pour garantir une meilleure fluidité et optimiser l'efficacité des services entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, nous souhaitons la création d'un service commun de la Direction Générale des Services.

Cette démarche de rapprochement de certains services est engagée depuis plusieurs années entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Afin de poursuivre ce processus, il est donc proposé de donner accord pour la création d'un service commun de la Direction Générale des Services Ville de Nevers / Nevers Agglomération, et d'approuver les termes de la convention jointe au rapport, qui pourra être signée sous réserve d'approbation du Conseil communautaire.

M. le Maire – Qui souhaite prendre la parole ?
François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, c'est un sujet dont nous avons déjà débattu. En fait, par cette délibération, c'est un peu le retour « par la fenêtre », si j'ose dire, de quelque chose qui a déjà été discuté au précédent mandat, le fameux DGS commun entre la Ville et l'Agglomération. Il y avait eu le débat à l'Agglomération uniquement, je crois, à l'époque. Il y avait eu des débats assez vifs. C'était en 2016, je crois. Et cela avait été rejeté par une majorité de conseillers communautaires. Ce qui n'est pas rien, parce qu'il n'y a pas beaucoup de délibérations quand même proposées au Conseil communautaire qui sont rejetées, puisque la majorité municipale de

Nevers à elle toute seule est déjà quasi majoritaire par construction au Conseil communautaire. Y compris dans votre propre équipe, à l'époque, sous l'ancienne mandature, il y avait eu des personnes qui, en toute bonne foi, ont pensé que ce n'était pas une bonne chose, et j'étais d'accord avec elles.

On y revient donc, et je constate que les arguments n'ont pas bougé. On pourrait donc refaire, et on refera peut-être, à l'Agglomération les mêmes débats avec les mêmes arguments pour et les mêmes arguments contre qu'il y a 5 ans.

La quantité de travail d'un Directeur Général des Services pour une Ville comme Nevers nécessite plus qu'un mi-temps ! Voilà, en tant qu'élu de Nevers, en tout cas, le principal argument que je vois. Il y a une quantité de travail énorme à abattre, parce que Nevers est une ville préfecture. L'Agglomération est une collectivité de 70 000 habitants. Et donc une seule personne directrice générale des services de la Ville préfecture plus de l'Agglomération..., je ne vois pas comment on peut correctement faire les deux choses en même temps. On a besoin d'un DGS à temps plein à la Ville de Nevers ; on a plus de 700 agents. C'est quand même une sacrée collectivité. Et on a besoin d'un DGS à temps plein à l'Agglomération, parce que l'Agglomération a pris tout un tas de compétences nouvelles, et je ne pense pas que ni M. Fournié ni M. Gauthé se tournent les pouces actuellement, à la Ville pour l'un, et à l'Agglomération pour l'autre.

Vous nous proposez finalement de nommer M. Fournié, qui est quelqu'un de très efficace, de très loyal, tout ce que l'on veut... Mais ses journées font 24 heures. Et il n'est pas censé travailler 24 h/24, parce que c'est un être humain. À 50/50, ce que fait M. Fournié aujourd'hui à 100 % à la Ville, il ne pourra plus le faire qu'à 50 %. Je pose donc la question. À l'époque, d'ailleurs, vous aviez dit que ce n'était pas bien grave, parce que l'on va créer des Directeurs Généraux Adjointes. Ici, on n'en parle pas dans la délibération. La nouvelle organisation va-t-elle se traduire par la création de nouveaux postes de Directeurs Généraux Adjointes, à la Ville comme à l'Agglomération ? Peut-être ; il faut nous le dire. Mais dans ce cas-là, l'argument était, à l'époque, qu'il fallait faire des économies, que l'on devait mutualiser, que l'on économiserait un poste, etc. Auquel cas, cet argument-là tombe.

Ensuite, politiquement, je comprends qu'il soit confortable pour le Président de Nevers Agglomération et le Maire de Nevers, qui sont la même personne, d'avoir un seul interlocuteur, quand on va à la Ville et quand on va à l'Agglomération. Effectivement, c'est un confort. C'est peut-être un gain de temps. Et je sais que votre temps à vous aussi est compté. Ceci dit, attention à la concentration des décisions dans la main d'un seul homme politiquement et d'un seul homme administrativement ou techniquement. Attention à la concentration des pouvoirs, parce qu'une telle organisation va aboutir à une personne qui décidera politiquement de beaucoup de choses et à une autre personne qui décidera techniquement – et politiquement aussi, parce qu'on ne me fera pas croire qu'un DGS n'a pas un rôle politique, et c'est tant mieux, et c'est normal, et c'est bien comme ça –. Donc attention à la concentration. On peut aller plus vite, mais avec moins d'échanges, moins de concertation, etc.

Ensuite, le débat à l'Agglomération aura lieu, peut-être sur d'autres arguments que celui que l'on peut avoir en tant qu'élus de Nevers ici. Mais toutes les raisons

de 2016 me semblent encore valables, et notamment quel signe on donne politiquement aux autres communes de l'Agglomération ? On a eu le débat au précédent mandat ; cela a été rejeté. Et là, on y revient, de la même manière. *Grosso modo*, cela aboutit à dire « vous avez rejeté la proposition il y a 5 ans, mais finalement on va voter jusqu'à ce que vous soyez d'accord. » On a déjà connu cela à d'autres échelons ; cela a abouti à des catastrophes démocratiques, et ce n'est pas très respectueux, tout simplement.

Légitimement, je comprends, et à l'époque c'était ce qui s'était exprimé à l'Agglomération, qu'il y ait des craintes d'une « main mise politique » de la Ville de Nevers sur l'Agglomération, à tort ou à raison. Mais symboliquement, avoir une équipe de deux personnes qui gèrent à la fois la Ville et l'Agglomération, ce n'est pas bon. C'est un signal politique fort, et je comprends qu'ensuite il y ait quelques réactions qui s'expriment à l'Agglomération.

Et nous, à Nevers, ce n'est pas notre intérêt de donner ce signe politique aux autres communes, puisque, pour ce qui nous concerne, on a toujours parlé de coopération intercommunale – et dans coopération intercommunale, il y a coopération –, librement choisie, de respect des communes, de libre administration des communes. C'est la base de la coopération intercommunale. Si l'on veut qu'elle aille loin, on n'a donc pas intérêt à donner des signes politiques et des symboles de ce niveau-là. D'autant plus que l'on va plus loin qu'un DGS commun, puisque l'on crée un service commun de la Direction Générale des Services. D'ailleurs, dans la convention, on dit que pour l'instant il y a un agent, mais elle est rédigée au pluriel : « *les agents* » du futur service commun. Quelle est l'étape derrière ?

Aujourd'hui, il y a un DGS à l'Agglomération, qui s'appelle M. Gauthé. On n'en voit pas parler dans le document. Mais on a quand même quelques oreilles qui traînent, et on nous dit que M. Gauthé, du coup, arriverait au Cabinet, en tant que Directeur de Cabinet, et que le Directeur de Cabinet, du coup, prendrait une direction d'un service à la Ville. Tout cela, c'est un beau jeu de chaises musicales, sans doute très bien huilé, mais en tout cas c'est au service du maire de Nevers, mais attention à l'interprétation qui peut en être faite à l'Agglomération.

M. le Maire –

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Peut-être que je méconnaissais un peu les règles de fonctionnement, mais je m'étonne un peu que cette délibération soit au Conseil municipal avant d'être à l'Agglomération. Pour connaître un peu l'avis des autres communes, comme M. Diot je crains qu'il y ait des confusions au niveau des compétences entre les deux entités. Est-ce que c'est Nevers qui absorbe l'Agglomération ou l'Agglomération qui absorbe Nevers ?

On a déjà mutualisé les services de communication. Comment vont être considérées les communes rurales ? Comment seront traités les habitants qui sont éloignés des différents services que l'on a ici à Nevers ? Je me le demande.

Pour moi, c'est donc un risque que l'on court à centraliser à un tel point et à concentrer tous les pouvoirs dans une même main.

M. le Maire – Monsieur Grafeuille.

M. Grafeuille – Bonsoir, chers collègues. Je voudrais revenir au début de l'intervention de M. Diot. Je pense que, non, les choses ont changé depuis quelques années. Entre temps, la Mairie de Nevers a été mise en ordre de marche, ce qui n'était peut-être pas le cas à l'époque, ce qui fait qu'elle est structurée aujourd'hui de telle manière qu'elle peut fonctionner. Et je rappelle qu'un DGS commun, ce n'est pas nouveau ; il y en a partout, et cela fonctionne très bien. Je ne comprends pas que vous reveniez en arrière là-dessus. Et puis je ne comprends pas votre position. Cela existe partout, et, d'ailleurs, je crois que M. Fournié a déjà été DGS d'une Agglomération et d'une Ville. Mais je dis que la situation a changé. Rappelez-vous, nous étions en début de mandat, et il y avait des choses à faire à la Mairie. C'est fait, elle est en ordre de marche. Donc je ne vois pas ce qui peut empêcher que l'on mette un DGS commun.

M. le Maire – « La situation a changé » ; c'est surtout l'avis de M. Grafeuille qui a changé, parce que je peux relire vos propos, j'ai le compte rendu du Conseil d'Agglomération à l'époque.

M. Grafeuille – Monsieur Diot, j'assume. À l'époque, je pensais qu'il y avait beaucoup de travail à faire à la Mairie ; aujourd'hui, c'est fait.

Si, je regrette ; pour moi la Mairie est en ordre de marche. Elle fonctionne parfaitement. Il y a des DGA qui ont été mis en place... Ecoutez, vous pensez ce que vous voulez, et vous me laissez penser ce que je veux. Donc je dis qu'aujourd'hui il n'y a rien qui puisse s'opposer à ce qu'il y ait un DGS commun, strictement rien, d'autant que, comme je vous le dis, cela existe partout.

M. le Maire – Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – A mon tour de parler à propos de ce DGS commun. Je suis entièrement d'accord avec Guy Grafeuille quant aux propos tenus. En effet, maintenant, la Ville de Nevers est en ordre de marche. Des Directeurs Généraux Adjointes sont en place. Les équipes sont en place. Les Directions sont en place. La Ville est structurée. Il n'y a plus d'inquiétude, c'est le bon moment, en effet, de travailler en commun, d'avoir une Direction Générale commune avec Nevers Agglomération. D'autant plus que nous avons des projets de rapprochements, de services mutualisés, des communes qui ont besoin de l'expertise de la Ville de Nevers, que nous pourrions apporter de façon beaucoup plus simple et de façon beaucoup plus efficace avec une Direction Générale commune. Ces expertises sont demandées notamment au niveau des affaires juridiques, notamment au niveau des marchés, notamment au niveau des finances, notamment au niveau de l'informatique, et j'en passe et des meilleures. Nous allons donc gagner en efficacité de nous rapprocher ainsi de Nevers Agglomération.

En effet, il n'y aura plus de gouvernance bicéphale, très clairement, mais pour le bien des deux collectivités, et pour le bien de l'ensemble des communes, puisque, encore une fois, nous avons beaucoup d'ingénierie à la Ville de Nevers, nous avons des capacités en expertise qui sont énormes, et donc nous allons pouvoir de façon beaucoup plus aisée mettre ceci au service de l'ensemble des communes. Donc c'est le bon moment.

M. le Maire –

Je confirme que c'est le bon moment.

Juste quelques mots de réponse. Tout d'abord, je ne fais pas revenir ce sujet « par la fenêtre » ; je le fais revenir par la porte. Il revient comme il était reparti. Mais, simplement, les temps évoluent. Certains vous ont déjà répondu sur ce point : le contexte des choses, les années, les personnes aussi. D'ailleurs, certes, il n'y avait pas eu la majorité sur ce sujet. Moi, j'avais dit que je n'en faisais pas une affaire d'État, et que, d'une certaine façon, cela m'arrangeait d'avoir un DGS dès que j'étais à un endroit plutôt que de ne pas être toujours raccord sur sa présence.

Maintenant, je vais vous dire pourquoi les choses doivent évoluer. Celui qui avait beaucoup battu les esprits n'est plus là. Certains élus ne sont plus là non plus. Mais un élu de l'Agglomération qui s'était fait le « combat de sa vie » presque n'est plus là non plus puisqu'il a été battu, à de multiples reprises récemment. Le temps s'est éclairci. Les élus de l'Agglomération ont changé, aussi. Et j'ai pris le soin de leur en parler, d'échanger... Je n'arrive pas comme cela avec des décisions. Parce que le DGS, qu'il soit mutualisé ou pas, c'est le DGS de tout le monde, et pas que du Président de l'Agglomération, et notamment de la gouvernance, mais il l'est de tous les élus. J'ai donc pris soin d'échanger. Une bonne partie, y compris quelques-uns qui n'étaient pas forcément favorables il y a quelques années le sont aujourd'hui. Quelques-uns peuvent être un peu réticents ; je ne sais pas s'ils s'opposeront ou s'ils s'abstiendront, parce qu'ils ne sont pas non plus farouchement opposés.

Je pense qu'il est temps. Mais, par contre, Joël Fournié ne sera pas à mi-temps. Je ne souhaite pas qu'il se mette en difficulté sur le plan professionnel et sur le plan « santé ». Nous allons nous voir pour avoir quelque chose qui soit clair. Je ne souhaite pas que Joël Fournié ait plus de travail, et je pense que sur certains sujets il en aura moins, parce que l'objectif, c'est d'assurer une fluidité qui parfois fait défaut. Même si les deux DGS s'apprécient et se parlent. Ils ne sont pas en opposition actuellement, mais il y a trop de sujets qu'il faut revoir, qui ne sont pas forcément examinés dans le même temps par les deux collectivités. Je rappelle que notamment les trois quarts des sujets de la ville-centre concernent l'Agglomération. Si je prends la politique de la ville, l'ANRU, les équipements que nous allons peut-être mutualiser ou rendre de compétence intercommunale, etc., tout cela, ce sont des sujets qui nécessitent un travail identique, mais qui peuvent ne pas toujours être dans le même *timing*. Sur ce volet-là, il y aura du temps de gagné.

Ensuite, nous avons effectivement renforcé les équipes, avec des DGA, à la Ville comme à l'Agglomération, avec des départements. Il y aura peut-être quelques évolutions, comme c'est le cas lorsque quelqu'un arrive, mais que cela soit Joël Fournié ou un autre, cela serait pareil. Donc l'objectif, c'est que Joël Fournié

s'appuie davantage sur les DGA de la Ville et les DGA de l'Agglomération. De toute façon, ce sera nécessaire pour lui ; sinon, effectivement, il n'y arrivera pas.

Maintenant, je vais vous dire, je ne pense pas être à mi-temps à la Ville et je ne pense pas être à mi-temps à l'Agglomération. J'essaie que le temps global que j'y consacre soit efficace à 100 % pour les deux collectivités sans être Superman. Je pense que cela peut être possible aussi pour le DGS.

Si aussi je re-propose ce DGS mutualisé, même si, vous le savez, on ne parle pas de personne, mais de fonctions, mais on voit bien qui va l'être, c'est parce qu'il l'a déjà fait, parce qu'il l'a déjà été, dans des collectivités qui étaient plus importantes, à Argenteuil, et qu'il a cette expérience. Et d'ailleurs, il le sait depuis son recrutement, puisque, quand M. Fournié était passé devant le jury et avait été recruté, cela faisait partie des possibilités éventuelles, et cela lui avait été dit, parce que l'on aurait pu aussi avoir des candidats qui nous auraient répondu qu'ils ne le souhaitaient pas. Je voulais donc que les choses soient claires. Et il sait, depuis son embauche, que peut-être un jour sa fonction pourrait être mutualisée.

Comme cela a été dit avant moi par Guy Grafeuille, il y a beaucoup, et de plus en plus de villes-centres et d'agglomérations qui ont des fonctions mutualisées bien au-delà de ce que nous avons fait ; nous sommes très en retard. Je vous invite à regarder ce qui se passe ailleurs ; je ne pense pas que ces collectivités soient en difficulté, bien au contraire, dans les retours que j'ai. Aujourd'hui, pour le service de la communication, nous avons mis des années, beaucoup plus longtemps que je ne l'aurais voulu, et puis cela va aller bien mieux, parce que nous aurons plus de compétences au service d'un même fonctionnement. Et puis quand c'est un maire d'une autre commune, il restera responsable de sa rédaction ; ce n'est pas le maire de Nevers ou le président de l'EPCI qui va tout piloter, je ne suis pas là pour cela. On a ces expériences des autres territoires qui le font aussi depuis longtemps.

Après, vous évoquez la partie Économies. Cela, nous le ferons, mais l'objectif principal n'est pas les économies. Si nous arrivons à en dégager, l'objectif, d'ailleurs, de ces économies, et notamment pour l'Agglomération – parce que cela ne sera pas forcément pour la Ville, pour l'instant –, ce serait pour faire quelques embauches dans les services, nous le ferons. C'est donc aussi une façon de nous développer en réaffectant des budgets RH sur d'autres postes.

Donc, le confort, peut-être que je l'aurais, et encore pas tout le temps, parce que, si Joël Fournié est à la Ville et que je suis à l'Agglomération, il sera moins disponible, et *vice versa* ; aujourd'hui, j'ai l'avantage des DGS, là où je vais, qui sont en général disponibles quand je suis là. Mais je vais m'adapter, et je dois m'adapter aussi, mais je mise, en tout cas, sur une meilleure fluidité. Je vous donne un exemple : le mardi matin, j'ai une réunion de DG à l'Agglomération, et le mardi après-midi, sauf changement, je vois aussi le DGS à la Ville, parfois pour parler des mêmes choses ; souvent pour parler des mêmes choses. C'est pour moi du temps qui serait gagné, c'est sûr, si j'évoque les mêmes choses à la même personne, mais ce n'est pas pour cela qu'il y aura une hégémonie. Simplement, ces choses iront plus vite, elles seront traitées plus vite, et elles seront davantage croisées. C'est important. Je mise sur cette fluidité et ce confort de travail surtout, finalement, pour les agents, et notamment les agents de direction ; ce n'est pas

que pour moi, et que pour les vice-présidents et les adjoints, ou les élus délégués. Je pense que je l'ai démontré depuis cette année, car j'y suis attaché profondément. Pour moi, une intercommunalité, c'est une coopération et une solidarité. Je considère qu'il y a certaines communes qui n'en font toujours pas assez preuve aujourd'hui, mais là n'est pas le débat.

Je ne pense donc pas que je vais donner un signe politique négatif. Ce n'est pas fait pour que Nevers ait la mainmise sur tout. Aujourd'hui, vous l'avez dit, quand il y a un arbitrage, celui qui est arbitre *in fine*, c'est moi. Donc cela changera quoi ? J'arbitre *in fine* avec le DGS de la Ville aujourd'hui, puis avec le DGS de l'Agglomération le lendemain ; j'arbitrerai *in fine* avec le DGS qui chapeautera ce qui sera mené. Ce n'est pas une hégémonie accrue ; c'est simplement l'exercice des fonctions qui m'ont été confiées. C'est vrai que cela permettra ces évolutions, je l'espère, mais on fera aussi un bilan, car j'aime bien tester et expérimenter, et évaluer ce que cela donne.

Pourquoi fait-on un service commun « Direction Générale » ? C'est parce que techniquement on ne peut pas mutualiser uniquement le poste de DGS. Donc, on mutualise la Direction Générale, sachant que, pour l'instant, cela ne concerne qu'un poste, celui de Directeur Général des Services. Si cela devait évoluer, on en reparlerait. Pour l'instant, les DGA ne sont pas concernés. Mais dans des tas de collectivités, il y a belle lurette que tout est mutualisé, DGS comme DGA ; ce n'est pas non plus une performance que l'on fasse cela, et pas particulièrement innovant.

Je réfléchis aussi sur un pôle de collaborateurs de cabinet. Aujourd'hui, il y a un collaborateur à l'Agglomération, il y en a à la Ville. Ne serait-il pas mieux qu'il y ait un pôle de collaborateurs, comme cela se fait ailleurs, qui mettent la main à la pâte là où il faut au bon moment, plutôt que d'être un peu paralysés parce qu'ils ne relèvent pas de l'Agglomération, parce qu'ils ne relèvent pas de la Ville, alors que, parfois, chacun aide finalement dans l'intérêt général, et dans l'intérêt surtout de nos habitants, dès lorsque tout ce que nous menons, c'est dans l'intérêt de nos habitants.

Franchement, ce n'est donc pas qu'au service du maire ou du président de l'Agglomération, c'est surtout dans le but de faire avancer nos projets. Nos projets qui avancent, ce sont des entreprises qui travaillent. C'est des agents qui s'épanouissent parce qu'ils voient que ce qu'ils travaillent aboutit. Bref, c'est une question de bien-être et de développement économique, et de développement tout court de notre territoire, et je souhaite que cela avance mieux.

Pourquoi je le mets, aussi ? Cela ne m'a pas pris comme cela un matin en me levant. Pourquoi je vous re-propose cette possibilité ? Qui n'est pas une absorption. Qui, pour moi, est une répartition qui va être équitable entre les collectivités. Vous évoquiez tout à l'heure le service de communication, Madame Chamoux, en demandant qui payait ; c'est dans le même esprit : il sera à peu près à équivalence au service des deux collectivités, qui souvent travaillent les mêmes projets. Évidemment. Ce n'est pas mes collègues des autres communes plus petites qui vont s'en émouvoir ; ils savent très bien qu'ils ont moins de projets communs que la ville-centre. C'est normal. C'est parce qu'il y a moins d'habitants ailleurs. Mais ce n'est pas pour cela que l'on ne s'occupera pas d'eux. A partir du moment où il y a une Direction Générale commune, si un jour, une autre

commune voulait y adhérer, c'est tout à fait possible, on ne l'interdit pas, mais je ne suis pas là pour le contraindre non plus. Et donc pour l'instant, cela ne changera pas le fonctionnement des autres communes. Vous voyez donc que je respecte cette autonomie des autres communes de l'Agglomération, et cela ne remet absolument pas en cause les choses.

Je voulais vous dire aussi qu'il y a eu un avis favorable du Comité technique de l'Agglomération ; c'est important de le souligner. On y reviendra le 2 octobre.

Ce sujet revient aussi parce que c'est après discussion avec l'actuel DGS de l'Agglomération, où il y avait une évolution qui était souhaitée. Ce n'est pas imposé, c'est d'un commun accord que nous faisons évoluer ce poste. Vous appelez cela des « chaises musicales », mais je n'appelle pas cela des « chaises musicales », j'appelle cela des évolutions de compétences. Et des postes de Direction Générale, comme tout autre agent, ont le droit d'évoluer dans ce qu'ils font par rapport à leurs connaissances, leurs compétences. Peut-être qu'il y a un temps pour faire une fonction. Dans le public, il y a l'avantage de pouvoir faire d'autres métiers, et je trouve que c'est formidable. Sachez que ce n'est pas une décision punitive vis-à-vis d'aucun de mes collaborateurs ; ce sont des évolutions de poste, et effectivement il s'avère qu'il y a cette possibilité par rapport à leurs compétences, que l'un va occuper un autre poste de direction à la Ville ; qui va laisser, donc, une place au Cabinet, qui sera prise par l'actuelle DGS de l'Agglomération. Voilà, je suis transparent, et je ne cache rien, ce ne sont pas des rumeurs, et ce n'est pas du passe-passe ; c'est simplement que tout cela s'est fait sereinement en discussion, et pas du tout dans un but de sanction ou autre. C'est aussi cette envie notamment de la part du DGS de l'Agglomération qui a fait que j'ai souhaité revoir, du coup, la situation. Sachez que, si l'on repartait sur un DGS non mutualisé, on repart pour des années. Si jamais cela ne fonctionnait pas, il est plus facile de défaire ce que l'on fait – mais ce n'est pas l'idée – et de remettre deux DGS que d'avoir deux DGS aujourd'hui et de se séparer d'un ; vous connaissez les difficultés, et je ne reviendrai pas sur des souvenirs anciens.

Pour moi, je pense que les conditions sont là. Même des élus qui ont pu avoir des doutes à une époque n'en ont plus. Pour moi, c'est aussi un signe que c'est le bon moment, et je pense que c'est bien de le saisir quand il passe. Je pense que toutes les conditions sont réunies pour monter du quai jusque dans le train. C'est pour cela que je vous propose cette délibération.

Voilà, je vous propose de voter.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Opposition : 2

Abstention : 5

Adopté à la majorité.

2021-088

Possibilité de recrutement d'un emploi de direction pris en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié

M. le Maire –

Céline Morini a à nouveau la parole sur la délibération n° 088, qui est un complément sur la possibilité de recrutement d'un emploi de direction. Elle va nous donner quelques mots d'explication.

Mme Morini – Effectivement. Merci.

Ce point nous permettra de procéder au recrutement d'un emploi de direction, dans le respect de l'article 47 de la loi de janvier 1984. Pour être plus claire, il s'agit, en fait, du renouvellement du poste actuel de DGS. Il vous est donc proposé :

- D'autoriser le recours au recrutement d'un contractuel sur un emploi de direction dans les conditions fixées par l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- De procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi,
- De déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu,
- D'autoriser la signature du contrat à intervenir.

Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous allons voter cette délibération qui permet donc la reconduction du contrat actuel, puisque Joël Fournié est contractuel.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-089

Mutualisation des ressources de la mission de l'assistant technique mission autonomie accessibilité

M. le Maire – Céline Morini va enchaîner sur la délibération n°089, qui concerne la mutualisation des ressources de la mission de l'assistant technique mission autonomie accessibilité.

Mme Morini – Merci.

Le cadre de cette délibération est bien la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Afin d'optimiser les compétences et les coûts associés au recours à un assistant technique autonomie accessibilité, nous proposons de mutualiser les ressources avec le Centre Communal d'Action Sociale et Nevers et Nevers Agglomération. D'où la rédaction d'une convention tripartite.

Je vous propose donc :

- D'adopter la convention jointe au rapport,
- De m'autoriser à la signer.

M. le Maire –

Merci.
Y a-t-il des questions ?

Hervé Barsse va expliquer lui-même de quoi il ressort.

M. Barsse –

Bonsoir à tous. Je voulais remercier le CCAS, l'Agglomération et la Ville de Nevers de cette initiative. Contrairement à ce que j'ai pu entendre dans les couloirs, on n'embauche pas quelqu'un qui est chargé de m'accompagner, on prend quelqu'un qui est chargé d'accompagner les personnes en situation de handicap, qu'elles soient des élus, des salariés ou des citoyens de la ville et de l'agglomération ou dépendant du CCAS – même si c'est un afghan réfugié –, et pour que ces personnes en situation de handicap puissent être accompagnées là où elles le veulent et là où il y en a besoin, quand il le faut, afin qu'elles soient en pleine autonomie malgré leur situation de handicap et indépendamment de leurs origines.

M. le Maire –

Nous avons une quarantaine d'emplois d'agents qui présentent un handicap à la Ville de Nevers. Moins à l'Agglomération, mais on en a aussi. L'idée, c'est d'avoir, justement, un poste qui soit dévolu techniquement, comme Hervé Barsse l'a rappelé, à tous ceux qui ont besoin d'un accompagnement pour exercer leurs fonctions ou leur métier. Des fonctions éventuellement complémentaires dans ce domaine peuvent être aussi assumées par cette personne.

C'est une délibération que vous retrouverez aussi au Conseil communautaire du 2 octobre.

Pas de questions ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2021-090

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Adultes relais – Contrat d'adultes relais – Brigade de tranquillité publique

M. le Maire –

Céline Morini pour la délibération n°090 qui concerne la création d'un poste dans le cadre du dispositif Adultes relais au niveau de la brigade de tranquillité publique. Donc un poste complémentaire.

Mme Morini –

Merci.

Nous souhaitons rappeler que ces postes d'adultes relais sont destinés à améliorer les relations entre habitants et services publics, et puis à apporter du lien au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'idée est de recruter des profils dotés d'une fine connaissance des acteurs du territoire, d'une capacité à aller vers les isolés, les invisibles de notre société.

Nous proposons donc :

- d'autoriser la création d'un poste d'adulte relais au sein de la brigade de tranquillité publique,
- d'autoriser la signature des documents s'y rapportant, convention et contrat,
- de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Merci.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Bonsoir.

C'est un dispositif intéressant, puisqu'il permet de mettre en place des missions pour les habitants, entre les habitants, nous l'avons bien compris, et nous le saluons. Néanmoins, et je l'ai déjà souligné ici et à l'Agglomération, c'est quand même un contrat précaire et un contrat aidé. C'est un CDD de trois ans maximum. Si ce poste correspond à un besoin, et si l'on veut vraiment que la personne recrutée tisse des liens dans le quartier, ce serait bien d'envisager un recrutement sur du plus long terme, voire de créer, pourquoi pas, des postes de chargés de mission de catégorie C à la Mairie.

En l'état actuel des choses, les missions sont relayées d'un adulte relais à un autre, et on recommence à chaque contrat. Ce n'est pas facile d'avoir un suivi, dans ce cadre-là.

Ce dispositif de brigade de tranquillité publique relève d'une mission de service public, et une nouvelle fois le statut de fonctionnaire est écarté, et nous créons des emplois aidés, au lieu de vrais postes pérennes, ce qui est à dénoncer, selon moi.

J'ai deux questions.

Est-ce que les précédents adultes relais sont restés 36 mois ? Ont-ils eu d'autres contrats derrière ?

Est-il prévu, pour l'adulte relais qui sera recruté pour ce poste, une transformation de ce poste en un poste un peu plus pérenne ?

M. le Maire –

Amandine Boujlilat, pour la réponse.

Mme Boujlilat –

Tout d'abord, je rappelle que nous avons mis en place cette brigade de tranquillité publique lors de l'été précédent. Nous nous apprêtons à passer un été pas

ordinaire, en raison de la crise sanitaire. Nous étions partis sur un dispositif test. Nous avons voulu tester quelque chose qui n'était pas en place sur le territoire jusqu'à maintenant. Cette brigade de tranquillité publique fait un gros travail de terrain, et nous est très utile pour garantir le lien sur les quartiers, avec des missions confiées au personnel du mercredi au dimanche, en horaires décalés, ce qui est vraiment important, car cela maintient une présence sur les quartiers prioritaires notamment, et il y avait un vrai manque à ce sujet jusqu'à maintenant.

Nous avons une convention avec l'État sur trois ans. Ce ne sont pas des postes que l'on renouvelle tous les ans. Ce sont des personnes qui sont en place sur trois ans. Il faut savoir que la convention nous permet de les renouveler deux fois, voire trois si vraiment il y a une qualification au bout qui permette aux personnes véritablement d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour poursuivre sur des métiers qui relèvent de la médiation.

Évidemment, si nous avons la possibilité d'inscrire ces postes dans la durée, c'est un peu l'objectif aussi, ce n'est pas de travailler en « *one shot* », sinon cela n'a pas beaucoup d'intérêt. C'est vraiment d'inscrire cela dans la durée, pour les personnes concernées, pour la collectivité et pour les habitants. C'est vraiment l'objectif que nous poursuivons. Nous sommes toujours dans cette phase-test ; cela fait un an que c'est mis en place. Pour l'instant, les bilans que nous avons sont très positifs. Nous continuons sur cette lancée. Il faut savoir que ce sont des personnes qui sont parties en formation, qui en auront certainement d'autres, parce que nous tenons aussi à les accompagner là-dedans. La médiation, c'est particulier. Il faut savoir le faire. Tout le monde n'est pas capable de le faire, ce n'est pas forcément évident. Les postes de terrain requièrent des compétences particulières. Nous les accompagnons donc véritablement là-dedans avec une vraie démarche de formation et de qualification.

Pour l'instant, laissons le temps au temps, et, de toute façon, nous avons vraiment l'objectif de pouvoir pérenniser ces postes, en tout cas.

M. le Maire –

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Vous parlez de ces postes sur les quartiers prioritaires. Je voulais savoir s'il était prévu éventuellement d'en créer sur le centre-ville. Vous nous avez remis les chiffres de la délinquance, et on voit que les faits de délinquance sont majoritairement situés en centre-ville. Je voulais donc savoir s'il était possible de développer ce genre d'emplois et faire de la médiation au centre-ville. Je pense notamment à la rue Saint-Étienne, qui est souvent le théâtre de problèmes, et les riverains se plaignent, je le sais. Je voulais donc savoir s'il était possible de développer ce dispositif. Je crois qu'il est financé entre autres par les préfetures, c'est cela ?

Mme Boujlilat –

Exactement. Je vais vous répondre, Madame Chamoux, mais j'ai oublié, lorsque j'ai répondu à Mme Gerbe, de préciser que l'objectif à terme était vraiment d'arriver à une brigade de tranquillité de 6 personnes. Actuellement, c'est une création d'un quatrième poste. Cela sera très utile, car cela va nous permettre d'assurer des postes en binôme de façon systématique. Jusqu'à maintenant,

c'était le cas, mais les rondes se faisaient en binôme avec les adultes relais d'autres structures sur le terrain, et les autres structures ne travaillent pas forcément pas en horaires décalés, jusqu'à 23 heures. C'était donc un peu une difficulté à laquelle nous étions confrontés. L'objectif, et c'est ce que nous avons annoncé il y a plusieurs mois, c'était vraiment d'arriver à une brigade de 6 personnes. Cela nous permettrait véritablement d'être présents sur tous les quartiers et en binôme de façon systématique. Cela va garantir un travail de qualité sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre à Mme Chamoux, ce sont des postes qui nous sont financés par l'État à hauteur de 92 %. Donc très grosse partie de financement par l'État. Et nous remercions l'État pour cet accompagnement financier. Après, très clairement, nous avons vraiment porté les choses, et nous sommes vraiment allés défendre le sujet pour être accompagnés à ce niveau.

Sur le centre-ville, vous avez raison, il y a des problèmes aussi en centre-ville, très clairement, qui sont identifiés, et dont nous avons connaissance. Nous avons notre adjointe au centre-ville, Cécile Dameron, qui connaît bien le sujet, et qui tente aussi d'apporter une réponse au quotidien à ces problématiques. Néanmoins, la difficulté que nous avons avec ce type de poste, c'est qu'en fait on est sur les quartiers prioritaires de la ville, et que, vous le savez, le centre-ville n'est pas en quartier Politique de la ville. C'est un peu toute la problématique du contrat de ville. Vous le savez, il y a un nouveau contrat de ville qui se profile très prochainement. Nous avons fait remonter de nombreuses fois, et nous continuons de le faire, le fait que le centre-ville avait aussi de réels besoins, et un vrai besoin de présence aussi de terrain ; en attendant de pouvoir éventuellement retravailler le périmètre, car l'idéal serait que l'on puisse avoir les mêmes moyens sur le centre-ville que sur les quartiers politique de la ville. Nous avons par exemple déployé cet été notre brigade et nous avons mis en place un travail avec le centre social Vertpré, avec un certain nombre d'actions qui ont consisté à occuper l'espace public et à proposer un certain nombre de choses en journée et en soirée, et on a vraiment vu des effets positifs. Cela prouve bien quand même qu'il y a un réel besoin. Maintenant, cela ne va pas répondre à tout, c'est clair. L'idée, c'est vraiment de poursuivre cet objectif d'avoir autant de moyens en centre-ville qu'en quartiers politique de la ville. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, soyons très clairs, mais nous le relançons régulièrement, et nous espérons vraiment qu'à un moment donné, le périmètre pourra changer.

. le Maire –

Je complète en disant que j'ai remonté au ministre concerné une demande par solidarité avec d'autres maires des communes de l'agglomération qui, de quartiers Politique de la ville se sont vues transformées en territoires de veille sous le précédent gouvernement, ce qui finalement ne leur a rien rapporté. J'ai reparlé de cela à la ministre de la Ville, pour voir si, dans le cadre du nouveau contrat de ville qui arriverait, on pourrait peut-être modifier les périmètres des QPV actuels, y compris chez nous, et basculer en QPV des territoires qui étaient territoires de veille, voire d'en créer des nouveaux, si besoin était ; ce que nous ne souhaitons pas, mais il faut aussi être pragmatiques –.

Emilie Chamoux, un dernier mot sur le sujet.

Mme Chamoux – Je voulais rappeler l'importance de la présence de services publics qui sont vraiment formés et spécialisés dans la gestion des problèmes d'incivilités ou de délinquance, et qui sont censés être plus près des citoyens, et là le plus souvent possible.

M. le Maire – On en est tous convaincus, et je vous rappelle que nous aurons, dans un autre registre, mais c'est utile aussi, et on le voit encore en ce moment, 7 policiers supplémentaires au commissariat de police. C'est la création d'un petit Château-Chinon. Le ministre de l'Intérieur viendra annoncer tout cela.

Sur cette brigade de Tranquillité publique, y a-t-il des voix contre sur ce poste supplémentaire ? Nous espérons doubler ce qui a été mis en place. Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-091 **Actualisation du tableau des emplois**

Adopté à l'unanimité.

2021-092 **Actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-093 **Nouveau règlement d'utilisation des véhicules municipaux**

M. le Maire – Je vais passer la parole à Michel Suet pour évoquer la délibération n° 093 qui concerne le nouveau règlement d'utilisation des véhicules municipaux.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Le règlement interne d'utilisation des véhicules remonte à 2004, et il y a eu quelques modificatifs qui ont été actés par des délibérations en 2011. Il y avait donc nécessité de mettre en conformité le règlement intérieur d'utilisation des véhicules avec le cadre légal.

Il vous est proposé d'abroger le 4^{ème} paragraphe intitulé « Règles à respecter en matière de déplacements professionnels » du règlement des déplacements professionnels, acté par la délibération n°30 du 24 mai 2004, et de la remplacer par l'article 5 du règlement qu'il vous est proposé d'adopter.

Par ailleurs, il y a différentes délibérations à abroger :

- N° 27 du 24 mai 2004, relative à l'adoption du règlement interne d'utilisation des véhicules municipaux,

- N° 10 du 22 décembre 2006 relative à l'utilisation privative des véhicules de service (modification du règlement),
 - N° 27 du 7 novembre 2011 relative au règlement d'utilisation des véhicules municipaux (modifications),
 - N° 28 du 7 novembre 2011 relative à l'utilisation privative des véhicules de service (règlement, modifications),
 - N° 35 du 12 décembre 2011 relative au règlement d'utilisation des véhicules municipaux, véhicules de prêt pour usage personnel (modification),
- Et de les remplacer par le projet de règlement qui vous est présenté ce jour.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le nouveau règlement intérieur d'utilisation de la Ville de Nevers et du CCAS, visé en annexe n° 1 de la présente délibération.

L'avis du comité technique a été demandé le 20 septembre 2021, et il y a eu un avis favorable.

Et il y a également un avis favorable de la Commission 1 en date du 13 septembre.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

En résumé, il s'agit de mettre à jour le règlement sur l'utilisation des véhicules municipaux et de le mettre en conformité avec la loi.

Michel Suet voulait-il rajouter quelque chose ?

M. Suet – Simplement, quelques informations complémentaires.

Je voulais parler des sinistres, et il est normal que tout le monde en soit informé. Du 1^{er} janvier 2021 au 3 septembre, il y a eu 32 sinistres, dont 10 ont été déclarés à l'assureur. Du 1^{er} juillet 2021 au 3 septembre, il y a eu 10 sinistres, dont 4 déclarés. Il y a donc en ce moment une montée relativement exponentielle des sinistres.

Plus grave : ont été constatées des situations de sinistres répétitifs et similaires. Quand on recule une journée dans un poteau, le lendemain il est là, et on ne doit pas reculer deux fois dedans ; c'est pourtant malheureusement ce qui s'est produit.

Il y aura des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour réduire la sinistralité, et permettre une optimisation des contrats d'assurance, puisque l'excès de sinistres nous avait valu une cotisation augmentée de 90 000 €.

C'est une information complémentaire.

M. le Maire – Je souhaite vraiment sensibiliser les personnels. Il faut que l'on ait un certain nombre d'actions qui soient plus efficaces, à la fois sur les accidents du travail, mais aussi sur les accidents de la route. La Direction Départementale des Territoires a proposé ses services, parce qu'elle fait une formation à la sécurité routière. Il faut, pour la propre sécurité des agents et celle des autres, que l'on

diminue le taux d'accidents qui viennent de notre responsabilité. Les chiffres sont trop importants, et il faut que l'on fasse des progrès dans ce domaine.

Nous votons ce nouveau règlement intérieur.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-094

Attribution de subventions aux associations – Acte II

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances a toujours la parole pour évoquer l'attribution de subventions aux associations. Je précise que Yannick Chartier ne prendra pas part au vote, compte tenu de ses fonctions à Interstice.

M. Suet – Au budget de décembre dernier, il avait été consacré une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 142 653 €. Par délibération du 13 avril dernier, le Conseil municipal s'était prononcé sur l'attribution d'une première vague de subventions, pour un montant de 748 163 €, représentant d'une part, la totalité des subventions pour les associations dont l'aide est inférieure à 7 500 € pour 2021, et d'autre part, se matérialisant par un premier versement pour les structures dont la subvention envisagée pour 2021 était supérieure à 7 500 €.

Il est rappelé que, par délibération du 30 juin dernier, le Conseil municipal a également statué sur les subventions événementielles et commerçantes pour un montant de 21 093 €.

Il est à noter que les subventions allouées pour le Master Séniors (8 000 €) et pour la course cycliste Vernisse (800 €) ne seront pas versées en 2021 dans la mesure où ces deux événements n'ont pas eu lieu cette année.

Par la présente délibération, il vous est demandé de vous prononcer sur le solde des subventions attribuées dans le cadre de l'acte II après analyse des comptes financiers des différentes associations concernées.

Il vous sera également demandé d'autoriser le maire à signer les conventions de versement.

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Madame Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

J'avais une question sur une association qui porte le nom « Les jeunes prennent soin de leurs aînés ». Pour moi, c'était un dispositif municipal ; je n'avais pas compris que c'était une association. J'aurais voulu en savoir un peu plus sur cette association, semble-t-il.

M. le Maire – Amandine Boujlilat.
Mais effectivement, ce n'est pas une association.

Mme Boujlilat – Oui, vous avez parfaitement raison ; c'est un dispositif qui est porté par la Ville. Il n'aurait peut-être pas fallu le libeller comme cela, mais je pense que l'on n'avait pas trop le choix. En fait, vous le savez, on choisit toujours un opérateur à qui l'on verse la somme correspondant au nombre de jeunes qui sont dans le dispositif, et qui se voient financer le permis de conduire. Mais, cela tourne, de manière à ce que cela ne soit pas toujours la même association qui soit en charge des jeunes. Les différents centres sociaux ont déjà été opérateurs, Interstice a déjà été opérateur... Il y a plusieurs associations qui ont pu être opérateurs. L'idée est de ne pas en nommer une, puisque ce n'est jamais la même, mais de pouvoir identifier le dispositif, et de pouvoir déléguer à qui l'on souhaite, finalement, ou à qui est en capacité, en tout cas, de le porter.

Mme Dupart-Muzerelle – Mais, là, on a un peu l'impression qu'est pris sur le budget des associations, en fait, un dispositif municipal.

Mme Boujlilat – Comme on le verse *in fine* à une association qui est opérateur pour la Ville, cela revient un peu au même. Dans le libellé, je comprends que cela puisse porter à confusion, mais, *in fine*, c'est une subvention que l'on verse. Donc cela rentre dans le budget des subventions aux associations. Mais, vous avez raison sur le principe, et il n'y a pas de difficulté.

M. le Maire – Vincent Morel.

M. Morel V – Monsieur le Maire, on ne va pas revenir sur le débat de la baisse de 20 %. Il faut quand même souligner que l'on est presque à la fin de l'année et que beaucoup d'actions culturelles portées par des associations ont eu lieu. On peut quand même rappeler ici qu'heureusement que le Département et que la Région ont maintenu leurs subventions, en tout cas, au secteur culturel, et heureusement qu'elles n'ont pas fait comme la Ville de Nevers, de baisser de 20 %.

Aujourd'hui, il y a deux questions principales qui se posent :

La première, c'est que, si les associations sont quand même un peu en difficulté pour terminer l'année, puisque l'on est en fin d'année, vous engagez-vous à accompagner les associations, et à éventuellement faire une rallonge de budget dans des cas précis, si certaines sont en difficulté ?

La seconde question est une question qui engage l'avenir. Les associations ont besoin de savoir dès maintenant à quelle sauce elles vont être subventionnées l'année prochaine. Soit vous actez cette baisse de 20 %, et on profite de la situation sanitaire pour pérenniser une mesure, et c'est quand même un peu dur à accepter. L'effet d'aubaine n'est pas du côté des associations, mais du côté de la Mairie. On a besoin de savoir aujourd'hui si oui ou non on remonte de 20 % le budget l'année prochaine, ou si l'on continue sur cette baisse de 20 %. Voire même, parce que tout le monde a besoin de le savoir pour préparer des projets l'année prochaine, on souhaitait savoir si la municipalité souhaite continuer de baisser ce budget dédié aux associations. C'est quand même un vrai sujet, et les associations ont besoin de le savoir maintenant.

M. le Maire –

Vous avez raison, c'est un vrai sujet. Et nous y réfléchissons. Mais il faut toujours se méfier des arrondis. On ne baisse pas de 20 % l'enveloppe ; on baisse de 17 % l'enveloppe. Toutes les associations sont traitées de la même façon. J'aime bien que les chiffres soient précis. Il est facile d'arrondir au-dessus, mais, dès qu'on arrondit au-dessous, on nous le reproche aussi. C'est une première chose.

Ensuite, je n'aime pas tellement, pardonnez-moi, le terme que vous utilisez, qui est « vous profitez de... ». Personne ne profite de la situation sanitaire. Par contre, je me permets d'être un peu familier, oui, on se l'est prise pleine face, comme tout le monde, comme toutes les collectivités, comme toutes les associations et toutes les entreprises. Par contre, comme tout le monde, il y a des collectivités plus riches que d'autres, des collectivités qui ont des réserves que d'autres n'ont pas, par rapport à leur histoire, par rapport à la population qu'elles hébergent. Donc, le terme « profiter » me semble déplacé, ou en tout cas pas adapté, et assez injuste, parce que nous avons dû consacrer, et vous auriez sûrement fait pareil si vous étiez à notre place, beaucoup de moyens pour gérer la crise sanitaire, pour aider nos agents à télétravailler, et leur donner des moyens de le faire, pour protéger notre population, pour aider les étudiants...(Nous n'étions pas forcément dans l'obligation de le faire, à la base, mais, c'est comme pour les populations afghanes, la question ne se posait pas.) Mais *in fine*, oui, je ne vois pas comment on peut redonner ce que nous n'avons plus. C'est mathématique. J'invite à un peu de bon sens. La gestion de toute collectivité, entreprise ou autre, c'est déjà la gestion en bon père de famille, et c'est peut-être ne pas dépenser ce que l'on n'a pas.

Je voulais juste rappeler, mais vous n'étiez pas là, ce n'est pas un grief, mais, quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons reçu un rapport de la Cour des Comptes qui mentionnait que la Ville de Nevers était au-delà de ses capacités de financement des associations ; entre 60 et 90 %, ce qui était énorme. C'était un choix. Peut-être que la Ville pouvait se le permettre à une époque où il y avait plus de population. Aujourd'hui, il faut s'adapter. J'étais à Paris tout à l'heure, je parlais à d'autres collègues maires qui sont parfois dans des situations comme nous, voire pires. Donc chacun doit s'adapter.

Ensuite, nous avons décidé de mettre de gros moyens pour la vaccination. Je pense que c'était indispensable pour que l'on en arrive au premier taux de vaccination en Bourgogne Franche-Comté ; nous sommes le 1^{er} département, le 17^{ème} en France. Et l'ambition, c'était, par rapport à une population moindre qu'ailleurs, que l'on puisse couvrir et protéger le plus rapidement possible, et,

vous le savez, une population assez âgée sur notre territoire. Tous ces moyens ont donc été mis, et ils vont être compensés pour partie par l'État, mais pas à 100 %. Il faut que tout le monde prenne sa part, et *in fine* de toute façon c'est le même qui paie, c'est le contribuable. Nous avons donc dû assumer cette mission de prise en compte, et je remercie tous les bénévoles, qui ont évité que ces coûts soient encore plus importants. Nous n'avons pas « profité »...

Ensuite, en dehors de la baisse de recettes, qui a impacté fortement la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, d'autant plus avec des équipements comme la piscine, les transports, même si nous avons pu négocier des choses, l'année 2020, malheureusement, a empêché beaucoup d'associations de réaliser toutes les activités prévues, ou beaucoup d'activités. Je ne vois donc pas à quel titre on devrait verser la même chose à des structures qui n'ont pas fonctionné, qui n'ont pas dépensé. Je ne vois pas à quel titre.

Et quand j'entends qu'une structure n'a pas mis ses salariés en chômage partiel pour bénéficier des dispositifs de l'État, alors que nous sommes actionnés pour devoir payer des choses, je ne l'entends pas comme cela, parce que c'est pénaliser une collectivité alors que des dispositifs de l'État ont été faits pour tout le monde et ont été bien utiles. Il faut aussi que les structures soient responsables, et ce n'est pas parce que l'on est bénévole que l'on doit être irresponsable. Ensuite, heureusement, la très grande majorité des structures associatives sont dirigées par des gens responsables, et nous avons échangé avec eux, et beaucoup sont conscients que d'abord ils n'ont pas forcément dépensé le budget qu'on leur avait alloué l'année précédente, et donc ils avaient de quoi voir venir. Vous évoquez les finances de la Région ; 2 Md€ de budget ! Il faut comparer ce qui est comparable. Vous évoquez celles du Département ; même chose, les moyens sont en centaines de millions d'euros, ce que nous n'avons pas, nous. Donc, effectivement, la latitude est bien moindre sur un budget plus restreint.

Maintenant, on n'est pas là pour pénaliser les structures associatives, on n'est pas là pour les embêter, on n'est pas là pour les restreindre, et on est fiers de ce qu'elles portent ; on est là pour les accompagner, à la hauteur de nos possibilités, et en fonction de leurs projets. Et on reste toujours sur « un projet, un budget », et cela aurait dû être fait depuis longtemps, les bonnes habitudes auraient dû être prises depuis longtemps. Nous nous engageons à une écoute de toutes les structures associatives, moi et les élus qui m'accompagnent. Nous serons intéressés de voir quels nouveaux projets sont envisagés pour 2022, et nous verrons comment nous pourrions ajuster les choses. Pour l'instant, nous travaillons sur un budget qui n'est pas simple pour l'année prochaine, vous vous en doutez, avec des incertitudes, des questionnements, avec des aides de l'État qui ne sont pas forcément arrivées non plus sur certains dispositifs. Donc, c'est une vraie question. Et puis quelles sont les activités envisagées ? Est-ce que la situation sanitaire sera enfin stabilisée complètement grâce aux personnes qui se sont fait vacciner, et pas aux quelques inconscients qui le refusent ? Tout cela fait partie de la réflexion globale que nous portons aujourd'hui.

Pour le reste, je n'ai eu vent d'aucune association qui a déposé le bilan, ou qui serait ennuyée parce que nous avons revu les subventions en lien avec une situation 2020 très particulière et qui a permis à des structures associatives qui avaient des salariés d'être aidées par l'État, et qui a permis à d'autres structures

qui avaient évité de dépenser, et qui ont donc quelque part encaissé une subvention 2020 qui n'a pas nécessairement été réalisée.

Laurent Pommier voulait compléter mes propos.

M. Pommier – Oui, si je peux me permettre de donner quelques compléments d'information dans la démarche que nous allons mettre en place, et qui a déjà été quelque peu mise en place, mais que nous allons conforter. Je pense que nous faisons preuve de clairvoyance, de courage, et d'un sens des responsabilités. Nous faisons preuve d'actes de gestion, en période Covid et post Covid, mais je tiens à préciser, en ce qui concerne la culture, que le versement de ces subventions ne fait pas, lors de l'analyse, l'objet que d'une approche comptable comme on pourrait le penser, pas du tout. Simplement, nous essayons de mettre en place un dispositif, et nous avons commencé sur l'exercice 2021. Pour répondre à M. Morel, nous allons conforter cette méthode dans l'approche des subventions pour 2022 aux associations, que l'on va recevoir rapidement, c'est-à-dire dès octobre, de façon à ce qu'elles puissent travailler sur leur budget, et nous allons nous orienter vers la mise en place d'un point de vue comptable et de gestion sur des critères tout à fait objectifs.

Ces critères objectifs porteront sur le résultat d'exploitation, le fonds de roulement, la trésorerie, les capitaux propres ; des points très objectifs qui vont permettre d'analyser la situation de l'association, notamment de celles qui ont des salariés, et de faire preuve de clairvoyance par rapport à celles-ci. Pas seulement comptables ; on leur demande également, et c'était un peu une nouveauté sur 2020-2021, de travailler de façon rigoureuse leur budget prévisionnel, de bien nous restituer les bilans n-1, n-2, n-3, de façon à avoir une visibilité aussi sur l'avenir, et de travailler et de conforter leur projet, car derrière un projet écrit, derrière leurs volontés, pourront se dégager des variations quant aux attributions des montants de subventions. Effectivement, comme l'a dit M. le Maire, il n'y a pas de choses linéaires, ce n'est pas inscrit dans le marbre ; il y a peut-être des associations à l'avenir qui auront moins, d'autres qui auront plus, et ce sera en référence à leurs projets, et c'est important.

Notre volonté, ce n'est pas de ne pas les soutenir ; nous l'avons démontré. C'est simplement de rationaliser un peu les choses face à une situation financière qui est difficile, et effectivement la méthode est différente par rapport à certaines années antérieures, où le versement des subventions se faisait plus en fonction d'une forme de clientélisme ; là, c'est tout à fait différent. Nous allons nous en tenir aux projets et à la situation financière. Être très objectifs.

M. le Maire – Merci.
Vincent Morel.

M. Morel V – Très bien. Monsieur Pommier, il faut peut-être arrêter de revenir sur cette époque de « clientélisme ». Je n'étais pas là aux affaires...

M. Pommier – Je suis un passionné d'histoire, cela doit être cela.

- M. Morel V – Vous récitez votre leçon, mais, à un moment, il faut arrêter de revenir ...
- M. Pommier – Arrêtez d'en donner, également, comme je vous l'ai dit précédemment. Arrêtez de donner des leçons, s'il vous plait.
- M. le Maire – S'il vous plait. Je m'adresse aux enseignants, ici vous n'êtes plus enseignants, vous êtes élus. Donc, on évite de donner des cours.
- M. Morel V – Je ne suis pas enseignant.
- M. le Maire – Non, mais il y en a d'autres. En général.
- M. Morel V – Monsieur Pommier, je ne vous ai pas interrompu. Je dis simplement que je pense qu'il faut arrêter de revenir à une époque...
- M. le Maire – Attendez, Monsieur Morel, vous dites bien ce que vous voulez, sous réserve que cela respecte les individus, et Laurent Pommier dit ce qu'il veut, et s'il veut parler du passé, il a le droit.
- M. Morel V – Bon, très bien.
- M. le Maire – Je vous laisse aller sur l'essentiel du sujet, s'il vous plait.
- M. Morel V – L'essentiel du sujet, c'est que je veux simplement dire que vous ne répondez pas à la question, ni Monsieur le Maire, ni M. Pommier, de l'enveloppe globale pour l'année prochaine : revient-on à un + 17 % ? On a besoin de savoir cela. Effectivement, il y a des ajustements en fonction des projets que l'on fait ou que l'on ne fait pas. Mais, sur l'ensemble, êtes-vous plutôt pour revenir à une enveloppe qui existait avant la crise ? Ou bien êtes-vous plutôt dans une volonté de baisser cette enveloppe ? C'est tout simple, en fait.
- M. le Maire – Ce n'est pas Laurent Pommier qui a forcément la clé, parce que Laurent Pommier est en charge de la culture, avec d'autres ici et à l'Agglomération, mais le budget, c'est un tout. Ce n'est pas Laurent Pommier qui a la réponse sur votre question. Donc ce n'est pas la peine de la lui poser directement. Mais je le laisse quand même intervenir puisqu'il m'a re-demandé la parole.
- M. Pommier – Effectivement, on ne peut pas le prédire à aujourd'hui. Notre volonté, c'est de soutenir les associations. Cela, il faut que tout le monde en ait conscience. C'est

du long terme. Simplement, à aujourd'hui, nous allons re-rencontrer les associations, de façon régulière, lorsqu'elles établiront leur budget prévisionnel pour l'exercice prochain. Nous allons regarder de près leurs projets écrits et la situation de leurs finances. A partir de là, nous allons construire le montant futur des subventions globalisées. Aujourd'hui on ne peut pas le dire. Il y a la volonté de les soutenir. Si les finances permettent d'accroître l'enveloppe et en prenant en compte le contenu de leurs projets, bien sûr que nous le ferons. Ce n'est pas une volonté de réduire... Ce n'est pas quelque chose de systématique. Pas du tout.

M. le Maire – Nous aurons bientôt cette discussion en temps voulu.

On l'oublie souvent, les moyens – y compris des salles, Madame Chamoux – que nous mettons à disposition des associations à la Ville de Nevers, que ce soit les locaux, que ce soit les moyens humains, sont considérables, et cela, il ne faut pas l'oublier. Il n'y a pas que le chèque que l'on fait ; un soutien de la Ville, ce n'est pas qu'un chèque.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je voulais simplement préciser que ce n'est pas « un budget, un projet », mais c'est bien « un projet, et un budget ». C'est-à-dire que c'est aussi aux acteurs associatifs de s'interroger sur leur projet associatif, sur la raison d'être des associations, pour qu'ils portent des projets associatifs. En conséquence de quoi, la collectivité apportera son soutien d'une façon ou d'une autre, que cela soit financier, sur l'aspect matériel, ou sur l'aspect infrastructures par la mise à disposition de locaux.

Monsieur Morel, le message que j'ai passé, notamment aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, c'est « interrogez-vous sur votre raison d'être et proposez des projets pertinents priorités en fonction de ce qui vous semble le plus important pour vous ». En conséquence, en l'occurrence pour ma part sur l'économie sociale et solidaire, un arbitrage se fera avec l'ensemble des élus aussi, évidemment, pour les priorités qui seront données, et je m'en réjouis. Je ne veux pas le nommer, mais j'ai constaté qu'un acteur associatif de l'économie sociale et solidaire, sans le citer, va créer dans les mois à venir plusieurs dizaines d'emplois, avec des subventions qui ont été obtenues à différents niveaux, le Département, la Région, l'État, l'ADEME. Et quand je vois les montants d'enveloppes financières, je ne peux que m'en réjouir. J'étais même transparent, j'ai mis en perspective, en quelque sorte, l'argent qui pouvait être porté par la Ville de Nevers sur ces projets d'économie sociale et solidaire par rapport à l'argent qui était mobilisé par l'acteur associatif, et l'on voit qu'il y a des différences très notables. Donc, oui, effectivement, l'arbitrage se fait sur un projet associatif, et la Ville de Nevers se positionne en conséquence.

M. le Maire – Monsieur Diot.

- M. Diot – Déjà, sur la remarque qu'avait faite Sylvie Dupart-Muzerelle au tout début, c'est un vrai problème, parce que, si l'on commence à intégrer dans l'enveloppe globale des subventions aux associations les dispositifs municipaux, cela pose une vraie question. Parce que, là, ce n'est pas l'association qui décide de son projet, comme vous dites ; c'est la Mairie qui dit « Dans le dispositif "les jeunes veillent sur leurs aînés", telle association va faire... ». Vous êtes très respectueux, Monsieur le Maire, vous le répétez régulièrement, de l'indépendance du monde associatif, etc. ; il ne faut pas intégrer dans l'enveloppe des subventions aux associations les dispositifs municipaux. Là, il y a 30 000 € qui sont décidés par la Mairie, et les associations deviennent des prestataires de service.
- M. le Maire – Franchement, ce n'est pas le cœur du sujet. Effectivement, c'est le moyen pour que la structure associative soit payée. C'est vrai que ce n'est pas pleinement l'objectif des subventions aux associations, Mais, quelque part, c'est assuré par une association. Franchement, c'est un beau dispositif que nous avons pris ; certaines villes s'en sont inspirées et l'ont mis en place. Il y a même une Ville dont les opposants m'ont consulté, et ils l'ont proposé à la majorité, qui l'a accepté. Je suis content quand il y a des dispositifs comme cela. Et il y a encore des dames séniors qui m'ont remercié que la Ville de Nevers ait pris soin d'elles, les ait appelées... Donc, franchement, ce n'est pas un sujet, c'est à la marge de l'enveloppe globale. Amandine Boujlilat vous a expliqué pourquoi ; ce n'est pas tronquer ou manger le budget des associations, c'est parce que l'on doit passer par une association.
- M. Diot – Je ne remets absolument pas en cause le dispositif...
- M. le Maire – Non, mais c'est à la marge, Monsieur Diot...
- M. Diot – 30 000 €, ce n'est pas à la marge, à ce niveau-là !
- Mme Boujlilat – C'est un cas particulier.
- M. le Maire – C'est un cas sur...
- M. Diot – Eh bien voilà, c'est un précédent ... Fin de la parenthèse.
- Ensuite, voilà, le fond du problème, et on ne va pas refaire le débat du mois d'avril, c'est que, malgré tout ce que nous vous avons dit à l'époque – on sait que vous nous écoutez, mais en général, vous restez buté sur vos orientations initiales, et c'est le cas encore une fois –, vous restez quasiment à l'euro près dans les clous de ce que vous aviez annoncé, c'est-à-dire 18,62 %, je crois –, vous dites 17 – de baisse des subventions aux associations pour l'année 2020,

et on reste dans une enveloppe fermée, et vous ne l'avez absolument pas détendue.

Je redis que c'est un contresens, *a fortiori* cette année, à l'heure où le pays doit redémarrer, et la vie associative doit redémarrer, le monde d'après doit se construire, et il se construira justement avec le milieu culturel et le milieu sportif.

Après un an et demi de pandémie, baisser de 18,62 % les subventions aux associations, c'est une gestion de crise à l'envers. Et c'est un mauvais signe politique, en plus, et cela peut faire très mal, pour quasiment rien, parce que l'on va économiser là quelques dizaines de milliers d'euros sur une enveloppe, sur une section de fonctionnement de 54 M€. Donc on ne va rien économiser, à côté du budget global de la Ville. Et cela peut faire très mal à tout un tas d'associations dont les 20 derniers % sont justement ce dont elles ont besoin pour réussir les projets qu'elles engagent. Du point de vue budgétaire, cela n'a donc pas de sens.

Comme je vous l'avais dit à l'époque, investir dans le milieu associatif, c'est un investissement rentable, y compris pour la Ville ; ce n'est pas de l'argent perdu, c'est de l'argent que l'on gagne, quand on donne à une association. Pourquoi ? Parce que cela permet à des bénévoles, qui travaillent gratuitement, de faire des projets. Si l'on taille dans le milieu associatif, là aussi je pense que c'est une erreur y compris du point de vue budgétaire, parce que vous avez quand même une approche assez comptable des choses. Ce n'est pas un reproche, parce qu'effectivement nous sommes bien placés aussi pour savoir que les finances des collectivités ne sont pas extensibles.

Ceci dit, investir dans le milieu associatif, c'est justement un moyen de faire des économies. Franchement, je ne comprends donc pas. Et on devrait au contraire aider dans cette période le milieu associatif. Vous savez qu'il y a une campagne du mouvement associatif national qui est lancée, et *L'Humanité* consacrait un article ainsi rédigé : « Revenez dans vos associations, ou elles risquent de disparaître ». Effectivement, il y a des dizaines de milliers d'associations en France qui risquent de disparaître, parce qu'il y a de mauvaises habitudes qui ont été prises – à cause de la pandémie ; ce n'est pas à cause des gens –, mais il y a des associations qui perdent en effectifs, qui ne récupèrent pas tous leurs adhérents, tous leurs bénévoles, et si, en plus, on leur met un coup de massue budgétaire par-dessus, on risque de perdre une richesse. Et à Nevers, et vous le dites suffisamment souvent, on a un tissu associatif qui est d'une grande richesse. Donc il faut le soutenir.

Ce n'est donc franchement pas le moment de faire cela. Nous avons entendu ce que vous avez dit à Vincent Morel, mais il n'y a pas d'assurance à 100 % que vous reviendrez à un niveau normal de subventions aux associations. Or, nous vous engageons, dans le budget 2022, à revenir à une enveloppe budgétaire identique à celle des années passées.

Dernier point, vous dites, dans la délibération, que tout cela s'est fait et a été décidé dans la concertation avec les associations sur la base d'une analyse financière précise des comptes, etc. Permettez-nous d'en douter. Tout simplement parce que nous avons des témoignages que ce n'est pas du tout le cas. Il y a des tas d'associations qui découvriront demain dans *Le Journal du*

Centre quel est le montant final de leurs subventions. Donc ce n'est pas vrai que cela se fait dans la concertation la plus large, et c'est assez regrettable.

M. le Maire –

Je ne suis pas d'accord avec cela, et c'est parfois dévoyé, mais plus rien ne sera comme avant, les choses ont changé, Monsieur Diot, et l'État a été généreux comme jamais. Y compris vis-à-vis des structures associatives. Surtout vis-à-vis des structures associatives notamment qui ont des salariés. Celles qui n'ont pas su prendre les dispositifs, c'est une question d'irresponsabilité, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Donc, au contraire, face à cette générosité, je croise des gens qui ont l'honnêteté de me dire qu'ils vont même mieux par les aides qu'ils ont obtenues pendant les temps de fermeture qu'avant le confinement, et c'est valable pour des associations. Donc vous rapportez des propos généralisés, qui ne sont pas étayés, sur des situations précises d'associations qui seraient en difficulté. Donc je ne partage pas ce que vous dites, ce n'est pas à contresens, c'est au contraire une adaptation par rapport à une situation inédite, et aussi à des finances de la Ville qui sont pénalisées.

Vous n'êtes pas en responsabilité de ce budget, donc c'est facile à dire « Y a qu'à... faut qu'on... », et « il faut reverser tout », comme s'il ne s'était rien passé, et peu importe l'état des finances de la Ville. Ce n'est pas comme cela, être en responsabilités, et c'est équilibrer des budgets.

Et je suis d'autant plus à l'aise que, de toute façon, et cela vous avait été présenté par Michel Suet l'autre fois, nous sommes encore au-dessus de ce que font les autres villes de même taille vis-à-vis de leur réseau associatif, qui est tout aussi dense certainement. Encore au-dessus ! Et je vous le redis, et je vous mets au défi, montrez-moi une association qui serait en difficultés financières aujourd'hui. Aucune ! Donc, ce que vous prétendez, c'est facile, en parlant de l'argent public, de dire « il faut... ». Nous sommes attentifs, nous, à ce qui est nécessaire à notre territoire, aux projets d'intérêt public, à ce qui peut être soutenu. Je l'ai toujours dit, « crise ou pas crise, les subventions, c'est comme les antibiotiques, ce n'est pas automatique ».

Michel Suet.

M. Suet –

Rapidement, Monsieur le Maire. Effectivement, il n'y a pas d'associations qui ont disparu. Et surtout remarquez bien que nous avons versé plus de subventions que ce qu'il était prévu au budget. Cela veut dire que les économies finalement que nous avons réussi à faire, les associations en ont également profité.

Ce que l'on cherche surtout, c'est à donner de la visibilité. C'est la visibilité qui apporte beaucoup. Nous allons essayer, pour la construction du budget de fin d'année, de donner une visibilité de deux ans, dans un premier temps, aux associations, ou de trois ans. Nous allons essayer de donner une visibilité à moyen terme. C'est vrai que, pour leurs projets, les associations ont besoin de savoir ce dont elles vont disposer. Nous allons donc essayer de faire cela. Vous savez, ce n'est pas si facile que cela, parce que, pour faire cela, vous connaissez le peu de dynamique de nos ressources, malheureusement ; cela veut dire qu'il

faut impérativement que l'on maintienne nos charges. Nous prévoyons de maintenir nos charges à hauteur de 48 M€. Il faut impérativement que nous le réussissions. Si nous réussissons à faire cela, je pense que nous pourrions arriver une meilleure visibilité pour toutes ces associations.

Tout à l'heure, vous aviez dit qu'il n'y avait pas d'étude financière qui avait été faite pour les associations ; je peux vous assurer que si. Nous allons travailler sur ce projet pour le finaliser un peu. C'est une base. A la fin, c'est toujours l'homme qui choisit. Heureusement, sinon, on n'aurait pas besoin d'être là. Vraiment, nous regardons le niveau d'activité des associations, leur niveau de fonds de roulement, leur trésorerie, et nous regardons également surtout le poids que représente la subvention que nous versons dans la recette de l'association. Bien entendu, les conséquences seraient totalement différentes si l'on diminuait une subvention à l'association quand cette subvention représente 95 %, j'exagère volontairement, des recettes de l'exploitation, ou si cela ne représente que 5 %. Voyez qu'il faut faire attention à cela aussi.

Donc voilà ce que nous cherchons à faire. C'est un pari, je vous le garantis, parce que cela veut dire qu'il faut que nous soyons sûrs de maintenir nos équilibres financiers.

M. le Maire –

Bien. Effectivement, je pense que tout le monde a besoin d'avoir de la lisibilité et de la sécurité. Cela ne sera pas valable pour toutes les structures associatives, mais pour certaines, d'aboutir à une convention pluriannuelle d'au moins deux ans, pour arriver à mi-mandat, et de trois ans, si nous le pouvons, après, pour justement permettre aux structures d'y voir clair sur leur fonctionnement. Comme l'a rappelé justement Michel Suet, beaucoup ne comptent pas que sur les finances de la Ville.

Nous allons voter, sans la prise en compte de la participation de Yannick Chartier. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

M. Chartier ne prenant pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2021-095 *Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France (APF) pour une classe d'Unités Localisées par l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2021-2022*

Adopté à l'unanimité.

2021-096 *Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2020/2021*

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2021-097 Désignation d'un représentant du Conseil municipal – Centre social du Banlay IRAE

M. le maire – Nous avons ensuite à examiner les délibérations n° 097 et 098 pour des désignations. Je laisse Amandine Boujlilat présenter la délibération n° 097.

Mme Boujlilat – Merci.

Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure dans les décisions du Maire quand Mme Chamoux évoquait l'association Médico, il se trouve que nous devons désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la nouvelle association du centre social du Banlay, IRAE, Innovation, Réussite, Accompagnement et Éducation. C'est le nouveau nom que le centre social du Banlay a souhaité prendre.

Suite à la restructuration de l'association Médico, gestionnaire des centres sociaux depuis 2010, le centre social du Banlay, à son tour, souhaite prendre son autonomie. Il y a eu la création de la nouvelle association le 5 juillet 2021. Le siège social est toujours le même. Vous l'avez compris, c'est un retour à une gestion autonome, sous forme d'association loi de 1901, comme le centre social de la Grande Pâtur.

L'association IRAE porte et véhicule des valeurs communes à celles présentes dans la charte des centres sociaux, et pour cela elle s'appuie sur :

- La démocratie.
- La dignité et la citoyenneté de la personne.
- Le respect et la tolérance.
- Le vivre ensemble et la bienveillance.
- La participation des habitants, qui est une grosse partie du projet du centre social, surtout à travers l'ANRU, parce que le centre social du Banlay est très impliqué dans le projet de renouvellement urbain, et c'est important pour nous de les avoir à nos côtés.
- La solidarité, l'esprit d'entraide vis-à-vis des personnes vulnérables.
- La proximité de l'accueil et de l'accompagnement des habitants.

L'association est dirigée par un Conseil d'administration de 21 membres au maximum.

Il nous est demandé de désigner un membre titulaire au sein du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration.

Je crois savoir que Mahamadou Sangaré s'était proposé pour y siéger, en tant qu'adjoint de quartier.

M. le Maire – Bien. Y a-t-il des interventions ?

Nous allons voter pour cette désignation de Mahamadou Sangaré.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Félicitations à Mahamadou Sangaré pour cette nouvelle fonction.

2021-098

Désignation d'un représentant du Conseil municipal – Centre social des Bords de Loire

M. le Maire – Madame Boujlilat a la parole pour la présentation de la délibération n°099.

Mme Boujlilat – À son tour, le centre social des Bords de Loire prend son envol. Il a créé son association le 12 juillet 2021, toujours au 36 rue Bernard Palissy.

Cette association a pour objet la mise en place d'actions qui promeuvent l'éducation populaire, la laïcité, la solidarité et la citoyenneté. C'était déjà le cas du centre social, et l'association souhaite poursuivre dans cette direction.

Les valeurs fondatrices de l'association sont :

- Le respect de la dignité humaine
- L'égalité
- La solidarité
- L'acceptation
- La tolérance.

Ils ont travaillé leur projet autour de ces valeurs.

Ils demandent également de désigner un membre du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration. En toute logique, c'est Claude Loron qui s'était proposé pour y siéger, en tant qu'adjoint de quartier.

M. le Maire – Pas d'intervention ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Félicitations à Claude Loron.

2021-099

Entretien d'une station de Street Workout, installée par Nièvre Habitat sur une parcelle de terrain de Nièvre Aménagement rue Maréchal Lyautey

M. le Maire – Nous passons à la délibération sur l'entretien d'une station de *Street Workout*, installée par Nièvre Habitat sur une parcelle de terrain de Nièvre Aménagement.

Mme Boujlilat – Dans cette délibération, ce n'est pas tant de l'entretien de la station dont nous souhaitons parler, même si nous allons l'évoquer, évidemment, mais c'est plutôt l'aménagement du site, que nous souhaitons vous présenter.

Nièvre Aménagement est propriétaire de la parcelle cadastrée DD080 située rue Maréchal Lyautey

Nièvre Habitat a sollicité la mise à disposition d'une partie de ladite parcelle pour l'installation d'une station de *Street Workout* à destination des habitants. C'est du sport en plein air, sur des installations en dur, sur lesquelles on peut faire du sport. C'est plutôt bien, parce que c'est un espace qui est complètement inoccupé à l'heure actuelle, qui a souvent fait l'objet de dégradations, et qui est souvent vandalisé. L'idée est de réoccuper cet espace public, pour qu'il y ait une présence, et pour que les habitants puissent en profiter ; et cela, c'est tant mieux.

Pour rester cohérent sur les domaines d'intervention, après achat et installation, Nièvre Habitat propose un partenariat avec la Ville de Nevers sur l'entretien de ces espaces publics. Cela consiste en des prestations de nettoyage du *Street Workout* :

- * Enlèvement des déchets comprenant deux périodes d'intervention :
 - Période de janvier à mars inclus, et d'octobre à décembre inclus, avec un passage par semaine, soit 26 passages sur l'année, environ.
 - Une deuxième période du mois d'avril à septembre, avec deux passages par semaine, soit 52 passages environ.

Pour un total d'environ 1 200 €.

C'est donc plutôt une bonne nouvelle pour cet espace, qui va enfin, de ce fait, profiter aux habitants.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ETRE

2021-100

Courir à Nevers 2021 – Convention d'organisation quadripartite Ville de Nevers – Journal du Centre – Avenir Sportif de Fourchambault (ASF) USON – L'Amicale Omnisports Nivernaise (AON)

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2021-101 Cession de certificats d'économie d'énergie

M. le Maire – Nous arrivons à la délibération n° 101, qui concerne la cession de certificats d'économie d'énergie. Daniel Devoise.

M. Devoise – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir.

La Ville de Nevers a réalisé des travaux de rénovation énergétique des façades pour 650 m² et des huisseries extérieures pour 1 130 m² à la Maison des Sports.

Au travers de cette délibération, il s'agit de mettre l'accent sur les investissements que l'on peut faire sur le patrimoine de la Ville de Nevers. Grâce à ces travaux, nous sommes éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Ces derniers nous permettent de valoriser une économie de 3 785 238 kWh cumac. Le cours actuel des CEE nous permet d'estimer la valeur de ces économies à environ 23 000 €.

Nous vous proposons de bien vouloir m'autoriser à :

- organiser une mise en concurrence auprès des opérateurs du marché des CEE, notamment vendeurs d'énergie concernés par l'obligation d'économies d'énergie et courtiers intervenant sur ce secteur d'activité,
- signer tous les actes nécessaires, sachant que le Conseil municipal sera informé du prix de vente obtenu et du montant total de la transaction à l'occasion de la première séance consécutive à la cession.

Nous avons mis un prix de réserve qui ne sera pas en deçà de 0,6 centime d'euros par kWh cumac.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget 2021, nature 7788 : produits exceptionnels divers.

L'idée est également d'utiliser cette somme d'argent que nous recevons pour continuer à réaliser des économies d'énergie sur nos bâtiments.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 du 15 septembre 2021.

Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Pour cette cession intéressante des CEE, qui n'est pas nouvelle, puisque nous l'avons déjà faite à l'Agglomération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2021-102 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2020

M. le Maire – Je vais passer la parole à Guy Grafeuille. Il ne s'agit pas véritablement de délibérations, mais d'une prise d'acte sur la présentation des CRAC. Beaucoup de questions ont trouvé leurs réponses lors des commissions. L'idée est, en synthèse, de faire une présentation, ce soir, publique. Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Pouvons-nous présenter le document montré lors de la Commission ?

Je ne vais pas m'amuser à le lire. Je m'arrêterai pour faire de petits commentaires de temps en temps, car il y a des informations que vous devez connaître pour savoir où l'on en est, les problèmes rencontrés...

Je rappelle qu'il s'agit d'un compte rendu obligatoirement fait tous les ans par Nièvre Aménagement.

Je rappelle que nous avons avec eux une convention sur des zones particulières pour des concessions d'aménagement, et qu'il y a une balance qui fait que, s'il y a un déficit, c'est la Mairie qui paie. C'est un système de vases communicants. Donc on n'a pas du tout intérêt à ce qu'il y ait des déficits ; cela doit être équilibré.

Pour ce qui concerne Les Courlis, nous avons perdu beaucoup de temps, car l'aménagement de la place des Courlis a posé des problèmes. Dans un premier temps, pour le centre commercial, l'EPARECA, devenu ensuite l'ANCT, ne s'est pas montré particulièrement brillant sur le sujet, et il a laissé traîner les choses. Le problème, c'est que l'on a également rencontré un souci avec la pharmacienne, et cela nous a fait reculer les travaux d'aménagement de la place, parce que la pharmacienne, qui est en fin de carrière professionnelle, n'arrive pas à vendre sa pharmacie, et nous avons attendu. Aujourd'hui, Nièvre Aménagement a pris la décision de contourner la pharmacie et de faire les travaux autour. Cela peut paraître bizarre, mais, si l'on ne fait pas cela, on est bloqué. Ne vous étonnez pas, il y aura des travaux qui vont se faire autour, pour que le dossier avance.

Donc pour expliquer le retard, il y a deux éléments : une dame qui a des problèmes, et ensuite l'organisme qui n'a pas vraiment fait son travail et joué le jeu, et qui propose des loyers que l'on va dire un peu excessifs par rapport aux prix du marché.

Concernant la ZAC Saint-Genest, la Mairie avait décidé d'aider particulièrement cette opération, qui était envisagée par Nièvre Habitat il y a maintenant quatre ou cinq ans, et ils avaient choisi un projet qui ne nous satisfaisait pas. Nous avons donné une aide supérieure à ce que nous faisons d'habitude, en exigeant une

certaine qualité architecturale, car nous estimions que le quartier le méritait, et le résultat était loin des attentes, si bien que nous n'avons pas souhaité poursuivre, et eux non plus, et nous avons laissé dormir cela. Ils se sont réveillés cette année, et il y a un projet qui est en cours d'étude. Nous avons fait des visites, nous avons vu des plans, qui ont été aménagés, suite à des rencontres communes avec Nièvre Habitat, Nièvre Aménagement, la Ville, et avec l'Architecte des Bâtiments de France. Concernant la Tour Goguin, je pense que ce n'est pas près de se faire, parce que la Tour Goguin nécessiterait des travaux extrêmement importants et très coûteux financièrement en matière d'accessibilité. Donc, pour l'instant, c'est au point mort. Les projets qui ont été prévus ne se feront pas.

Sur le lotissement du Pré-Plantin, on peut voir que des travaux importants sont réalisés par Mercédès, qui va installer une nouvelle concession. Les travaux sont arrêtés, car, par rapport au permis qu'ils ont déposé, ils ont fait tellement de modifications qu'en accord avec eux, pour éviter de perdre trop de temps, nous avons annulé le premier permis, puis ils déposeront à nouveau un permis qui va être traité très rapidement, et ils reprendront les travaux après. C'est une opération qui se fera sans aucun problème.

Concernant le site Colbert, il est en train de bien se remplir, car, *a priori* il n'y aura plus de terrains disponibles. L'État va implanter des services, et un privé va utiliser le pavillon Bricheteau, dont on pensait à un moment donné qu'on aurait beaucoup de mal à le commercialiser, car il y a des difficultés importantes, l'Architecte des Bâtiments de France ne voulant pas qu'on le défigure, mais souhaitant que l'on conserve l'ossature. Or, l'investisseur privé a trouvé une solution intéressante, et je pense que cela devrait se faire également. Je ne peux pas vous donner des délais précis, parce qu'il y a des problèmes en ce moment de livraison de matériaux, et il y aura sûrement pour ce projet quelques mois de retard.

Concernant La Pétroque, certains se disent que cela fait longtemps que cela dure, et effectivement, pendant quelques années, La Pétroque est restée au point mort. Il y avait eu, me semble-t-il, une erreur au niveau de la taille du terrain, et surtout du prix proposé aux acheteurs. On a revu la voilure à la baisse. On a estimé qu'il fallait dissocier la partie constructible et l'autre, et on a diminué le prix de la partie non constructible, et depuis, cela marche très fort. La contrepartie est que l'on a quelques soucis avec certains acquéreurs de terrains, qui prennent quelques libertés avec les permis de construire qui leur ont été délivrés. Nos services passent beaucoup de temps sur ce lotissement, j'en suis désolé.

Ensuite, pour ce qui concerne le site Cobalt, cela avance bien, car il va être bientôt totalement rempli. Je pense que tout se déroule normalement. On était sur le choix des matériaux pour aménager la place centrale. Sur le reste, je n'ai pas de commentaires à faire ; cela devrait se dérouler dans les délais, et comme convenu.

Pour ce qui concerne Le Grand Monarque, les travaux devraient commencer. C'est pareil, cela a été très long. On a changé récemment d'investisseur, mais le projet est resté le même, et les travaux devraient commencer, pour ne pas handicaper ceux de la Place Mossé, entre le 15 novembre et fin novembre. Nous avons eu une ultime réunion avec l'architecte et l'ABF, et normalement tout

devrait se passer dans les clous, à la fois au niveau financier et au niveau des délais, et surtout ne pas venir perturber les travaux de la Place Mossé.

Sur l'ANRU Quartiers Ouest, j'espère que l'on y revient pour la dernière fois et que ce sont les dernières opérations. Vous savez que l'on ne peut pas liquider une opération tant que tout n'est pas terminé. Mais, sur quelques opérations, on s'est rendu compte qu'il y avait des erreurs au niveau du foncier, et que le cadastre n'avait pas été forcément respecté, car il y avait des erreurs de parcelles. On est donc en train de mettre tout cela à jour, et on devrait donc pouvoir l'année prochaine clôturer définitivement l'ANRU Quartiers Ouest.

Ensuite, sur Château-Brisset, cela marche, il y a des études en cours pour un lotissement. Je n'ai rien de particulier à dire sur le sujet.

Sur le lotissement du Pré-Poitiers, c'est pareil, on a eu quelques problèmes de foncier. Il y a des rétrocessions entre l'Agglomération, la Mairie, Nièvre Aménagement... Tout n'était pas dans les clous, mais, sinon, cela va bien se passer. Vous avez vu qu'il y a une aire d'accueil pour l'Agglomération de Nevers qui est prévue à côté du SYMO. Il y a aussi une extension du SYMO prévue, et une déchèterie. Tout cela *a priori* ne présente pas de difficultés particulières.

En termes d'avenants, la convention des Courlis est prolongée, car il y a du retard et on n'est plus dans les clous au niveau des délais. Pour Saint-Genest, il y a des choses qui ne se sont pas faites pour l'instant ; je pense à l'église qui est à côté du musée. Pour l'instant, tous les projets qui étaient envisagés n'ont pas pu être concrétisés. Pour le Pré-Plantin, il faut prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2022, mais cela n'a rien d'inquiétant, et je n'ai pas d'observations particulières à faire sur ce point.

S'il y a des questions sur un point particulier qui vous a échappé, je peux y répondre.

M. le Maire –

Merci. Pas d'intervention, j'en déduis, puisqu'il n'y a pas eu de questions au fur et à mesure des projets. Certains sont bien connus. D'autres reviendront.

Nous prenons acte que nous avons présenté les comptes rendus d'activités au concédant.

Il en est pris acte.

2021-103

Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers –
Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus au concédant (CRAC) au 31
décembre 2020

Cf supra.

Il en est pris acte.

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec la délibération n°104, pour le déclassement par anticipation et la désaffectation du bâtiment dit « Bourse du Travail » boulevard Pierre de Coubertin à Nevers.

Je voulais vous résumer cette délibération. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué, vous le savez. Un investisseur a un projet qui se précise, et qui concerne une nouvelle affectation de la « Bourse du Travail », ou dite « Maison des Syndicats » ou autre. Ce bâtiment est imbriqué dans un ensemble immobilier, qui, comme vous le savez, est imbriqué avec la Maison des Sports et la Maison de la Culture.

Cet ensemble immobilier fait partie du domaine public. Nous sommes actuellement en cours de découpage cadastral, avec l'attribution de nouveaux numéros, mais nous avons besoin de désaffecter et de déclasser le bâtiment « Bourse du Travail » avec un sous-sol qui sert de lieu de stockage et qui pourra avoir une autre utilité autour de la culture, un logement occupé par un agent municipal et des bureaux qui sont occupés par des organisations syndicales, et la salle parfois mise à disposition des associations comme des syndicats.

Pour que l'on puisse sortir ce bâtiment du domaine public, il faut préalablement une désaffectation et un déclassement. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'appliquer les dispositions de l'article L 2141-2 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, qui prévoit qu'en cas de cession de l'immeuble, l'acte de vente devra stipuler que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'était pas intervenue dans un délai maximum de trois ans.

Il faut prévoir aussi une clause qui organise les conséquences de la résolution de la vente, avec aussi des pénalités dans la clause résolutoire de l'acte de vente, qui doivent être provisionnées.

Aujourd'hui, la Bourse du Travail est dans un ensemble immobilier qui a une vocation principale sportive et culturelle. Il est proposé de faire usage de l'article du Code général de la Propriété des Personnes Publiques au vu duquel le déclassement du bien est prononcé et la prise d'effet de la désaffectation dans un délai maximum de trois ans.

Voilà ce que l'on vous propose aujourd'hui : c'est un déclassement par anticipation et désaffectation, mais vous avez compris que, de toute façon, il était conditionné et qu'il prendra pleinement effet notamment au terme de ce délai maximal de trois ans et de l'avancement à la fois du découpage et de la libération des lieux.

Je ne sais pas si vous souhaitez que je revienne sur le projet, ou si vous avez des questions qui me permettront d'y répondre, j'imagine.

François Diot.

M. Diot –

Oui. Nous avons entendu ce que vous avez affirmé la semaine dernière à la réunion publique de fin de première année de mandat. On peut quand même dire que vous savez manier les symboles. Parce que le projet que vous avez annoncé, c'est de construire un hôtel 4 ou 5 étoiles, avec un restaurant gastronomique, panoramique au 7^{ème} étage, voire même de rajouter un étage vitré, si j'ai bien compris, destiné à une clientèle que l'on imagine huppée, venant par exemple de Magny-Cours, comme cela nous a été dit en commission. Tout cela à la place de la Bourse du Travail, où des centaines de salariés, dont des centaines de Neversois et de Neversoises chaque semaine, viennent chercher l'appui et l'assistance juridique des syndicats quand ils sont confrontés aux difficultés de vie, aux difficultés professionnelles ou à l'arbitraire patronal.

Effectivement, c'est un drôle de symbole. En tout cas, c'est une mutation complète de l'affectation de ces bâtiments-là, et c'est une évolution, en tout cas, qui tranche, Monsieur le Maire, avec la tradition ouvrière et solidaire de notre bassin de vie.

Nous ne faisons pas de procès d'intention, mais, que vous le vouliez ou non, c'est un signe politique fort, quand même, et c'est perçu comme tel, et ce sera perçu comme tel, à moins de trouver une solution qui contente tout le monde, et notamment qui contente les syndicats qui ont besoin de pouvoir exercer leur activité au service des salariés neversois.

Sur cette délibération, j'ai d'abord une remarque de forme, et puis quelques remarques de fond.

Sur la forme, ce que vous nous proposez, c'est un déclassement anticipé, donc la sortie du domaine public, pour pouvoir vendre avant la désaffectation du bâtiment, c'est-à-dire avant le départ des syndicats, qui, comme vous l'avez dit, doit se faire dans un délai maximum de trois ans. La logique ne voudrait-elle pas tout simplement que l'on fasse l'inverse ? C'est-à-dire d'abord désaffecter le bâtiment, d'abord trouver une solution de relogement des syndicats, en collaboration étroite avec eux, parce que c'est eux qui définissent et qui connaissent leurs besoins, évidemment, et ensuite seulement la vente et le déclassement ? Il y a sans doute des raisons juridiques pour lesquelles on fait cela, mais cela ne me semble pas logique.

Ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel, c'est le projet qu'il y a derrière. Parce qu'on vend, mais pour quel projet ? Il est à peine évoqué dans la délibération, ou même pas du tout, je crois. Donc on ne sait rien du projet qu'il y a derrière, sauf ce que vous avez annoncé : un hôtel 4 ou 5 étoiles, un restaurant panoramique, etc.

Il faudrait quand même que, dans la délibération, on sache pourquoi on décline, et pour quel projet, et que l'on soit à peu près sûr quand même, Monsieur le Maire, que ce projet aille au bout. Vous allez dire que l'on ne porte pas le territoire au niveau où il devrait l'être, etc., mais on peut quand même douter de l'opportunité de créer un hôtel 4 ou 5 étoiles avec un restaurant panoramique.

En tout cas, il n'y a pas de manifestations de rues qui réclament cela. Je n'ai pas l'impression qu'il y a des gens qui se cassent le nez à Nevers et qui n'arrivent pas à se loger, ou qui ne viennent pas parce qu'il n'y a pas d'hôtels 5 étoiles. On peut se demander si c'est opportun. Il y a des investisseurs qui veulent le faire,

pourquoi pas ? Sauf que ce n'est pas les premiers investisseurs qui nous annoncent monts et merveilles, et qui disparaissent de la circulation. Je rappelle quand même le restaurant de La Porte du Croux. On a déjà dû le vendre trois ou quatre fois ou cinq fois depuis le début, parce qu'à chaque fois on nous annonce des projets et puis ça fait *plouff*, et on y revient. Je ne parle pas du bâtiment de la Maison de l'Agriculture, qui n'est pas loin. Bref, ce n'est pas la première fois, quand même, que l'on a des projets qui – ce n'est pas de votre faute – ne se font pas. Là, on nous annonce un grand truc. Est-ce que c'est sûr ? Premier point.

Et puis l'autre chose, c'est le devenir des syndicats. C'est quand même pour nous le point essentiel de cette délibération.

Nous avons posé la question en commission à vos adjoints, qui nous ont répondu sans filtre, avec une franchise et un caractère décomplexé confondants. *Grosso modo*, le logement des syndicats, c'est d'abord le problème des syndicats ; ce n'est pas franchement le problème de la Ville. Il faut, d'ailleurs, et vous avez utilisé ces termes-là vous-même dans la réunion publique, que les syndicats « s'autonomisent » et qu'ils « se prennent en main ». Et puis, je crois que M. Cordier nous a même dit qu'il y avait suffisamment de logements pas chers à Nevers pour que les syndicats trouvent par eux-mêmes. Et c'est cela qui m'inquiète le plus, là-dedans. Il y a eu des échanges de courriers avec les syndicats, nous en avons eu copie par les syndicats ; des courriers pas toujours sur un ton très aimable...

M. le Maire – C'est vrai. Vous avez vu de qui ?

M. Diot – Des deux côtés.

M. le Maire – On pourra peut-être les sortir.

M. Diot – Volontiers.

M. le Maire – Chacun appréciera. On n'est pas dans la cour de l'école, et ce n'est pas des deux côtés.

M. Diot – Monsieur le Maire, la façon dont vous écrivez aux syndicats de salariés, qui représentent des milliers de salariés, moi je ne me le permettrai pas à votre place ! Mais bon !

M. le Maire – On va les afficher...

M. Diot – Volontiers. Votre réponse aussi.

... Il y a aussi eu des échanges avec le Président du Département. Je ne pense pas qu'il faille régler les comptes politiques avec le Département sur le dos des syndicats.

Bref, il faut sortir de cette logique-là. Les syndicats doivent être relogés, si le projet se fait, parce que ce n'est pas eux qui sont demandeurs. Les syndicats doivent être relogés, parce que tout simplement ce n'est pas des occupants comme les autres. Dans les discussions que nous avons eues en commission, c'est comme si c'était des occupants comme les autres, mais non ! Ce sont des organisations de salariés, donc de Neversois et de Neversoises, qui ont une mission de service public, au sens premier du terme, et c'est très important pour la ville de Nevers, et très précieux, que nous ayons sur place chez nous à Nevers des syndicats, avec des permanences juridiques régulières pour aider les travailleurs et les travailleuses à défendre leurs droits, à s'organiser, à faire vivre la démocratie sociale. C'est comme les associations – nous avons eu le débat tout à l'heure –, il faut encourager leur action, il ne faut pas la dissuader. Même si ce sont des corps intermédiaires dont la Macronie se passerait volontiers, je vous le concède. Sauf quand il y en a besoin !

D'autant plus que vous dites « c'est nous qui sommes propriétaires, ils sont logés gratuitement depuis des décennies », etc. Oui, et non. Parce que l'historique du bâtiment, vous le connaissez comme moi : c'est un bâtiment dont la Ville est propriétaire, certes, mais qu'elle n'a absolument pas financé, puisque c'est un bâtiment qui a été inauguré au début des années 60, je crois, et qui a été construit et financé par les dommages de guerre, parce que la « Maison du Peuple » à l'époque avait été bombardée. C'est l'État qui a financé la Bourse du Travail, et puis c'est la Ville qui en est devenue propriétaire, voilà.

A tout le moins, Monsieur le Maire, il faut un travail sérieux, avec tout le monde, c'est-à-dire les syndicats, pourquoi pas le Département, la Ville de Nevers, mais un travail où la Ville doit jouer un rôle moteur, parce que, si la question se pose aujourd'hui du relogement des syndicats, c'est bien de votre fait ; ce n'est pas du fait des syndicats. C'est vous qui dites qu'il faut un hôtel 4 étoiles à cet endroit-là. Et donc il ne faut pas dire, comme cela nous a été dit en commission, « c'est à eux de trouver une solution », « il faut qu'ils se débrouillent », « il y a des locaux pas chers »... ».

Les syndicats eux-mêmes, je pense – je ne vais pas parler à leur place, mais pour les échanges que nous avons eus avec eux depuis 2019 (car ce n'est pas la première fois que des investisseurs sont venus visiter ; cela traîne depuis un moment) –, ne sont pas opposés par principe à un déménagement ; d'autant plus qu'ils sont aujourd'hui dans des conditions spartiates. Vous allez peut-être moins souvent que moi, ou, en tout cas, moins souvent que les militants communistes, dans les étages de la Bourse du Travail, Monsieur le Maire, mais, par temps de grands vents, les feuilles volent sur les bureaux. Effectivement, il y a un problème d'isolation, il y a un problème d'accessibilité. Ce sont des bâtiments qui vieillissent, et qui vieillissent mal.

Donc, les syndicats ne sont *a priori* pas opposés à être relogés dans des conditions infiniment plus dignes, et il y a matière ici à faire un beau projet, et un beau projet, avec, si possible, un relogement groupé de tous les syndicats, parce qu'ils travaillent en intersyndicale, et que, y compris pour les salarié(e)s, trouver

en un même endroit l'ensemble des syndicats, c'est quand même plus confortable et plus utile.

Nous vous engageons à vraiment ne pas prendre cela avec désinvolture, et, si vous dites que vous avez un projet, il faut en gérer aussi les conséquences. Or, les conséquences, c'est qu'il faut trouver une solution de relogement pour les syndicats. Mais, pas à leur place ; avec eux ! Et en concertation ! Et trois ans, cela ne me semble pas beaucoup.

M. le Maire –

Je trouve que vous ne manquez pas d'humour, Monsieur Diot ; parce que, quand même, si nous avons été ré-élus, j'ai la naïveté de penser que c'est en grande partie parce que, justement, nous avons réussi pas mal d'opérations. Donc nous reprocher des échecs sur des bâtiments qui, pour la plupart, ne nous appartiennent pas, je trouve quand même, comme diraient certains, que c'est fort de café.

Vous évoquez le restaurant de La Porte du Croux. Je ne peux m'empêcher, puisque vous me tendez la perche, de rappeler que c'est l'ancienne équipe municipale, que vous souteniez fortement, qui a décidé de racheter ce bâtiment 200 000 € pour en faire un restaurant gastronomique, mais sans avoir le restaurateur ! Donc on connaît la suite...

Et donc ce bâtiment a été squatté, à moitié cramé, à plusieurs reprises, et donc nous avons décidé de le vendre, et il y a eu effectivement un premier candidat acquéreur, puis la vente ne s'est pas poursuivie, et nous l'avons cédé à des acquéreurs. Donc cela fait deux ventes. Nous avons dû le céder bien moins cher, parce qu'il n'était plus en état.

Donc voilà comment a été utilisé l'argent de la Ville à un moment, c'est-à-dire pour investir dans rien, et pour que cela vaille 4 fois moins des années plus tard, parce que cela n'a jamais eu d'occupation.

C'est pour cela que je trouve que vous avez assez d'humour. Parce que vous êtes un peu en continuité de cette équipe municipale qui a décidé d'acheter à tout-va.

Je prends la rue Sabatier, qui est devenue abominable et qui a conduit à tous les travaux d'amélioration que nous avons faits, parce que la Ville un jour avait décidé de tout racheter pour ne rien en faire. Hé bien, nous, nous avons trouvé des investisseurs. Aujourd'hui cela se rénove ! Chacun pourra apprécier que c'est plus joli. Nous ne les avons pas vendus cher, mais cela a fait des recettes, et surtout des économies de fonctionnement, de sécurisation. Et même « Le Gonzague », qui est en perdition depuis des décennies, va retrouver une vie grâce à des logements qui vont être faits dedans, avec aussi des nouveaux dispositifs de l'État.

Vous évoquiez la Macronie, je ne suis pas là pour cela, mais il y a « Cœur de Ville » qui est quand même intéressant, aux dires de tous les maires de France, quelles que soient leurs obédiences politiques, et notamment la défiscalisation dans nos villes, que nous avons obtenues avec le dispositif Denormandie dans l'ancien qui n'existait pas pour les investisseurs. Je voulais juste rappeler cela.

Donc je trouve que c'est quand même assez saugrenu que vous nous reprochiez des échecs sur des bâtiments... D'abord il n'y a pas eu d'échecs, et aujourd'hui ceux qui ont acheté le restaurant de La Porte du Croux ont été retardés par rapport à la Covid sur les devis des entreprises, etc., mais j'espère que cela va démarrer prochainement, et je le leur ai rappelé il n'y a pas si longtemps que cela.

Sur le bâtiment de la Chambre d'Agriculture, je ne vous ferais pas offense de vous rappeler qu'il n'appartient pas à la Ville de Nevers, et qu'il y a eu un acquéreur qui l'avait acheté à un euro pour ne rien en faire et qui était un rigolo, et qui a fini par déposer le bilan. Cette Chambre d'Agriculture a été rachetée aux enchères par un privé. Nous avons eu une réponse du mandataire judiciaire il y a quelques jours qui confirme cette vente. Le maire de Nevers n'est pas responsable de tout ce qui se passe partout, et notamment dans la gestion des bâtiments privés.

Nous allons donc nous recentrer sur la Bourse du Travail.

Évidemment, il y a plein de choses que je ne partage pas, mais je vais aller à l'essentiel.

Vous dites que, finalement, on n'a pas besoin d'hôtellerie haut de gamme. Vous nous sous-estimez ; vous sous-estimez le territoire. Et si vous saviez combien de projets nous échappent, parce que l'on n'a pas l'hôtellerie qui va avec ! Parce qu'il y a des gens qui ont du pouvoir d'achat. Eh bien, tant mieux, et il faut le capter, sinon ils le mettent ailleurs !

Je me rappelle, quelques mois après notre élection, que nous étions sollicités par le Tour Auto Classic. Ce sont des personnes qui ont des voitures qui valent des millions, et qui font le tour de France. Très bien ! Ils en ont les moyens, c'est comme cela. Un week-end du Tour Auto Classic sur une ville – ordinairement c'est Vichy ; ils passent par notre circuit, mais ils ne s'y arrêtent pas –, c'est 400 000 € de retombées économiques en deux jours. Nous nous sommes positionnés quand même, mais nous savions qu'il y avait des chances que nous ne soyons pas retenus. Il faut 600 chambres en 3 ou 4 étoiles minimum et 800 couverts dans un lieu historique. Même en aménageant le Centre des Expositions, comme savent bien le faire l'ISAT ou les pompiers, cela ne l'a pas fait.

Mais un jour, si nous avons les capacités pour ce type d'événements, c'est bon pour l'image de notre ville, c'est bon pour l'économie de notre ville, c'est bon pour les restaurateurs de notre ville, c'est bon pour les hôteliers de notre ville, c'est bon pour les traiteurs de notre ville, c'est bon pour les commerces de notre ville. Et à chaque fois que nous avons eu, d'ailleurs, des congrès et des événements, j'ai vu des gens qui étaient allés faire leurs courses... Il y a même des artistes, quand ils viennent au théâtre, et que je vais les accueillir, qui vont faire leurs courses de Noël à Nevers. C'est très bien comme cela. Mais tous ces gens-là, ils veulent de l'hébergement de qualité. Les gens que l'on accueille au théâtre chaque semaine, on ne peut pas les accueillir si on n'a pas des hôtels de qualité.

Je ne dis pas qu'il n'y a rien, je dis qu'il n'y a pas assez. Et vous allez voir que nous allons accueillir dans le cadre de la présidence de l'Union européenne par

la France dans quelques mois, à partir du 1^{er} janvier, un événement comme Nevers n'en a jamais obtenu, avec un certain nombre de délégations qu'il va nous falloir accueillir, mais on a bien été embêtés pour les loger, parce que les besoins dépassent ce que l'on propose aujourd'hui. Plus le circuit de Nevers Magny-Cours, dans lequel nous sommes, vous le savez, dans la gouvernance, et ce circuit fonctionne plus de 300 jours par an, et il tourne très bien. Mais ce sont des gens aussi qui ont des moyens, et qui veulent se payer des hôtels de qualité, et même s'ils coûtent un certain prix.

Donc il faut accepter que nous ayons une offre pour tout le monde. Que nous ayons une offre abordable, et c'est le cas ; il y a largement de quoi se restaurer et dormir à Nevers pour des prix très raisonnables. Et puis il y a des gens qui ont plus de moyens, et qui veulent adapter leur séjour aux moyens dont ils disposent. On ne va pas s'en plaindre ; ce sont des recettes pour le territoire en général, c'est la taxe de séjour, c'est des tas de choses...

Je ne comprends donc pas cette stigmatisation d'une clientèle soi-disant « huppée » dont on n'aurait pas besoin. J'ai toujours condamné cette espèce d'autocritique, de négativisme de notre territoire, qui, comme je le dis toujours, n'a pas plus que les autres, mais n'a pas moins que les autres. Et les autres, ils ont aussi de l'hôtellerie 4 ou 5 étoiles. Et donc, quand il y a des congrès, quand il y a le circuit, quand il y a des Suisses qui viennent atterrir en avion sur l'aéroport et qu'ils veulent dormir à l'hôtel, ils ne trouvent pas forcément chambre à leur convenance.

Vous savez, ceux qui portent ce projet – quand il sera signé, il sera rendu public –, ce ne sont pas des philanthropes. Aujourd'hui, des porteurs de projet toutes les semaines nous contactent, tant à la Ville qu'à l'Agglomération. La défiscalisation aide. Et aujourd'hui, de plus en plus, y compris sur les friches, il y a des gens intéressés. Il y a quelqu'un qui est venu me voir, qui porte des logements défiscalisés sur des villes plutôt comme Orléans et Tours, et maintenant il souhaite jeter son dévolu à Nevers. Je trouve que c'est bien. C'est encourageant. Ces gens-là, ils ne viennent pas perdre de l'argent. S'ils peuvent nous permettre de proposer d'autres choses que nous n'avons pas en complément...

Eh bien, renseignez-vous, Monsieur Diot, mais je sais que vous le savez, les hôtels sont pleins quasiment toute la semaine en temps normal. Entre l'école des impôts, l'école de la sécurité routière, et un certain nombre d'autres activités économiques, les entreprises, les cadres de chez certaines entreprises qui ne se logent pas forcément à la semaine parce qu'ils ne travaillent que quelques jours dans leur entreprise, ils cherchent ce type d'hôtels.

Donc, moi, je trouve que l'on n'a pas à rougir de cela, et que c'est plutôt bien.

Donc, quand je vous entends dire que, par la proposition que nous faisons, nous donnons un signe politique fort, mais pas dans le sens que vous souhaitez, vous vous trompez. Ce qui fait que nous poussons cette décision, c'est que nous avons un porteur de projet, et, si nous ne le prenons pas, je ne sais pas s'il y en aura d'autres. Je ne sais pas s'il y en aura 10 derrière. Là, il y en a un deuxième ; nous allons réserver la priorité au premier. Mais je trouve que c'est bien, quand on a des gens qui ne sont pas forcément d'ici... Et puis je ne vous cache pas

que, quand cela va être rénové, parce que nous avons un coup de propre à faire pour harmoniser avec la rénovation de La Maison et de la Maison des Sports, nous n'aurions pas les moyens à la Ville de faire un projet. D'abord, je n'en ai pas, et nous n'aurions pas les moyens. Donc là, il y a un porteur de projet, et ce porteur de projet est déjà acteur sur le territoire, et donc nous savons que ce sont des gens sérieux, qui font les choses bien, avec les moyens dont ils disposent.

Ce porteur de projet, quand il va lancer les travaux, cela va faire travailler des entreprises locales, parce qu'il essaie de faire travailler au maximum des entreprises locales. Donc cela va être des emplois peut-être de nos jeunes qui sont en formation aujourd'hui, ou des emplois qui pourraient être mis en cause qui pourront être conservés, s'il n'y avait pas ces chantiers-là. Je ne pense pas que les syndicats soient contre l'emploi. Et donc c'est une façon aussi...

He bien, oui, mais vous oubliez un pan de votre argumentation ; c'est aussi de donner du travail sur notre territoire, et y compris pour les retombées économiques sur le territoire qui sont forcément génératrices d'emploi.

Donc je vous assure qu'il n'y a pas de signe politique. Vous, vous politisez beaucoup de choses, moi beaucoup moins. Et c'est une opportunité que je considère que nous ne pouvons pas louper.

Après, je souhaitais évoquer les courriers. Il faut apaiser les choses. Moi, je considère que nous hébergeons déjà nos syndicats. C'est normal. La Ville héberge les syndicats. Nous avons fait des travaux il y a quelques années pour qu'ils soient accueillis dans les meilleures conditions. L'Agglomération aussi. Il n'y a pas de difficultés. Mais quand je lis ces courriers... ; mais je souhaite apaiser les choses. Mais au départ il y avait un rendez-vous qui a été donné. Je ne l'ai pas donné immédiatement. Il y avait une rumeur qui avait circulé. Je n'avais pas de confirmation. Je ne me suis pas précipité, ou je n'ai pas pris pour prétexte cela pour considérer qu'il fallait mettre les syndicats dehors de cette tour.

Après, nous avons répondu à ce courrier du 20 août en octobre, en disant qu'il y avait un projet, qu'il y aurait de lourds travaux à faire dans cette tour, et vous l'avez rappelé. Nous n'en avons pas les moyens aujourd'hui. Et nous écrivions le 21 octobre 2019 qu'il s'agissait d'un projet, et que rien n'était arrêté, et que, quand les pistes seraient précisées, nous préviendrions les occupants.

On m'en a voulu que cela n'aille pas plus vite ; je ne vais pas recevoir les gens tant que les choses ne sont pas précises, pour affoler... Ce n'était pas mon attention d'en tirer un prétexte.

J'ai reçu une réponse le 11 février 2020, très comminatoire : « *Nous voulons être hébergés par la Ville de Nevers dans des conditions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui.* » Moi, je ne trouve pas que ce soit juste que les Neversois, depuis 1970, paient tous les frais d'hébergement de syndicats qui, pour la plupart, sont des unions départementales. Je trouve que c'est injuste. En tant que contribuable neversois, je trouve que c'est injuste. Je vais en reparler très prochainement au nouveau président du Département, mais je ne pouvais pas entendre le précédent dire que le Conseil départemental ne contribuerait pas, qu'il voulait bien payer la peinture, mais que cela s'arrêtait là ; ce n'est pas normal...

Dans l'absolu, je vais vous dire, François Diot, et je suis content que j'aie des élus qui ne pratiquent pas la langue de bois, ça change : aujourd'hui nous n'avons aucune obligation d'accueillir des syndicats, aucune. Les unions départementales...

M. Diot – C'est une obligation morale.

M. le Maire – Je parle juridique. Excusez-moi, c'est une déformation professionnelle. La morale, c'est autre chose, et vous savez tout comme moi que la morale, elle est loin d'être objective, elle est très subjective ; je ne suis pas sûr que nous ayons tous les mêmes morales sur les mêmes sujets.

Pour en revenir aux aspects juridiques de la chose, et puis, après, je vous dirai ma façon de penser, qui va être moins stricte que juridique, mais si on se base sur l'aspect juridique de la chose, nous n'avons aucune obligation d'accueillir des organisations qui sont d'ailleurs financées par leur national, il faut le rappeler, et qui aujourd'hui ne paient même pas les fluides. Donc je trouve que ce n'est pas juste vis-à-vis des contribuables neversois.

Donc, dans l'absolu, il n'y a plus de convention d'occupation, il n'y a pas de bail, et donc ils sont occupants sans droit ni titre, et le propriétaire, c'est la Ville de Nevers, donc les Neversois. Donc, si l'on s'en tient à l'aspect juridique de la chose, moi, je compte signer le compromis avant la fin de l'année, et il sera signé, je l'espère bien, avant la fin de l'année. Cela ne veut pas dire qu'il faudra qu'ils quittent avant la fin de l'année, mais je souhaite signer le compromis avant la fin de l'année en tant que représentant de la Ville de Nevers, dans l'intérêt de la Ville de Nevers, parce qu'il y a un projet que je considère indispensable à notre territoire, et qui aura, à mon avis, du succès, sans mettre en péril les hôtels à proximité, puisqu'il s'agit d'un complément dont on a besoin. Cela, c'est l'aspect juridique.

A minima, je considère que ne se reposer que sur le maire de la Ville de Nevers pour trouver un relogement n'est pas raisonnable. Je leur ai dit, et nous avons essayé d'apaiser les tensions et les propos.

Je rappelle leurs propos : « *Nous ne quitterons pas les lieux tant que les conditions ne seront pas satisfaisantes* », etc., « *Nous refuserons* », « *Nous exigeons un rendez-vous avant le 7 février 2020, et faute d'une rencontre nous en tirerons les conséquences* »...

Ce n'est pas moi qui ai écrit cela.

Et moi, j'ai beau relire ce que j'ai écrit... Je peux vous le lire : « *Très surpris par le ton utilisé dans votre courrier du 24 janvier, je vous ai fait savoir directement par un courrier de mon directeur de cabinet par l'intermédiaire de vos représentations de la Ville et du CCAS que je vous proposerai une rencontre à la fois quand le projet sera sécurisé ...* » - pour éviter de parler tant que ce n'est pas vraiment sûr, pour ne pas perdre notre temps – ...

«... et quand des solutions de relogement seront trouvées. J'ai d'ailleurs associé le Président du Conseil départemental à cette recherche ... ».

Vous trouvez que c'est une bonne chose ; tant mieux –.

« ... puisque vos représentations sont départementales. »

« Je vous rappelle que vous êtes hébergés dans un bâtiment de la Ville de Nevers dans des conditions très favorables.

J'organiserai donc cette rencontre sans doute conjointement avec le Président Lassus lorsque les conditions ci-dessus rappelées seront réunies.

D'ici là, rien ne vous empêche d'entamer des recherches par vous-mêmes. »

Je ne vois pas en quoi ma lettre était désobligeante ou méchante. Par contre, me dire « Je ne quitterai pas », sous-entendu « Il faudra les CRS, etc. », cela me semblait un peu excessif. Ou alors « Si vous ne nous recevez pas avant telle date... ».

On m'écrivit le 24 janvier, et il fallait que je reçoive avant le 7 février, alors qu'il n'y avait encore rien de fait ; j'appelle cela un ultimatum, et je ne répons pas aux ultimatum ni au chantage ; jamais, par principe.

Vous voyez donc que l'équilibre du ton est quand même plutôt en ma faveur.

Mais bon, je considère que c'est du passé, et qu'il faut construire les choses, parce que les choses vont se faire. Mais, vous savez, de toute façon, quand je considère, avec mon équipe, et que c'est voté de surcroît au Conseil municipal, que cela doit se faire, je ne renonce jamais. Je pense vous l'avoir démontré, y compris sur des sujets sensibles. Donc, cela se fera. Donc autant trouver une situation positive pour tout le monde.

Je vous ai dit le droit. Dans l'absolu, demain je vends, je signe. Je peux rappeler que je souhaite que les locaux soient vidés pour telle date. Je souhaite néanmoins aller dans un sens d'assouplissement, à condition qu'il y ait une contribution départementale, parce que je considère qu'à ce moment-là le Département doit jouer le jeu.

J'ai aussi demandé au Préfet, parce que les syndicats ont alerté le Préfet, de regarder s'il n'y avait pas des locaux de l'État qui pourraient être disponibles. Nous avons été facilitateurs sur l'installation d'un nouvel immeuble sur le site Colbert qui va voir le jour, et je me dis qu'il y a peut-être des bâtiments de l'État qui pourraient être réaffectés, y compris non loin de la Bourse du Travail. On m'a dit que pour l'instant ce n'était pas possible, mais les choses peuvent évoluer et je vais revenir à la charge auprès du Préfet pour voir si on ne pourrait pas trouver une solution.

Ce que je dis, c'est que je ne suis pas agent immobilier, et ce que je dis, c'est que les syndicats, comme les associations, sont autonomes et sont grands, et qu'ils peuvent aussi faire ces démarches de recherche.

Moi, j'ai essayé de trouver des pistes. Il y avait la Maison des Associations à Varennes-Vauzelles ; je me suis dit que cela pourrait être intéressant, c'est un

grand bâtiment. J'en ai parlé au maire de Varennes-Vauzelles et au responsable de la SNCF. Moi, j'avais pris les contacts, mais ce n'est pas moi qui vais aller faire les visites, et autres. Certains syndicats souhaitent être ensemble, d'autres ne souhaitent pas forcément... Je respecte les souhaits, mais je ne me suis pas engagé à un relogement dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui parce que je considère que ce ne serait pas juste, et je considère qu'il y a des moyens qui sont dévolus à ces structures pour pouvoir aussi avoir un peu de disponibilités pour s'assumer quelque peu.

Donc, voilà où nous en sommes. Je n'ai pas de solutions miracles, je n'ai pas de solutions magiques par rapport aux circonstances. Il peut y avoir des sites à visiter encore. Je reparlerai au Préfet pour voir s'il n'y aurait pas des bâtiments de l'État. Je vais en parler au Président du Département, que je rencontre dans quelques jours sur un certain nombre de sujets dont celui-là, et l'idée, c'est de trouver une solution, et je voudrais bien ne pas être le seul à chercher, parce que ce n'est pas mon rôle.

Voilà, je pense avoir à peu près abordé les sujets. S'il doit y avoir encore un accompagnement de la Ville, il faut qu'il y ait aussi une contribution des organisations syndicales. Je l'ai dit ; je le redis, ce n'est pas un *scoop*. Et il faut qu'il y ait une contribution du Département ; sinon, je ne vois pas pourquoi ce serait la Ville qui continuerait d'assumer seule.

Vous avez beau rappeler l'histoire, les temps ont changé, il y a eu 51 ans d'occupation – je crois, depuis les années 70 – dans des conditions extrêmement favorables. J'étais avec un certain nombre de maires aujourd'hui, et je suis tombé par hasard sur un qui a la même situation, dans une Bourse du Travail où il a un besoin pour un projet, et il fait la même chose que nous. Et ce n'est pas par méchanceté vis-à-vis des syndicats, que je respecte par ailleurs, mais chacun doit s'assumer dans la vie, et je pense que les syndicats en ont la possibilité. Si les choses peuvent bien se passer, la Ville restera présente, mais dans un partage raisonnable et équitable.

Donc une fois que j'aurai rencontré le Préfet et le Président du Département, j'essaierai de refaire une réunion avec les organisations syndicales pour voir où nous en sommes avancés. Ils vont forcément apprendre des choses par la presse, mais il n'y a rien de nouveau dans mes propos ou dans ma façon de voir que je ne leur ai dit auparavant. Il faut donc que chacun se prenne en main. Et vous le savez très bien, quand on est plusieurs à aller dans la même direction, on trouve des solutions ; quand on ne compte que sur un, c'est plus compliqué.

Nous allons donc voter pour engager ce processus de désaffectation et de déclassement.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2021-105 Déclassement et désaffectation de l'ancienne cuisine centrale rue Albert Camus à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2021-106 Extinction anticipée du bail à construction concernant le foyer logement « La Roseraie » et cession

M. le Maire –

Il me revient de vous parler de l'extinction anticipée du bail à construction concernant le foyer logement « La Roseraie » et la cession.

Vous connaissez à peu près où nous en sommes, puisque c'était abordé encore récemment. Nous avons un foyer logement du 3ème âge dit « La Roseraie » situé 3 rue des 4 échevins, aux Courlis.

Nièvre Habitat propose l'acquisition pour l'euro symbolique. Je ne vais peut-être pas vous résumer tout ce qui s'est passé depuis 45 ans, parce que c'était un bail pour une durée de 45 ans, qui partait donc du 1^{er} septembre 1978 et qui allait jusqu'au 31 août 2023.

Je rappelle qu'il y a 75 appartements et des parties communes. Compte tenu de l'échéance prochaine de ce bail à construction, Nièvre Habitat s'est rapproché de la Ville pour nous demander une extinction anticipée du bail et un transfert en pleine propriété, avec en plus l'acquisition d'une parcelle du terrain qui en cours de découpage.

Ce qui vous est demandé ce soir, c'est de donner une suite favorable à cette demande et en plus d'acter la vente du terrain cadastré, la Ville n'ayant pas intérêt à recouvrer la propriété du foyer logement à échéance du bail à construction.

Voilà en résumé ce que je voulais vous présenter.

Avez-vous des questions ?

François Diot.

M. Diot –

En fait, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de transférer à Nièvre Habitat la propriété pleine et entière du foyer logement La Roseraie, du terrain sur lequel le foyer logement est construit, et puis d'une parcelle attenante, le tout pour 1 € symbolique, alors que, soit dit en passant, quand même, l'estimation de France Domaines s'élève à près de 980 000 €.

Ma question est : « Pourquoi fait-on cela ? » Parce que, vous l'avez dit, le bail dure 45 ans ; on est à 43 ans. Donc on anticipe de 2 ans, et on transfère tout à Nièvre Habitat pour l'euro symbolique.

Donc tous ceux qui ont lu la délibération ne peuvent que se poser la question : « Pourquoi fait-on cela ? ». Et il devrait figurer dans la délibération les raisons pour lesquelles on fait cela.

La vraie raison, j'imagine, même si on n'en a jamais parlé en Conseil municipal, et c'est un vrai problème, c'est la cession programmée de l'exploitation du foyer logement « La Roseraie » au groupe privé SOS à partir du 1^{er} janvier 2022. C'est cela, fondamentalement. C'est pour cela que l'on fait cela maintenant.

Donc on transfère tout à Nièvre Habitat, et au 1^{er} janvier 2022 Nièvre Habitat se débrouille avec SOS Séniors, et puis la Ville et le CCAS retirent leurs billes et puis sont au-dehors du jeu.

De cela, on n'a jamais parlé en Conseil municipal ! C'est une vraie anomalie démocratique, franchement ! Je parle du transfert du foyer logement La Roseraie et de l'EHPAD Daniel Benoist au privé ! Cela a été discuté uniquement au sein du Conseil d'administration du CCAS, qui est une instance légitime, mais une instance relativement confidentielle, qui se réunit à huis clos (on y est entre 8 et 10 personnes), où je suis le seul élu d'opposition, alors que tous les autres membres sont soit des élus de la majorité municipale soit des personnes qualifiées, comme on dit, nommées par le maire.

Mais jamais un sujet d'une telle importance que celui-là, qui relève quand même du service public municipal, qui relève des services à nos aînés, qui relève de la politique municipale, n'a été abordé en Conseil municipal.

Il faut qu'on se le dise ici, et il faut que le Conseil municipal soit informé, quand même, c'est le minimum. J'imagine au moins que les élus de la majorité municipale en discutent entre eux. Et il faut que la population en soit informée : Au 1^{er} janvier, dans trois mois, l'EHPAD Daniel Benoist, et le foyer logement La Roseraie devraient tous deux passer dans le giron du grand groupe privé SOS Séniors. Un grand groupe privé, oui : 20 000 salariés, 1 Md€ de chiffre d'affaires, 600 établissements gérés en France, dirigé par M. Borello, qui accessoirement est le n°2 d'En Marche, mais cela n'a rien à voir. Et un groupe qui fait régulièrement l'objet d'articles fort peu élogieux quand même dans la presse – parce qu'on lit quand même la presse –, sur la manière dont il gère ses établissements, la manière dont il « manage » son personnel, etc.

Voilà pourquoi je vais m'opposer à cette délibération.

Aujourd'hui on a deux outils publics, l'EHPAD Daniel Benoist et le foyer logement La Roseraie, qui font partie de l'histoire de Nevers, en plus, qui permettent à la Ville de Nevers et son CCAS de faire vivre des politiques publiques au service de nos aînés, des politiques publiques, sous contrôle des élus, et donc sous le contrôle de la population. Et cela, vous nous proposez de le transférer au privé.

Ce sont donc des outils sur lesquels nous n'aurons plus aucune prise, puisqu'ils seront désormais gérés non plus par des élus, mais par des managers du grand groupe SOS, et non plus sous le contrôle de la population, mais sous le contrôle des actionnaires.

C'est tout simplement cela, une privatisation. Et donc on se prive à Nevers d'un levier essentiel pour mener des politiques publiques.

Je ne comprends, franchement, pas... On a plutôt intérêt, quand on est élu, à actionner des manettes ; là, on rend les manettes ! On se désarme ! On désarme la puissance publique, et c'est à rebours, en plus, dans le contexte que l'on vit actuellement, de tous les enseignements de la crise sanitaire, qui ont mis en évidence les conséquences dramatiques des privatisations dans le domaine de la santé, des externalisations, comme on dit, etc.

Aujourd'hui, un peu partout, la puissance publique essaie de reprendre la main, et c'est le moment où vous décidez, vous, de balancer l'EHPAD et le foyer logement La Roseraie au privé. Cela n'a aucun sens.

On a eu la discussion hier – Mme Mazoyer n'est pas là –, au Conseil d'administration du CCAS, mais ce débat-là, on devrait l'avoir au Conseil municipal, parce que c'est vraiment un sujet d'une importance ... ! Si on ne discute pas de cela au Conseil municipal, de quoi on discute ?

Nous pensons que c'est une erreur, et nous le disons, parce que c'est un nouveau recul du service public municipal, c'est une nouvelle étape du démantèlement du CCAS. Après le transfert du pôle Petite Enfance, ce sont tous les services aux seniors dont on se décharge.

Cela crée beaucoup d'inquiétude et beaucoup d'incompréhension à la fois chez les résidents de l'EHPAD et du foyer logement, qui craignent une hausse des tarifs, qui craignent une dégradation des conditions d'accueil, qui craignent une baisse du niveau de service, et c'est bien légitime, parce que toutes les privatisations partout se traduisent systématiquement par du moins bien pour les gens.

Et puis cela crée beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension chez les agents, et j'ai une pensée particulière pour les agents, ici au Conseil municipal, parce qu'il y a des démissions, des gens qui ne veulent pas passer au privé et qui cherchent ailleurs, il y a des arrêts maladie en cascade, il y a de la souffrance au travail, et puis tout cela se déroule dans un silence assourdissant. En tout cas, on n'en parle même pas ici. Ce soir, au moins parlons-en.

Cela se déroule aussi contre l'avis de deux syndicats sur trois au Comité technique, qui considèrent que les garanties pour le personnel ne sont pas suffisantes, de toute évidence. Contre l'avis du Conseil départemental, qui est, avec l'ARS, l'autorité de tarification, quand même, et ce Conseil départemental vous a écrit à deux reprises à ce sujet, Monsieur le Maire. Vous pourrez nous lire les courriers. Mais le Conseil départemental dit qu'il faut que l'on discute avant que vous décidiez. Cela se fait sans l'avis de la population, qui n'a jamais vu cela dans votre projet municipal. On sort d'une élection municipale, mais cela n'a pas été annoncé, la privatisation de l'EHPAD et du foyer logement. Maintenant, ça arrive comme ça !

Je disais « sans l'avis de la population » ; je dirais même « contre l'avis de la population », qui a massivement et spontanément répondu à la pétition que nous avons lancée dès votre annonce dans la presse en avril ; en tout cas que la

section locale du Parti communiste avait lancée, quand vous avez lancé cela *ex abrupto* dans la presse fin avril. J'insiste, et c'est significatif : des centaines et des centaines de coupons-réponse envoyés spontanément par les gens, par la poste, ou déposés dans nos boîtes aux lettres. On n'a pas fait la Rue du Commerce, on n'a pas fait de porte à porte pour récupérer les signatures en temps de pandémie. Voilà des gens qui spontanément nous disent qu'ils ne sont pas d'accord avec cela. Je vais vous les remettre, ce soir, ces pétitions, Monsieur le Maire, puisque Mme Mazoyer n'en a pas voulu hier soir au CCAS.

Mais franchement, double anomalie : anomalie démocratique, car on n'a jamais parlé de cela au Conseil municipal ; cela se fait dans un huis clos de Conseil d'administration de CCAS. Deuxième anomalie, on brade le service public, et on balance tout au privé. C'est un vrai choix politique. Ce soir, après la Bourse du Travail, le foyer logement... Le bilan du Conseil de ce soir en matière de service public, cela n'aura pas été triste !

M. le Maire –

C'est votre point de vue, mais je ne savais pas que vous représentiez l'intégralité de la population, Monsieur Diot. Je n'avais pas ce sentiment. Loin de là.

Je ne voulais pas me fâcher ce soir ; je vais le faire un peu, en tout cas je vais faire semblant.

Vous parlez de votre pétition ; elle était inadmissible, votre pétition ! Inadmissible ! Parce que vous avez peut-être des papiers, mais moi aussi, et des témoignages écrits d'agents qui ont été scandalisés que vous passiez dans les services leur demander de prendre parti. Vous avez mis en difficulté des agents, sur qui des sanctions disciplinaires sont envisagées parce qu'ils ont violé leur principe de neutralité. Je rappelle que tout agent de collectivité a le droit d'avoir son opinion publique, mais ne doit pas l'exprimer au travers des projets que la majorité municipale mène. Et vous avez mis des gens en difficultés, qui ont demandé d'ailleurs à récupérer leur pétition, et j'ai effectivement un certain nombre de courriers écrits qui se plaignent de cela, mais ce n'était pas la première fois que cela s'est passé, y compris avant les campagnes électorales. Même si je ne sais pas tout, j'en sais un peu, Monsieur Diot. Et donc votre pétition, qui, d'ailleurs, a voulu requérir les conjoints, les enfants, des gens qui ne sont même pas des résidents, votre passage dans les services ou le faire savoir, pour paniquer les résidents, qui ne verront même pas le changement – ces résidents verront du changement, mais en positif, et je vais vous dire pourquoi – , tout cela, c'est de la posture politique. Comme je le disais tout à l'heure, vous politisez tout.

Je suis quand même assez surpris de vous entendre tenir un double discours pendant le même Conseil municipal. Tout à l'heure, les associations étaient encensées, il fallait les soutenir, il fallait mettre plus que ce que l'on avait dans notre poche. Et là, une association va piloter... Une association. Mais ici, on a des petites associations sans salariés, et puis on en a des grosses qui ont des salariés. Chacun à l'échelle.

Donc une structure association – juridiquement, c'en est une, ou démontrez-moi le contraire – va exploiter un foyer logement et un EHPAD, sachant qu'une Ville, comme une collectivité telle qu'est Nevers, n'a aucune obligation d'en exploiter.

Donc je suis un peu surpris de ce discours contradictoire comme quoi il faut faire confiance aux associations, et, quand ça vous arrange, il ne faut plus les voir...

M. Diot – Ce n'est pas les mêmes !

M. le Maire – Mais non, ce n'est pas les mêmes ; aucune n'est la même.

Et vous êtes toujours dans l'approximatif, la rumeur, la généralité : « c'est une association qui se comporte mal », etc.

Figurez-vous qu'on est allé voir. Parce que, moi, j'aime bien voir. Et notamment, la première adjointe est allée visiter des établissements gérés par SOS. Et elle a demandé d'échanger librement avec les salariés, voire aussi, je crois, avec des résidents, et elle est revenue avec de bons retours.

Il ne s'agit pas de brader les choses, ou de laisser faire les choses n'importe comment. Aujourd'hui, nous sommes locataires du foyer La Roseraie. On le voit pour cette disposition. Et nous sommes locataires de l'EHPAD Daniel Benoist. Nous avons de gros travaux à faire si nous voulons maintenir ces équipements ou les transformer en maisons du 21^e siècle pour accueillir des séniors, même si je pense que, d'ailleurs, tout le dispositif doit être revu, comme du temps où avant il y avait les hospices qui sont devenus des maisons de retraite, qui sont devenues des EHPAD. Je crois d'ailleurs que le gouvernement a l'intention de revoir, justement, la dénomination et la philosophie des EHPAD, mais peu importe. Et aujourd'hui, se posait la question de savoir, avec l'expiration des deux baux qui arrivait, ce que nous faisons. Nous avons fait un choix, et les instances compétentes ont été saisies. Maintenant, ce débat se fait aussi en Conseil municipal ce soir. Nous avons fait ce choix de se dire qu'effectivement nous pourrions peut-être confier ces équipements à un professionnel, non pas par mépris du travail des agents, mais simplement parce que quelqu'un qui a une envergure, quelqu'un dont c'est vraiment le cœur de métier peut faire face à des difficultés que nous rencontrons au quotidien.

Si je prends l'exemple de l'EHPAD Daniel Benoist, parce que vous décrivez une situation si idyllique qui ne l'est peut-être pas, nous avons des difficultés à recruter, vous le savez, des médecins, des kinésithérapeutes, des infirmiers ou infirmières, des aides-soignants, des aides-soignantes. Quand il y en a un qui est en arrêt maladie, on ne peut pas le remplacer du jour au lendemain. Quand vous faites appel à un groupe comme SOS, il pallie rapidement, puisqu'il a une « manne », si je puis dire, de personnes dans ces compétences-là, et il fera appel aussi au local, vous le savez.

Les choses ne se sont pas faites comme cela d'un claquement de doigts. Il y a eu une association des partenaires sociaux. Certains sont pour, d'autres sont contre. Je pense que l'on a négocié au mieux le traitement de nos agents. Si l'on va un peu au bout des choses, vous avez, par exemple, un certain nombre de contractuels, et ils sont assez nombreux dans ces établissements, qui vont passer en CDI. Vous qui vous inquiétez des contrats précaires, sachez que des

personnes que nous n'aurions pas forcément rentrées dans la fonction publique pourront, avec ce transfert, avoir un contrat à durée indéterminée sécurisée.

Quant à nos agents, ils restent avec leurs droits de la collectivité. Et nous avons négocié de faire partie d'un Comité de suivi, où il y aura 5 élus de la Ville de Nevers qui présideront aussi aux destinées et à l'évolution de ces équipements, pour que, justement, on soit toujours dans un esprit de mission de service public.

Vous l'avez dit, SOS gère beaucoup d'équipements, y compris pour le compte de collectivités ; donc, ils savent très bien ce que nous attendons d'eux. C'est-à-dire de pouvoir s'adresser à toute la population, de pouvoir avoir des tarifs qui restent abordables pour une frange de population. Nous avons de plus en plus de maisons d'accueil des séniors. Je les appelle comme cela au sens large, que cela soit des EHPAD, des maisons sans soins médicaux ou autres, et c'est très bien ; nous avons une population qui en a besoin, et nous n'en avons peut-être pas assez... Et tous ceux qui investissent, ils ne le font pas non plus par philanthropie, ils le font parce qu'ils considèrent qu'il y a possibilité pour eux d'avoir un modèle économique et de remplir une mission qui est d'accueillir parfois des gens plus fortunés. On a des établissements dont le prix est assez cher au mois, mais il y a des gens qui peuvent aussi financer cela, et puis il y a des gens qui peuvent moins.

Je rappelle que les tarifs ne sont pas décidés par la Ville de Nevers, par le CCAS, ou même par le Groupe SOS ; ils resteront décidés par l'ARS.

Le Conseil départemental : ce sujet fait partie des points que je dois aborder avec le nouveau Président du Département : qu'il ait son mot à dire, c'est une chose, mais la décision nous incombe.

Donc, *in fine*, nous avançons, et nous avons obtenu un protocole qui convient à tout le monde.

Je suis assez stupéfait de ce que vous affirmez.

Déjà, vous dites « c'est la première fois que l'on évoque le sujet ». Je me suis déjà exprimé publiquement là-dessus. On m'a questionné, et je me suis déjà exprimé publiquement.

Deuxièmement, vous dites « les Conseils de Vie Sociale ne sont pas d'accord » ; c'est faux. Lors des deux derniers Conseils de Vie Sociale, il n'y a eu aucune question, aucune opposition ; je parle sous le contrôle des élus qui étaient présents, parce que je n'y étais pas, mais on me l'a remonté : aucune remarque, aucune contestation.

Donc cela me gêne toujours quand vous généralisez tout le temps, quand vous faites parler des gens qui ne sont pas d'accord sans que l'on sache qui c'est, alors qu'ils n'existent même pas. Ce n'est pas vrai. Et aujourd'hui les choses se font tranquillement, sereinement, avec peut-être des langues qui se délient, parce qu'il y a eu des difficultés aussi à l'EHPAD Daniel Benoit, où nous venons de suspendre trois agents dans leurs fonctions. Il y a des difficultés qui nous ont été signalées, et cela ne s'arrêtera peut-être pas là. Donc vous voyez que tout n'est pas idyllique, et que, même si nous avons de très bons agents, nous avons

des agents qui se sont peut-être un peu perdus dans leurs positionnements, et notamment vis-à-vis d'autres de leurs collègues, voire vis-à-vis de résidents. Les faits qui m'ont été signalés sont suffisamment sérieux pour que vous ne les preniez pas en compte ; je me dis aussi qu'un autre mode de gestion permettra de régler les choses.

Maintenant, je voulais rassurer ceux qui sont les premiers concernés, qui ne sont ni vous ni moi, mais les résidents et leurs familles, et ce n'est pas la peine d'aller les paniquer avec des pétitions ou des choses comme cela, dans lesquelles vous mettez des choses qui sont fausses... Vous affirmez des choses fausses. Alors que nous n'en étions qu'au tout début des discussions. Aller voir les agents, aller voir les résidents, ce n'est pas sérieux ! Et pourquoi il y a eu des gens au départ qui étaient un peu inquiets ? C'est vous-même qui avez agité tout cela. Laissez faire les choses. Ce transfert est prévu, il est acté. Effectivement, cette cession du bail à Nièvre Habitat va faciliter les choses aussi sur ce plan, par rapport aux conditions dans lesquelles le Groupe SOS va reprendre...

Je serais très curieux de laisser un peu de temps, une fois que cette reprise sera effective en début d'année, et d'avoir les impressions de ceux qui y vivent, et je continuerai à y aller pour sentir les choses. J'attends avec impatience les retours des résidents et de leurs familles. Quand un transfert se fait bien, je vais vous dire, qu'un résident soit géré par du public ou par une structure privée, s'il est bien traité, je pense que l'on ne voit pas la différence. Si les tarifs n'évoluent pas ou que très peu, je pense qu'il ne verra pas la différence, et, si le groupe sera en capacité de faire des investissements, d'améliorer les choses, d'agrandir, d'acquérir des équipements, d'améliorer l'état de nos locaux, je ne vois pas trop les plaintes que l'on pourrait recevoir. Comme on dit, il faut laisser la chance aux produits, même si ce ne sont pas des produits, ce sont des gens.

Donc, avant d'adopter des postures politiques et de crier au loup, je vous dis qu'il n'y a rien qui remplace le pragmatisme et l'expérience. Nous verrons bien dans quelques mois comment les choses se passeront. J'imagine bien que, si cela se passe mal, un des premiers informés, ce sera moi, et d'ailleurs vous ne manquerez pas de me le relayer, mais, par contre, je vous inviterai à me relayer des choses précises et pas des généralités qui sont loin d'être étayées.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Je souligne quand même le fait que, si M. Diot n'était pas intervenu, on n'aurait pas entendu parler de cette histoire de Groupe SOS Séniors. Je réitère la question de M. Diot : « pourquoi faire cela ? » Et pourquoi n'avoir pas dit dans la délibération que cette délibération était en lien avec la cession au Groupe SOS ?

M. le Maire –

On ne cache rien. Encore une fois, toutes les instances nécessaires ont été saisies. Le Comité technique s'est encore prononcé lundi. Si vous n'êtes pas au courant de ce transfert, je me dis que vous dormez plus que certains Neversois. Bien sûr que vous étiez au courant de ce transfert !

Philippe Cordier voulait intervenir.

M. Cordier –

Je voulais juste ajouter quelque chose. Pour avoir participé à un Conseil de Vie Sociale et même plusieurs, j'ai vu que des questions avaient été posées par les résidents, que les réponses ont été apportées par un représentant de SOS, et ces personnes n'étaient pas inquiètes par la perspective d'un changement de gouvernance au niveau de l'EHPAD Daniel Benoist. De plus, nous manquons actuellement de médecin coordonnateur. Nous n'en avons pas à l'EHPAD Daniel Benoist. Nous sommes dans l'obligation pratiquement d'en avoir un. Le groupe SOS va pouvoir pourvoir ...

Le dernier médecin coordonnateur était le docteur Bénévise, et il est parti il y a 5 ans. Depuis, nous ne trouvons pas de médecin coordonnateur. Nous venons de trouver une ergothérapeute, qui va intégrer l'EHPAD Daniel Benoist. Ce groupe SOS va pouvoir pourvoir à tous les manques, en fait. Au niveau de la nourriture, au niveau de la blanchisserie, au niveau ... Cela va être une amélioration au niveau de ce qui se passe actuellement. Je pense que les résidents, car c'est cela le plus important, vont y trouver un plus, j'espère.

Et puis il y aura un Conseil de surveillance, où il va y avoir, comme Président, le Maire, la vice-présidente du CCAS, Mme Mazoyer, d'autres personnes qui vont être à l'intérieur de ce Conseil, et il va y avoir également des employés et des représentations des résidents. Je pense que c'est un plus pour les gens qui sont à l'intérieur de ces structures.

M. Diot –

C'est très idéologique, ce que vous dites là. Vous partez du principe que le privé gèrera bien mieux que le service public. C'est quelque chose qui nous sépare. Nous, nous sommes ici des élus, qui sommes en charge de la gestion de services publics, et vous, vous considérez qu'il faut vendre les bijoux de famille et transférer cela au privé, puisque « plus c'est gros, mieux ils savent faire, on en aura moins à faire, ils savent mieux faire que nous, ils vont trouver des médecins » ... Eh bien, non ! Vous nous faites un panégyrique des privatisations. Vous êtes peut-être encore le seul dans la vie politique française à trouver des bienfaits aux privatisations dans le domaine de la santé. Moi, j'ai l'impression que cela fait quelques années, et *a fortiori* depuis un an et demi que l'on s'aperçoit des dégâts. Et donc c'est, encore une fois, totalement anachronique, et à rebours de l'histoire. C'est une erreur, c'est une faute !

Ensuite, il y a plein de villes en France où l'on gère les EHPAD sans rencontrer des problèmes insurmontables que vous nous décrivez. Soit on ne sait pas faire, mais cela vient peut-être des élus en place, mais il faut peut-être se poser des questions. En tout cas, la solution de dire « on n'y arrive pas, donc on balance au privé, et puis comme cela on se débarrasse », ce n'est pas une bonne solution ni pour les résidents, ni pour les agents, ni pour le service public, et ce n'est pas l'idée que je me fais, moi, de la société française. Nos aînés, ils méritent de grands services publics, et pas des machines à profits. Parce que l'Association, avec un grand A dont parle M. le Maire, allez voir ce que c'est, SOS Séniors, tout simplement.

- M. le Maire – Philippe Cordier répond, et puis...
- M. Cordier – Ce qui vous gêne, c'est que l'on est opposés, en fait, effectivement, à cette idéologie. Ce qui vous gêne, c'est que SOS fasse un milliard de profits. C'est cela qui vous gêne. Mais ce sont des gens qui, apparemment, savent bien gérer leurs résidences, puisqu'ils en ont à peu près 672 en France. Cela veut tout simplement dire qu'ils font un bon travail, je pense.
- M. le Maire – Monsieur Diot, quand on y réfléchit, ce Groupe SOS, qui est peut-être un grand groupe –mais c'est bien qu'il y ait de grands groupes aussi dans le domaine associatif –, il emploie du monde, il fait travailler des familles...
- M. Diot – Vous lisez ce qui se dit, ce qui s'écrit sur le Groupe SOS ?
- M. le Maire – Dans *L'Humanité* ? Ou ailleurs ?
- M. Diot – Dans des revues y compris spécialisées. Même dans *Le Monde*.
- M. le Maire – Est-ce que vous êtes allé visiter des sites gérés par SOS ?
- M. Diot – Il y en a partout dans le département.
- M. le Maire – Est-ce que vous êtes allé visiter des sites gérés par SOS ?
- M. Diot – Le Village d'Enfants à Chatillon-en-Bazois.
- M. le Maire – Monsieur Diot, je vous demande juste de répondre par *oui* ou par *non* : êtes-vous déjà allé visiter des sites gérés par SOS ?
- M. Diot – Non, ma grand-mère n'est pas dans un site géré par SOS. Excusez-moi.
- M. le Maire – Non, il n'y a pas besoin. Céline Morini y est allée en tant qu'élue. Et moi j'ai voulu que l'on me dise clairement comment cela se passait. Donc, franchement, plutôt que de parler dans le vide en critiquant des gens qui emploient des tas de salariés et qui font vivre des familles... Cela vous l'oubliez. Vous n'avez qu'une vue, pardonnez-moi, rétrécie. Moi, je ne suis pas contre le public, je ne suis pas contre le privé ; on essaie de trouver la meilleure des solutions. Aujourd'hui, nous avons de bons agents, mais nous peinons parfois à recruter des agents. Donc, on ne peut pas toujours remplir la mission de service public, ce que fera obligatoirement, et c'est prévu, le Groupe SOS, et il ne pourra pas y avoir de

discontinuité dans un certain nombre de services, comme ce que nous connaissons parfois, parce que nous n'arrivons pas à recruter ou à trouver du monde pour un temps court ou un temps intérimaire.

Vous ne décrivez que votre vision de la chose, mais, si l'on essaie de regarder objectivement le pour et le contre, je ne vois pas trop où est le contre, parce qu'aujourd'hui, la plupart des établissements pour les séniors sont gérés par du privé. La plupart sont gérés par du privé ! Nous n'avons pas une obligation de gérer ce type d'établissements pour une collectivité. Et je souhaite recentrer le cœur d'activité du CCAS sur l'action sociale, et je pense que l'on en a suffisamment besoin. Donc c'est une opportunité aussi que nous avons, comme pour la Bourse du Travail... Il ne s'agit pas de vendre les bijoux de famille. Ce serait merveilleux si on faisait fortune là-dessus. On ne vend pas des bijoux de famille, on s'évite des charges considérables pour l'avenir, tout en veillant à ce que, pour nos résidents actuels, cela se fasse de façon neutre, qu'ils ne ressentent pas de changements, si ce n'est de meilleures prestations, et de meilleurs équipements, parce que ce groupe aura les moyens d'investir à terme dans ces bâtiments, ce que nous ne pouvons pas faire.

Et je rappelle que nous payons des loyers importants, et que, quand il y a des travaux qui sont faits, si je ne me trompe pas, nous devons les rembourser. Donc, franchement, c'est pour du mieux. Je ne suis pas dans le dogme, parce que c'est du privé, de dire qu'il ne faut pas faire, et que, parce que c'est public, c'est mieux. Je considère que chacun essaie de faire pour le mieux.

Ce n'est pas contre le service public ; c'est simplement une opportunité que nous avons, avec la fin des baux, qui coûtent très cher aux Neversois – il faut qu'ils le sachent –. Nous leur garantissons, aux résidents et à leurs familles, et peut-être à de futurs résidents, qu'ils auront à l'avenir un meilleur service. J'espère que, justement – pour faire un jeu de mots –, on ne criera pas « SOS ! ». C'est l'objectif.

Bien, nous allons quand même voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 6

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2021-107

Complément à la vente des immeubles situés au 2,4 et 7 rue Sabatier à Nevers

Adopté à l'unanimité.

SANTE ET ACTION SOCIALE

2021-108

Convention pour la mise en œuvre de dispositions d'insertion sociale dans le cadre du PRU du Banlay pour le compte de la Ville de Nevers

M. le Maire – Je vais repasser la parole à Amandine Boujlilat pour évoquer la convention pour la mise en œuvre de dispositions d’insertion sociale dans le cadre du PRU du Banlay.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

À travers le programme de renouvellement urbain du Banlay, nous nous mobilisons en faveur de l’emploi des habitants, et en particulier des habitants des quartiers prioritaires de la politique de ville.

Conformément aux engagements de la Charte Locale d’Insertion que nous avons validée, en présence de M. le Préfet, en comité de pilotage du NPNRU du Banlay le 15 juillet 2021 qui est la déclinaison locale et collective de la Nouvelle Charte Nationale d’Insertion 2014 –2024, nous nous engageons, ainsi que les maîtres d’ouvrage :

- À obtenir au moins 5 % d’heures d’insertion sur l’ensemble des marchés de travaux des maîtres d’ouvrage, mais nous souhaitons aller plus loin, puisque nous nous fixons un objectif de 7 %.
- À confier à des personnes en insertion au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité (GUP).
- À consacrer une partie des embauches liées à l’ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et actions d’accompagnement (relogement...) à des personnels en insertion.

Ces différents engagements ont été estimés à 12 998 heures d’insertion sur l’ensemble du projet.

À ce titre, nous avons souhaité confier à la Fabrique Emploi et Territoires le rôle de structure opérationnelle défini dans cette charte. C’est elle qui aura en charge le pilotage et le suivi du dispositif de mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de ce NPNRU.

Dans cette perspective, nous contribuerons au fonctionnement du Guichet Unique sur la base d’un financement dont le montant annuel est fixé à 12 707 €.

Il est question, dans cette délibération, d’adopter la convention qui lui est annexée.

Il y a Hervé Barsse, je crois, qui souhaitait ajouter quelque chose. Nous en avons parlé en commission. Pour l’améliorer...

M. Barsse – Nous avons parlé en commission, d’ajouter, avec l’accord de la préfecture, qu’il soit aussi étudié la possibilité, pour les embauches, de recruter à un niveau de 10 % des personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ceci pour insister sur le fait que les personnes en situation de handicap peuvent travailler. Au lieu de fixer le montant à 6 %, nous voudrions atteindre les 10 % de personnes en situation de handicap, qui pourront montrer leurs qualités au sein de cette vaste opération, en accord avec la préfecture, avec qui nous allons en discuter, et je pense qu’elle sera d’accord avec nous.

Mme Boujlilat –

Exactement. Quand nous avons validé la charte en comité de pilotage, nous l'avons validée en l'état ; néanmoins, on peut quand même proposer cette amélioration, en tout cas, pour que ce soit une mesure d'incitation, finalement, pour les entreprises. Nous allons le proposer, si vous en êtes d'accord. Et cette charte locale d'insertion est importante, parce que c'est aussi un message que nous envoyons aux personnes qui sont en recherche d'emploi, notamment sur les quartiers prioritaires. On entend aussi souvent ce message de ces personnes qui sont en recherche d'emploi et qui parfois souhaiteraient qu'on puisse les embaucher sur des chantiers importants qui se déroulent dans leur quartier. Ce n'est pas toujours le cas, parce que ce n'est pas toujours simple. En tout cas, nous souhaitons vraiment travailler dans cette direction-là, et pouvoir les accompagner dans cette démarche d'insertion. C'est important, parce que cela parle pour les habitants de ces quartiers.

. le Maire –

Pas d'autres interventions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2021-109

Astreintes administratives dans les procédures de mise en sécurité et lutte contre l'habitat indigne

M. le Maire –

Il nous reste à évoquer la délibération n° 109 pour la mise en place d'astreintes administratives dans les procédures de mise en sécurité et lutte contre l'habitat indigne.

Claude Loron a la parole.

M. Loron –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit, en application de la loi ELAN, de fixer le montant de l'astreinte administrative qui est maintenant systématique, hors procédure d'urgence. Cette astreinte vise à exercer une pression financière sur le destinataire d'un arrêté de police de mise en sécurité (ce que l'on appelait avant les périls) et de lutte contre l'habitat indigne.

Elle concerne la sécurité des établissements recevant du public, des équipements dans les immeubles collectifs, et les immeubles à usage d'habitation menaçant ruine, excepté donc les procédures d'urgence.

La loi ELAN fixe le plafond de cette astreinte à 1 000 € par jour de retard et par arrêté.

La délibération consiste donc à fixer le montant de cette astreinte au niveau de la Ville de Nevers.

Étant donné qu'il n'y a pas encore d'astreinte fixée au niveau départemental, la Ville de Nevers fixe cette astreinte à 100 € par jour de retard, qui s'appliquera par logement, si les travaux concernent la mise en sécurité des parties communes ; par immeuble, si les désordres n'empêchent pas l'habitation ; par chambre ou logement pour les établissements recevant du public ; et par lot pour les parties communes.

La délibération :

Je vous propose donc de fixer ce montant à 100 € pour la Ville de Nevers.

M. le Maire –

Merci.

Sachant que nous allons débiter à 100 €, mais j'espère que nous n'aurons pas besoin d'aller au-delà, parce que cela peut aller jusqu'à 1 000 €, selon la loi.

M. Loron –

Oui, on peut aller jusqu'à 1 000 €. Mais c'est pour fixer un...

M. le Maire –

Oui, on ne peut plus accepter qu'il y ait des gens qui ne font pas d'efforts pour entretenir leur bien, et que ces personnes mettent en péril...

M. Loron –

L'objectif, c'est de demander aux gens de faire les travaux, notamment le propriétaire. Et, à partir d'un certain moment, quand il ne le fait pas, on lui fixe une date butoir, et les 100 € ne partent qu'à partir de la date butoir. Donc on lui laisse quand même le temps.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci de mettre en place ces astreintes administratives.

M. le Maire – Comme nous avons retiré la délibération 26 que nous ferons revenir sous une autre forme, il nous reste la dernière, la délibération n°110 sur les conditions générales de vente pour la saison culturelle 2021-2022.

Corine Mangel a la parole.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Depuis l'ouverture du théâtre en 2018, la Ville de Nevers met en vente des spectacles par l'intermédiaire d'un prestataire, qui était donc France Billet.

La volonté de la municipalité étant de mettre en place une billetterie en régie pour les billets de spectacle de la saison culturelle du théâtre, l'achat de billets est désormais possible physiquement à l'accueil du théâtre les mercredis et samedis, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les soirs de spectacle.

Les ventes sont également proposées en ligne, à l'adresse « billetterie.nevers.fr ».

La mise en place d'une billetterie en régie présente deux avantages majeurs. Le premier, l'absence de commission d'un prestataire extérieur, et, le second, la souplesse d'organisation due à la solution technique retenue, en l'occurrence le logiciel « La billetterie » de Supersoniks, entreprise basée à Tours.

À notre Conseil municipal de ce soir, vous sont proposées au vote les conditions générales de vente applicables à cette billetterie, qui sont annexées à cette délibération.

M. le Maire – Merci.

C'était pour mettre en valeur, effectivement, l'accessibilité à la culture, parce que cela nous était demandé depuis un moment, et donc notamment pour faciliter une billetterie adaptée à la saison culturelle. Vous le voyez, il y a la possibilité soit de la faire en ligne, soit de retirer au guichet du théâtre les places, y compris jusqu'au soir de spectacles quand il reste quelques places ; c'est toujours pratique.

Cela nous permettra, n'est-ce pas Muriel Marty – j'ai oublié de vous donner la parole – de loger nos artistes dans le futur hôtel. C'est cela que vous vouliez dire, peut-être ?

Mme Marty – Très bonne nouvelle.

M. le Maire – Voilà, sur cette délibération. Pas d'observations ?

Je rappelle que, d'ailleurs, nous accueillerons Alain Souchon jeudi 23 septembre, en même temps que le SIIVIM, d'ailleurs. Il reste quelques places. C'est un spectacle organisé par le théâtre, mais qui a lieu à La Maison.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Questions orales

M. le Maire – Il nous reste à aborder les questions orales d'Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je vous les ai fait parvenir. Nous avons évoqué lors d'un précédent Conseil municipal les frais de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans, qui étaient maintenant à la charge des communes. L'État s'était engagé à offrir à la Ville une compensation. Et puis, finalement, suite au Covid, nous avons appris que ce n'était plus possible. Vous m'aviez dit que vous alliez vous renseigner. Je reviens sur le sujet.

M. le Maire – Je vais vous répondre. Effectivement, en résumant les choses, j'avais eu l'occasion, quand il était encore secrétaire d'État à la Jeunesse auprès du ministre de l'Éducation nationale, d'interroger Gabriel Attal sur la mise en place de la scolarité obligatoire pour les enfants en maternelle, et notamment pour ceux qui étaient dans des établissements scolaires sous contrat. Et à l'époque, il m'avait été répondu par le ministre que cela serait remboursé totalement, et que, par contre, nous aurions une avance à faire, avec un délai de remboursement de n+1 ou 2. C'est la raison pour laquelle nous avons discuté aussi avec le groupement scolaire concerné à Nevers pour éventuellement verser en deux fois.

Bien évidemment, je ne pas suis pas resté sans rien faire depuis, mais je n'ai pas encore une réponse définitive. Je ne manquerai pas de vous la donner quand je l'aurai. Aujourd'hui, pour l'instant, la réponse est plutôt *non*, mais on nous a dit que notre cas serait réétudié suite à une première analyse erronée de notre dossier, et en fait on s'est rendu compte d'erreurs. Le Rectorat n'a toujours pas répondu, à ce jour. Il semblerait que, pour l'année 2019-2020, notre compensation n'excéderait pas 10 000 €.

Néanmoins, il y a quand même des perspectives plus positives, parce qu'en fait il apparaît que l'État étudie la totalité des dépenses scolaires obligatoires d'une commune, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires et les participations communales aux écoles privées maternelles et élémentaires, pour observer une hausse ou une baisse de ces dépenses scolaires. Et s'il y a une baisse, cela déclenche purement et simplement l'irrecevabilité d'une demande de compensation. Par contre, s'il y a une hausse, l'État cherche à déterminer de cette hausse qui est liée directement à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Et donc les services du Rectorat, vous l'avez compris, peuvent aussi bien étudier une variation des

effectifs des écoles privées dans un sens ou dans un autre. C'est cela, la difficulté. Et quand nous avons contrôlé ce qui nous avait été répondu, nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu une confusion entre nos dépenses de fonctionnement des écoles publiques et nos dépenses obligatoires.

Nous avons donc modifié les données auprès du Rectorat. Nous attendons donc une réponse adaptée, mais le constat est que les dépenses obligatoires globales 2019-2020 ont été à peine supérieures à l'année précédente, ce qui laisse présager, finalement, par ce mode de calcul, qui, à l'époque, n'était pas connu quand j'en avais parlé à Gabriel Attal, une éventuelle attribution de ressources qui était éloignée de nos prévisions budgétaires 2020.

Toutefois, les dépenses de fonctionnement des écoles publiques, qui ont baissé suite à la crise sanitaire, devraient être constatées à la hausse. C'est peut-être cela qui va nous aider. Il faut espérer qu'il n'y ait pas une nouvelle fermeture des écoles.

Mais pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, cela pourrait nous permettre d'avoir un ajustement qui soit beaucoup plus favorable que le peu qui devrait nous être versé, mais je compte bien remonter à la charge sur le plan gouvernemental quand même pour m'émouvoir de ce qui avait été annoncé au départ et qui a été quand même modifié dans les règles de calcul, ce qui finalement est défavorable aux collectivités.

Voilà ce que je pouvais répondre sur le sujet, et pour l'instant – je parle sous le contrôle de Michel Suet –, nous n'avons toujours rien reçu, de toute façon. Nous verrons aussi en fonction du montant versé.

Vous aviez une seconde question.

Mme Chamoux –

C'était au sujet de la vidéo protection, que j'avais déjà évoquée lors d'un Conseil municipal. Vous vous étiez engagé pendant la campagne à rédiger une charte sur l'utilisation des caméras. Je voulais savoir où l'on en est aujourd'hui. Peut-on connaître une espèce de cartographie de la ville pour savoir où seraient situées ces caméras ? Et puis qu'en est-il du règlement ? Je crois que vous m'aviez dit que c'était Mme Mangel qui devait le rédiger. Je voulais savoir comment il serait porté à la connaissance des Neversois. Seraient-ils associés aux décisions ? On m'a déjà répondu dans les services qu'un déploiement supérieur était prévu ; je voulais en connaître le coût, et puis à peu près le calendrier.

M. le Maire –

Pour le dernier volet de votre question, de toute façon c'est public, c'était dans notre programme, mais, oui, nous souhaitons augmenter – malheureusement, c'est utile – la couverture en caméras dans tous les quartiers de la ville de Nevers. Il y a un dossier qui est en finalisation pour être déposé auprès des services de l'État début 2022. Je laisserai Claude Loron compléter mon propos s'il le souhaite, notamment au niveau des coûts et des technologies, que nous allons améliorer.

Sur la première partie de votre question, effectivement, c'est un engagement de rédiger une charte éthique. Il y avait eu un premier jet qui avait été réalisé par

Corinne Mangel. La délégation revenant désormais à Claude Loron, je suis sûr qu'il est en train de peaufiner la charte, pour vous la présenter au prochain Conseil municipal. J'en profite pour vous dire que nous allons décaler le prochain Conseil municipal de 8 jours en raison du Congrès des Maires qui se tient du 16 au 18 novembre. Nous avons prévu un Conseil le 16 novembre. Il est décalé au mardi 23 novembre à 18 h 30 au même endroit.

Claude Loron, normalement, la charte sera finalisée et sera présentée au prochain Conseil municipal. Cette charte sera rendue publique.

Le public ne sera pas associé à la rédaction de cette charte ; c'est le Conseil qui la votera. Par contre, cette charte prévoit la mise en place d'un comité d'éthique, et ce comité d'éthique se verra composé en partie de citoyens. Une fois votée cette charte, nous travaillerons sur la mise en place du comité d'éthique. Nous pourrions le faire ensemble, il n'y a pas de difficulté, sur la façon dont on le porte.

Sur les caméras, nous avons l'obligation d'indiquer que nous sommes une ville sous périmètre vidéo. C'est le cas aux panneaux d'entrée de ville. Après, nous avons rendu public le plan d'installation des caméras. Il est donc connu, parfois oublié. Quand on n'a rien à se reprocher, ce n'est pas bien grave. Il est sur le site du *Journal du Centre*. Il est remis en ligne sur le site de la Ville. Il est donc accessible. Aujourd'hui il est donc assez simple de savoir où ces caméras se trouvent.

Je rappelle aussi que les images sont enregistrées sous 21 jours, et qu'elles ne sont visionnées que par des personnes habilitées, et s'il y a un cadre judiciaire.

Claude Loron, peut-être, pour un complément.

M. Loron –

Oui, Monsieur le Maire, la carte est bien sur le site « Ville de Nevers », dans « Vivre à Nevers », « Sécurité et prévention », « La vidéo protection », et on explique une partie de ce que nous avons fait, combien il y a de caméras, le type, et tout ce que vient de dire M. le Maire, et il est rappelé le nombre de caméras, les 21 jours, qui a le droit... Tout est expliqué en ligne sur le site de la Ville.

La charte sera présentée au prochain Conseil municipal. Quant aux emplacements, nous sommes en train de les déterminer avec l'ensemble des acteurs, la police nationale, la gendarmerie nationale, parce que, parfois, on est en limite de ville, et cela peut aussi les intéresser. Tout cela sous la validation de la préfecture sur les endroits où on les met.

Et l'objectif est de doubler le nombre de caméras ; on doit être à 42, et on va passer à 85. En sachant que l'ensemble des caméras qui seront mises en supplément seront en 2022 cartographiées, et que pour l'année 2021 il y en a 7 qui rentrent au niveau des écoles, dans le cadre du plan Vigipirate Attentats. Les 7 premières normalement sur 2021 sont fléchées par la préfecture avec une aide de l'État pour les mettre en place auprès des écoles. Ce sont les 7 premières pour 2021.

M. le Maire –

J'ajoute que, pour les prochaines, nous utiliserons des technologies plus performantes, notamment en nocturne et par temps de brouillard, et que nous utiliserons aussi, quand on le pourra, la technologie 5 G, puisque nous l'avons lancée à Nevers depuis le 2 septembre. Nous sommes dans les 25 % de zones peu denses, ce qui aura pour avantage d'utiliser des caméras non filaires, donc plus mobiles aussi, que l'on pourra déplacer, et également pour à peu près la moitié du prix d'une caméra fixe. Cela me semble important.

Les bailleurs aussi, et notamment dans le cadre de la rénovation du quartier du Banlay, vont revoir leur dispositif de visionnage. Cela nous permettra d'être en complémentarité.

Vous voyez que c'est un objectif à peu près de 85 caméras, mais ce sera plus en réalité avec celles de tiers.

Il y en aura qui seront installées sur l'agglomération ; je pense à la commune de Varennes-Vauzelles qui n'en installe pas en ville, mais notamment sur ce que l'on appelle des lieux de fuite, par exemple au rondpoint vers Botanic et ailleurs. Il y aura une demande du maire de Varennes-Vauzelles et des forces de l'ordre que cela puisse intégrer notre centre de supervision.

Et également des caméras vont être prises en compte par l'État – initialement il était demandé à la Ville de le faire, mais je m'y suis refusé – au niveau de la maison d'arrêt, qui connaît de grands travaux avec la réédification d'un mur et le confortement de celui côté rue Paul Vaillant-Couturier, ce qui va entraîner des modifications de stationnement, puisque théoriquement il ne doit plus y avoir, compte tenu des risques attentats, de véhicules devant des maisons d'arrêt, et donc nous allons lancer le rondpoint place de Verdun, ce qui va permettre de modifier la circulation rue Paul Vaillant-Couturier et faciliter les choses. Voilà ce que je voulais dire. Donc il y aura des caméras rue Gresset, rue Paul Vaillant-Couturier, en complément pour surveiller ce qui se passe aux abords de la maison d'arrêt. Tout cela complètera évidemment les 85 caméras indiquées.

On vous présentera, bien évidemment, quand cela sera définitivement validé, l'implantation prévue, et quand notre dossier sera retenu au niveau du fonds interministériel de la prévention de la délinquance, le plan de déploiement et les lieux.

Claude Loron.

M. Loron –

Pour le dernier sujet sur les prix, effectivement comme l'a précisé M. le Maire, une caméra, c'est entre 5 000 et 10 000 €. Ce qui coûte cher, c'est le raccordement physique, filaire. Avec la technologie 5 G, on s'évite ce raccordement, ce qui permet de minimiser les coûts d'installation d'une caméra.

M. le Maire –

Bien. S'il n'y a pas d'autres points divers complémentaires, merci de votre présence. Merci de nos échanges.

Je vous rappelle le Grand Prix du canoé samedi après-midi, porte de la Jonction, et puis le retour de *La Look*, dimanche matin, pour les matinaux, mais vous êtes habitués avec les marathons, à 8 heures.

La séance est levée. Bonne soirée. Au prochain Conseil, en principe, sauf changement, le 23 novembre à 18 h 30, même heure, même endroit.

Cette séance est levée. Merci de votre présence, et bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Walid Ghessab

Denis Thuriot

Emilie Chamoux